

PERSPECTIVES

# Perspectives économiques régionales 2020-2025

Juillet 2020

# Contributions

Cette publication est le fruit de la collaboration des équipes suivantes :

BFP : Delphine Bassilière, Didier Baudewyns, Ingrid Bracke, Nicole Fasquelle, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Laurence Laloy, Hendrik Nevejan, Peter Stockman, Patrick Van Brusselen, Marie Vandresse, Filip Vanhorebeek.

Traduction : Christelle Castelain, Ben Dragon, Patricia Van Brussel.

Cellule informatique : Adinda De Saeger.

IBSA : Pierre-François Michiels.

IWEPS : Frédéric Caruso.

Statistiek Vlaanderen : Dirk Hoorelbeke.

Adresses de contact :

hermreg@plan.be

pfmichiels@perspective.brussels

f.caruso@iweps.be

dirk.hoorelbeke@vlaanderen.be

## **Bureau fédéral du Plan**

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

<https://www.plan.be>

## **Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, perspective.brussels**

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

<http://www.ibsa.brussels>

## **Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique**

Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)

<http://www.iweps.be>

## **Statistiek Vlaanderen**

Havenlaan 88 bus 20, 1000 Brussel

<http://www.statistiekvlaanderen.be/>

Éditeur responsable BFP : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2020/7433/13

# Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Environnement international et contexte national .....</b>	<b>3</b>
2.1. Environnement international	3
2.2. Contexte national	4
2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB	4
2.2.2. Évolutions par branche d'activité	11
2.2.3. Inflation	14
2.2.4. Coût du travail	14
2.2.5. Emploi et chômage	15
2.2.6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	18
2.2.7. Finances publiques	19
<b>3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales.....</b>	<b>20</b>
3.1. Résultats macroéconomiques et sectoriels	20
3.2. Marché du travail	36
3.2.1. Démographie et offre de travail	36
3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi	46
3.2.3. Chômage et taux de chômage	51
<b>4. Comptes de revenus des ménages .....</b>	<b>57</b>
4.1. Évolution au niveau national	57
4.2. Évolution par région	60
4.2.1. Région de Bruxelles-Capitale	60
4.2.2. Région flamande	62
4.2.3. Région wallonne	63
<b>5. Finances publiques .....</b>	<b>66</b>
5.1. Introduction	66
5.2. Mesures de soutien des communautés et régions	66
5.3. Principales hypothèses importantes pour les communautés et régions	67
5.4. Les résultats	68
5.4.1. L'ensemble des communautés et régions	68
5.4.2. Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune	69
5.4.3. Communauté flamande	70
5.4.4. Région wallonne	71
5.4.5. Communauté française	72

<b>6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre .....</b>	<b>74</b>
6.1. Royaume	74
6.2. Région de Bruxelles-Capitale	75
6.3. Région flamande	75
6.4. Région wallonne	76
<b>7. Bibliographie.....</b>	<b>80</b>
<b>8. Annexes.....</b>	<b>81</b>
8.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi	81
8.2. Glossaire	84

## Liste des tableaux

Tableau 1	Principales hypothèses internationales.....	4
Tableau 2	Principaux résultats des Perspectives économiques 2020-2025 pour la Belgique.....	9
Tableau 3	Principaux résultats sectoriels de la projection nationale .....	12
Tableau 4	Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale .....	21
Tableau 5	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale .....	22
Tableau 6	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande ..	23
Tableau 7	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne...	23
Tableau 8	Taux de chômage temporaire dans l'emploi salarié, en équivalents temps plein.....	27
Tableau 9	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale .....	30
Tableau 10	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région flamande .....	30
Tableau 11	Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région wallonne .....	31
Tableau 12	Scénario pour la démographie et l'offre de travail .....	37
Tableau 13	Perspectives régionales du marché du travail.....	55
Tableau 14	Montants retenus en matière de chômage temporaire, droit passerelle et primes compensatoires et de nuisance .....	58
Tableau 15	Comptes de revenus des ménages - Belgique .....	59
Tableau 16	Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale.....	61
Tableau 17	Comptes de revenus des ménages - Région flamande .....	63
Tableau 18	Comptes de revenus des ménages - Région wallonne.....	65
Tableau 19	Mesures de soutien avec effet sur le solde de financement - détail des communautés et régions .....	67
Tableau 20	Compte des communautés et régions .....	69
Tableau 21	Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune.....	70
Tableau 22	Compte de la Communauté flamande .....	71
Tableau 23	Compte de la Région wallonne .....	72
Tableau 24	Compte de la Communauté française .....	73
Tableau 25	Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur .....	78
Tableau 26	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région de Bruxelles-Capitale .....	81
Tableau 27	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région flamande .....	82
Tableau 28	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région wallonne.....	83

## Liste des graphiques

Graphique 1	Emploi (variations en milliers) et taux d'emploi EU2020 (en pour cent de la population d'âge actif).....	17
Graphique 2	PIB et emploi intérieur.....	25
Graphique 3	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Royaume.....	39
Graphique 4	Contribution du comportement d'offre (en points de %) selon l'âge - Royaume.....	39
Graphique 5	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région de Bruxelles-Capitale.....	42
Graphique 6	Contribution du comportement d'offre (en points de %) selon l'âge - Région de Bruxelles-Capitale.....	42
Graphique 7	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région flamande.....	44
Graphique 8	Contribution du comportement d'offre (en points de %) selon l'âge - Région flamande.....	44
Graphique 9	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région wallonne.....	45
Graphique 10	Contribution du comportement d'offre (en points de %) selon l'âge - Région wallonne.....	45
Graphique 11	Population active occupée - Région de Bruxelles-Capitale.....	46
Graphique 12	Population active occupée - Région flamande.....	48
Graphique 13	Population active occupée - Région wallonne.....	48
Graphique 14	Taux d'emploi régionaux selon la définition HERMREG.....	50
Graphique 15	Taux de chômage régionaux.....	52

## Liste des encadrés

Encadré 1	Méthode suivie afin d'estimer les valeurs ajoutées brutes et l'emploi intérieur par branche d'activité du secteur marchand au cours de la période 2020-2022.....	11
Encadré 2	Répartition régionale des agrégats par branche d'activité au cours des années 2020-2021.....	24
Encadré 3	Le chômage temporaire par région.....	26
Encadré 4	Hypothèses relatives aux principales mesures de soutien du revenu des ménages.....	58

# 1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan<sup>1</sup> pour la période 2020-2025. Tout comme pour les études précédentes<sup>2</sup>, le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude et de statistique des trois régions belges (IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen<sup>3</sup>). Dans ce cadre, le modèle qui a été développé (le modèle multirégional et multisectoriel HERMREG) peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de type *top-down*. HERMREG<sup>4</sup> s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. Cela signifie que les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont décomposées à l'aide de clés de répartition régionales endogènes.

La présente projection régionale est donc cohérente avec la projection nationale de juin 2020, qui est elle-même basée sur les informations économiques et budgétaires disponibles au 10 juin 2020.

Tant par son origine non économique que par son ampleur, la récession que nous traversons actuellement est inédite en temps de paix. Ce caractère inédit est encore renforcé par le fait que cette récession résulte à la fois d'un choc d'offre négatif et d'un choc de demande négatif. Pour ces raisons, le choc qui frappe notre économie met à mal les mécanismes et paramètres des modèles économétriques habituellement utilisés et complique considérablement l'exercice d'élaboration de perspectives économiques.

En raison de la crise sanitaire, ce scénario est sujet à plus d'incertitudes qu'à l'accoutumée. L'intensité et la durée de la crise restent incertaines, tout comme les conséquences de celle-ci pour l'économie à moyen terme. Dans ce contexte, les chiffres qui ressortent du présent exercice de projection sont largement tributaires d'une série d'hypothèses, au premier rang desquelles figurent celles relatives à l'ampleur et à la durée de la crise sanitaire. Dans ce scénario, nous tablons sur un redémarrage de l'activité économique en Belgique et à l'étranger. Ceci implique *de facto* que de nouvelles mesures de confinement généralisé peuvent être évitées.

Le rapport fournit des projections régionales et sectorielles à l'horizon 2025 pour les valeurs ajoutées, l'emploi, les salaires et les investissements. Des projections démographiques et de taux d'activité régionaux, ainsi que des perspectives en matière de travail frontalier et de navettes domicile-travail entre régions, sont également disponibles. Toutes ces projections permettent de prévoir l'évolution de la population active, de la population active occupée et du chômage. HERMREG produit aussi des projections régionales de produit intérieur brut (PIB) et de taux d'emploi. Il comprend en outre un module qui calcule au niveau régional les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES), un bloc de finances publiques détaillé, ainsi qu'un module relatif aux comptes de revenus des ménages pour chaque région.

---

<sup>1</sup> Bureau fédéral du Plan (2020).

<sup>2</sup> Voir BFP – IBSA – IWEPS – Statistiek Vlaanderen (2019) pour l'étude publiée en juillet 2019.

<sup>3</sup> Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen.

<sup>4</sup> Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière et al. (2008a).

Enfin, notons que les comptes régionaux les plus récents relatifs à la période 2009-2018 ont été pris en compte pour cette publication<sup>5</sup>.

Le reste du rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre décrit l'environnement international et le contexte économique national. Le troisième chapitre présente les principales évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales (y compris le marché du travail). Le chapitre 4 présente les comptes de revenus des ménages régionalisés. Le chapitre 5 est consacré aux résultats de finances publiques. Enfin, le chapitre 6 présente les résultats des émissions de GES.

---

<sup>5</sup> Les séries (en ce compris la révision occasionnelle la plus récente) pour la période 2015-2018 étaient déjà disponibles en février 2020 ; celles relatives à la période 2009-2014 ont été publiées le 3 juillet 2020 et celles relatives à la période 2003-2008 seront publiées à l'automne 2020.



## 2. Environnement international et contexte national<sup>6</sup>

Ce chapitre présente le contexte qui encadre les perspectives régionales. Dans la première section, l'environnement international des perspectives nationales de juin 2020 est décrit. La deuxième section donne un aperçu du scénario retenu pour l'économie belge.

### 2.1. Environnement international

L'économie mondiale est en proie à une récession historique suite à la pandémie de coronavirus et aux mesures prises pour la combattre. La récession est le résultat tant d'un choc d'offre négatif que d'un choc de demande négatif. Le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement et la mise en œuvre des projets d'investissement sont perturbés par le fait que de nombreuses entreprises ont réduit leurs activités en raison des mesures sanitaires. En outre, l'assouplissement des restrictions relatives à l'offre d'un certain nombre de services aux consommateurs n'intervient que de manière progressive. Du côté de la demande, les économies ont vu leurs exportations chuter, tandis que l'effondrement de la confiance des ménages et des entreprises ainsi que les pertes de revenus de ces agents ont pesé sur la consommation des particuliers et sur les investissements.

Le scénario présenté ici suppose une profonde récession de l'économie mondiale au cours du premier semestre 2020. Les mesures récentes de déconfinement et les importantes mesures de soutien aux ménages et aux entreprises (surtout dans les pays avancés) devraient favoriser une forte reprise de l'activité économique au second semestre de cette année ainsi qu'en 2021. Ceci suppose de facto qu'un redéploiement de mesures de confinement généralisé pourra être évité grâce à la détection rapide des nouveaux foyers de contamination.

Néanmoins, la contraction de l'activité économique de la zone euro, estimée à 11 % en 2020, ne serait que partiellement compensée par une croissance économique de 8,5 % en 2021 et de 3,1 % en 2022 (cf. tableau 1). Ensuite, on renouerait avec un rythme de croissance normalisé de 1,3 % par an en moyenne au cours de la période 2023-2025.

De nouvelles mesures de confinement généralisé qui seraient dictées par une résurgence de la pandémie constituent un important risque à la baisse pour ce scénario international. D'autres risques sont notamment un regain des tensions entre les États-Unis et la Chine et la crainte d'une nouvelle crise de l'euro suite à la forte augmentation de la dette publique d'un certain nombre d'États membres.

---

<sup>6</sup> Bureau Fédéral du Plan (2020).

**Tableau 1 Principales hypothèses internationales**

	2019	2020	2021	2022	2023-2025	Moyennes		2019-2025
						2005-2011	2012-2018	
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique (1)	1,8	-11,5	11,4	4,5	3,5	4,1	3,1	2,4
PIB zone euro (1)	1,2	-11,0	8,5	3,1	1,3	1,1	1,2	0,8
PIB États-Unis (1)	2,3	-8,3	7,2	3,0	1,6	1,4	2,4	1,3
Prix mondiaux en EUR (1)								
- Exportations de biens et services hors énergie	1,7	2,9	0,7	2,0	2,0	0,4	0,8	1,9
- Importations de biens et services hors énergie	1,6	5,8	0,5	2,0	2,0	-1,0	1,0	2,3
- Importations d'énergie	-4,3	-39,8	6,4	13,3	13,3	16,8	-1,4	2,2
Prix du baril (Brent, USD) (niveau) (2)	64,3	38,1	40,8	46,3	67,3	77,3	77,3	52,7
Taux de change (niveau) (2)								
- EUR en USD (*100)	112,0	110,0	110,9	110,9	110,9	135,1	121,0	110,9
Taux d'intérêt (niveau) (2)								
- Court terme (3 mois)								
Zone euro	-0,4	-0,4	-0,5	-0,1	0,7	2,5	0,0	-0,0
États-Unis	2,3	0,7	0,2	0,4	1,0	2,6	0,8	0,9
- Long terme (10 ans)								
Zone euro	0,4	0,3	0,4	0,6	1,6	3,8	1,7	0,8
États-Unis	2,1	0,9	0,8	1,1	2,1	3,8	2,3	1,5

(1) Taux de croissance.

(2) La valeur en fin de période, soit 2025, est présentée dans la colonne 2023-2025.

## 2.2. Contexte national

### 2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB

#### a. Croissance économique

L'économie belge devrait enregistrer en 2020 sa plus forte contraction depuis la Seconde Guerre mondiale (-10,5 %) vu le plongeon de l'activité au premier semestre ; elle renouerait ensuite avec une croissance de 8,2 % en 2021 (cf. tableau 2). L'année 2022 (3,3 %) serait, en partie (premier semestre), encore une année de rattrapage. Ce profil 2020-2022 se dessine, à des degrés divers, pour toutes les composantes des dépenses à l'exception de la consommation publique.

Notons que le rythme de croissance très soutenu de 2021 et, dans une moindre mesure, de 2022 ne compense pas entièrement le repli enregistré en 2020 ; une perte de niveau de la valeur ajoutée du secteur privé belge, par rapport à un scénario sans pandémie, de l'ordre de 4 % est en effet supposée subsister à l'horizon mi-2022. Cette hypothèse repose entre autres sur l'idée que la crise aura pour conséquence d'accélérer la destruction de capital physique par le biais de faillites supplémentaires et de capital humain par l'augmentation de la durée moyenne du chômage.

Au cours de la période 2023-2025, la croissance du PIB belge renouerait avec des rythmes davantage conformes aux tendances observées par le passé ; elle s'élèverait ainsi à 1,3 % par an en moyenne. Seule une petite partie de la perte de niveau de 4 % (à la mi-2022) de la valeur ajoutée du secteur privé serait récupérée à l'horizon 2025.

## b. Exportations et importations

Parallèlement à la récession et à la reprise qui s'ensuivrait chez les partenaires commerciaux, les exportations belges en volume devraient chuter de 12 % en 2020, avant de rebondir de 10,7 % en 2021 et de 5,6 % en 2022. Cette évolution des exportations, conjuguée à celle de la demande intérieure, déboucherait sur une baisse du volume des importations de 10 % en 2020, suivie d'une hausse de 9,9 % en 2021 et de 5,2 % en 2022.

Au cours de la période 2023-2025, les marchés potentiels d'exportation de la Belgique retrouvent un rythme de progression conforme à ceux observés en moyenne au cours de la décennie précédente : ils augmenteraient de 3,5 % par an en moyenne (cf. tableau 1). Cette progression des débouchés extérieurs, associée à la stabilisation de la parité euro-dollar et à l'augmentation des coûts salariaux par unité produite (2,1 % par an en moyenne), se solderait par une croissance du volume des exportations belges de 3,2 % par an en moyenne. Les importations devraient atteindre un rythme de progression légèrement supérieur à celui des exportations (3,5 % par an en moyenne). Les exportations nettes fourniraient par conséquent une contribution à la croissance économique légèrement négative (-0,2 point par an en moyenne<sup>7</sup>).

## c. Consommation des particuliers

Malgré l'ampleur du choc économique, le revenu disponible réel des particuliers résiste relativement bien en 2020 (-1,9 %). Les mesures prises par les pouvoirs publics pour atténuer les pertes de revenu et d'emploi (extension du système de chômage temporaire avec relèvement de l'allocation pour les salariés ; droit passerelle et primes pour les indépendants) ont permis de limiter la perte de pouvoir d'achat. En outre, l'inflation, en baisse, est inférieure à l'indexation des salaires et des allocations sociales cette année. Néanmoins, la consommation des particuliers en volume devrait baisser de 8,8 % en 2020, et ce en raison de la forte détérioration de la confiance des consommateurs (engendrée par les craintes accrues de chômage) et du renoncement forcé à certaines dépenses (engendré par la cessation temporaire d'activités non essentielles et, en ce qui concerne les dépenses de tourisme, par la fermeture des frontières) qui ne seront pas toutes rattrapées ultérieurement.

À mesure que l'offre s'élargit, la consommation des particuliers devrait renouer avec un niveau plus habituel, ce qui devrait se traduire par une croissance de 7,5 % en 2021, largement supérieure à la progression du revenu disponible réel. Ce dernier afficherait en effet une hausse de 2,7 %, massivement portée par la forte remontée des revenus primaires des ménages après leur chute de 2020. Ainsi, malgré les pertes d'emplois, les salaires perçus par les ménages ainsi que le revenu des indépendants rebondiraient significativement en 2021 (dans le sillage de la nette reprise du volume de travail), tout comme les revenus nets de la propriété<sup>8</sup>. À l'inverse, après leur envolée en 2020, les transferts courants reçus

<sup>7</sup> En 2023, cette contribution des exportations nettes à la croissance est plus négative (-0,4 point) que les autres années et ce, en raison d'une croissance soutenue des importations cette année-là (3,9 %). Cette dernière résulte, d'une part, d'un montant particulièrement élevé d'investissements de la Défense en grande partie importés et, d'autre part, d'une augmentation de la quantité d'électricité et de gaz naturel importée suite à la fermeture de deux centrales nucléaires.

<sup>8</sup> Notamment en raison du retour à une croissance positive des dividendes perçus par les ménages, dans le sillage du rebond de l'excédent brut d'exploitation des entreprises.

par les ménages se normaliseraient (les primes compensatoires et de nuisance à destination des indépendants n'étant plus attribuées en 2021). Le niveau des prestations sociales se replierait aussi en 2021 (suite principalement au niveau nettement plus bas du chômage temporaire), tout en demeurant toutefois encore largement supérieur à celui de 2019, ceci s'expliquant principalement par la hausse des prestations de chômage (« régulier » cette fois) et d'assistance sociale (revenu d'intégration sociale). Notons enfin que la remontée de l'inflation en 2021, supérieure à l'indexation des salaires et des allocations, viendrait amoindrir le pouvoir d'achat.

Soulignons le rôle crucial joué en 2020 et 2021 par le compte de distribution secondaire du revenu (principalement les prestations sociales et les transferts courants) dont le rôle d'amortisseur du choc permet au revenu disponible des ménages de fluctuer (à la baisse en 2020, à la hausse en 2021) dans une mesure nettement moins importante que leur revenu primaire, ce dernier étant en phase, pour sa composante liée au secteur privé, avec les taux de fluctuation de l'activité économique.

En 2022, poursuivant son redressement entamé en 2021, la consommation continuerait de croître davantage (2,8 %) que le revenu disponible réel (2,1 %). La croissance de ce dernier resterait soutenue, bien que dans une moindre mesure qu'en 2021, par celle des revenus primaires tandis que le niveau des prestations sociales demeurerait similaire à celui de 2021.

Par conséquent, le taux d'épargne des ménages devrait grimper à 18,9 % cette année, avant de retomber à 15,2 % l'année prochaine et à 14,6 % en 2022, ce qui resterait toutefois encore supérieur au niveau de 2019 (13 %). Le surcroît d'épargne en 2020 résulte tant de l'accumulation d'une épargne forcée que d'une épargne de précaution. Au fur et à mesure de la levée des contraintes (redémarrage des activités non essentielles, réouverture des frontières, ...), le niveau de l'épargne forcée devrait retomber. Le niveau élevé du taux de chômage ainsi que l'incertitude quant aux perspectives en matière d'emploi renforcent par contre l'épargne de précaution.

Au cours de la période 2023-2025, le processus de normalisation est achevé ; le taux de croissance du revenu disponible réel des ménages et celui de leurs dépenses de consommation devraient évoluer de manière similaire (respectivement, 1,3 % et 1,4 % par an en moyenne), le taux d'épargne se stabilisant autour de 14,2 %.

#### **d. Investissements en logement**

Les investissements en logements devraient fortement reculer en 2020 (-14,6 %) mais nettement se redresser en 2021 (+12,9 %), grâce à la reprise rapide – en comparaison avec d'autres branches – de l'activité du secteur de la construction. Ce redressement se poursuivrait en 2022 (+4,6 %). À partir de 2023, la croissance des investissements en logements retrouverait un rythme conforme aux tendances observées par le passé et serait à nouveau guidée par l'évolution des déterminants traditionnels que sont le pouvoir d'achat des ménages, le taux d'intérêt de long terme et, comme proxy du degré de confiance, le taux de chômage. Au cours de la période 2023-2025, elle atteindrait 1,6 % par an en moyenne. Le taux d'investissement des ménages (à savoir la part nominale de ces investissements dans le PIB) serait stabilisé à 5,1 % à moyen terme, ce qui correspond au niveau atteint en 2019.

### e. Investissements des entreprises

Parmi les composantes des dépenses, ce sont les investissements des entreprises qui sont sujets aux plus grandes fluctuations. En 2020, ils chuteraient de 21,1 %. La forte contraction de l'activité économique, qui s'accompagne d'une baisse sensible du taux d'utilisation des capacités de production industrielle, ainsi que les perspectives de demande encore particulièrement incertaines n'incitent pas les entreprises à investir actuellement. La rentabilité est également sous pression en 2020, en raison de l'importante contraction de l'excédent brut d'exploitation. Les aides financières de l'État (primes de nuisance, primes compensatoires) ne compensent que partiellement la perte de chiffre d'affaires. En 2021, les investissements des entreprises en volume devraient rebondir (18,9 %), dans le sillage de l'amélioration des débouchés et de la rentabilité. Ce mouvement de rattrapage se prolongerait encore en 2022 (7,2 %). À partir de 2023, les perspectives de débouchés qui se présentent aux entreprises seraient rétablies et stabilisées, tout comme le niveau de leur rentabilité. Les taux d'intérêt de long terme seraient en hausse, tout en demeurant à des niveaux relativement bas. Dans ce contexte, les investissements des entreprises devraient progresser de 2,1 % par an en moyenne au cours de la période 2023-2025. Le taux d'investissement des entreprises (à savoir la part nominale de ces investissements dans le PIB) serait stabilisé autour de 16,5 %, ce qui correspond au niveau atteint en 2019.

### f. Investissements publics

Les investissements des administrations publiques sont temporairement réduits durant la première moitié de 2020 mais retrouveraient rapidement leur niveau habituel. Par conséquent, leur diminution en volume en 2020 se limiterait à 5,1 % tandis que l'importante hausse des investissements du pouvoir fédéral dans la Défense et du projet Oosterweel donnerait lieu à une accélération de la croissance à 16,3 % en 2021.

Au cours de la période 2022-2025, la croissance annuelle moyenne des investissements publics serait très volatile (minimum de -2,9 % en 2025 ; maximum de +9,7 % en 2023). Cela s'explique par le programme des investissements de la Défense au niveau fédéral (lesquels atteignent un pic en 2023 avant de se tasser quelque peu par la suite), par le pic des investissements des Régions en 2023 (notamment Oosterweel, en Flandre) et par les investissements des pouvoirs locaux, qui, en 2023-2024, s'accroissent en prévision des élections communales, avant de refluer en 2025.

Le taux d'investissement public (à savoir la part nominale de ces investissements dans le PIB) oscillerait entre 2,7 % et 2,9 % au cours de la période de projection.

### g. Consommation publique

En 2020, la consommation publique est la seule composante de la demande dont la croissance ne devrait pas passer en territoire négatif (+3,2 % en volume), et ce principalement en raison de la forte hausse des achats nets de biens et services de l'État (+48 %). Cette dernière s'explique en partie par l'achat de matériel médical pour lutter contre la pandémie et en partie par de plus faibles ventes de services (baisse des recettes en provenance, notamment, de la redevance kilométrique). Les rémunérations publiques (0,3 %), qui constituent un peu plus de la moitié de la consommation publique, sont pour leur part im-

pactées à la baisse par la crise sanitaire, mais de manière très légère seulement<sup>9</sup>. Enfin, à défaut d'informations nouvelles, les dépenses de soins de santé de la sécurité sociale prises en compte dans les présentes Perspectives sont toujours basées sur l'objectif budgétaire défini en 2019. Le financement hors objectif budgétaire d'une série d'initiatives exceptionnelles prises par la sécurité sociale afin de lutter contre la pandémie a toutefois été pris en compte, tout comme celui des mesures ponctuelles adoptées par les Communautés et les Régions à cette même fin.

En 2021, la croissance de la consommation publique serait quasi nulle, tirée vers le bas par le rythme moins soutenu de progression des dépenses de soins de santé et par le recul du montant des achats nets de biens et services (-17 %) après le pic de 2020. Ce repli des achats nets de biens et services se poursuivrait encore, mais dans une moindre mesure, en 2022 (-5 %). Vu la stabilité de la croissance des rémunérations publiques (aux alentours de 0,3 % en 2021 et en 2022), c'est donc surtout l'accélération de la croissance des dépenses de soins de santé (2,6 %) qui explique celle de la consommation publique totale en 2022 (1,0 %).

Au cours de la période 2023-2025, la consommation publique en volume progresserait de 1,3 % par an en moyenne. Cette dernière serait largement alimentée par la croissance des dépenses de soins de santé (2,6 %), la progression des rémunérations publiques étant assez stable (0,4 % par an en moyenne, dans un contexte de quasi-stabilisation de l'emploi public) et celle des achats nets de biens et services étant quasiment nulle.

---

<sup>9</sup> Via la prise en compte d'une baisse de la durée du travail dans l'enseignement et dans l'administration des pouvoirs locaux suite au chômage temporaire pour force majeure et via la baisse – temporaire – de l'emploi public (-600 personnes en 2020) correspondant au report des recrutements de quelques mois dans l'administration (+600 personnes en 2021).

Tableau 2 Principaux résultats des Perspectives économiques 2020-2025 pour la Belgique

	2019	2020	2021	2022	2023- 2025	Moyennes		
						2005- 2011	2012- 2018	2019- 2025
<b>Croissance économique et ses composantes (en termes réels, sauf mention contraire) (*)</b>								
- Dépenses de consommation finale privée	1,1	-8,8	7,5	2,8	1,4	1,6	1,5	1,0
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,8	3,2	-0,1	1,0	1,3	1,2	0,6	1,4
- Formation brute de capital fixe	3,2	-18,0	17,2	5,6	2,0	2,2	2,4	2,0
. Entreprises	3,2	-21,1	18,9	7,2	2,1	2,3	2,6	2,1
. Administrations publiques	-0,4	-5,1	16,3	-1,8	2,3	3,6	3,6	2,3
. Logements	4,9	-14,6	12,9	4,6	1,6	1,8	0,9	1,8
- Variations de stocks (contribution à la croissance du PIB)	-0,4	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,3	-0,0	-0,2
- Demande intérieure totale	1,4	-8,8	7,6	3,0	1,5	1,9	1,5	1,1
- Exportations de biens et services	1,1	-12,0	10,7	5,6	3,2	3,2	3,1	2,2
- Importations de biens et services	1,0	-10,0	9,9	5,2	3,5	3,6	3,2	2,4
- Exportations nettes (contribution à la croissance du PIB)	0,1	-1,7	0,6	0,3	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2
- PIB	1,4	-10,5	8,2	3,3	1,3	1,6	1,4	0,9
- PIB à prix courants	2,9	-9,4	9,5	4,9	3,0	3,5	2,9	2,4
- Revenu national brut réel par tête	0,9	-9,5	7,5	2,6	0,7	0,2	1,0	0,5
<b>Prix et taux d'intérêt (*)</b>								
- Indice national des prix à la consommation	1,4	0,8	1,3	1,6	1,8	2,4	1,6	1,5
- Indice santé	1,5	1,0	1,2	1,6	1,8	2,2	1,6	1,5
- Termes de l'échange	0,3	1,7	-0,5	-0,3	-0,3	-0,6	0,1	0,1
- Déflateur du PIB	1,5	1,2	1,2	1,5	1,7	1,8	1,5	1,5
- Taux d'intérêt à long terme nominal (**) (10 ans, niveau)	0,2	0,1	0,1	0,5	1,4	3,9	1,4	0,6
- Taux d'intérêt à court terme nominal (**) (3 mois, niveau)	-0,6	-0,6	-0,6	-0,3	0,5	2,1	-0,3	-0,2
<b>Emploi, chômage et productivité</b>								
- Population active, définition BFP								
. en milliers (**)	5463,9	5491,1	5502,4	5531,7	5569,0	5153,9	5340,0	5522,2
. différence, en milliers	48,7	27,2	11,3	29,3	12,4	38,2	22,0	22,0
. variation en %	0,9	0,5	0,2	0,5	0,2	0,7	0,4	0,4
- Emploi total								
. en milliers (**)	4893,8	4866,8	4786,0	4854,1	4991,1	4424,2	4652,7	4893,7
. différence, en milliers	76,8	-27,0	-80,8	68,1	45,7	48,6	37,7	24,9
. variation en %	1,6	-0,6	-1,7	1,4	0,9	1,1	0,8	0,5
- Taux d'emploi, concept EU2020 (a) (**)	70,5	70,1	69,0	69,9	71,8	67,2	67,8	70,5
- Chômage total, définition BFP								
. en milliers (**)	487,4	541,6	633,7	594,9	495,2	652,4	606,3	545,8
. différence, en milliers	-28,2	54,2	92,0	-38,8	-33,2	-11,8	-16,0	-2,9
- Taux de chômage, définition BFP (**)	8,9	9,9	11,5	10,8	8,9	12,7	11,4	9,9
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) (*)	-0,1	-1,3	2,4	0,8	0,4	0,6	0,6	0,4

PERSPECTIVES

	2019	2020	2021	2022	2023- 2025	Moyennes		
						2005- 2011	2012- 2018	2019- 2025
<b>Revenus</b>								
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) (*)	0,9	1,3	0,5	0,6	0,7	0,3	0,4	0,8
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) (b) (*)	2,2	4,6	-0,9	0,7	2,1	1,7	0,9	1,8
- Part salariale (branches d'activité marchande) (c) (**)	59,0	60,5	59,7	59,4	60,6	60,6	59,7	59,9
- Taux de rentabilité des entreprises (d) (**)	42,4	40,9	41,6	42,2	41,6	40,1	41,2	41,7
- Revenu disponible brut réel des particuliers (*)	2,5	-1,9	2,7	2,1	1,3	1,3	1,0	1,3
- Taux d'épargne des particuliers (**)	13,0	18,9	15,2	14,6	14,2	16,8	12,8	15,0
<b>Finances publiques</b>								
- Solde de financement								
. en milliards d'euros (**)	-9,0	-47,5	-26,9	-23,1	-25,8	-8,7	-9,7	-26,2
. en % du PIB (**)	-1,9	-11,1	-5,7	-4,7	-4,8	-2,5	-2,4	-5,5
dont (niveaux de pouvoir) :								
- Pouvoir fédéral (**)	-2,0	-5,4	-3,5	-2,6	-2,4	-2,3	-2,0	-3,0
- Sécurité sociale (**)	0,2	-3,3	-1,1	-1,3	-1,8	-0,0	0,0	-1,5
- Communautés et régions (**)	-0,2	-2,5	-1,1	-0,8	-0,7	-0,2	-0,4	-1,0
- Pouvoirs locaux (**)	0,1	0,0	0,0	0,1	-0,0	0,0	-0,0	0,0
- Dette								
. en % du PIB (**)	98,7	120,7	116,2	115,8	121,0	95,9	104,1	115,6
<b>Balance extérieure</b>								
- Solde des opérations courantes								
. en milliards d'euros (**)	-4,7	-7,8	-5,9	-5,4	-13,1	8,7	3,7	-8,3
. en % du PIB (**)	-1,0	-1,8	-1,3	-1,1	-2,4	2,6	0,9	-1,7
<b>Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre</b>								
Consommation finale d'énergie (*)	5,9	-8,3	5,8	1,3	-0,2	-0,9	0,5	0,6
Émissions de gaz à effet de serre (e) (**)	118,1	102,6	108,2	109,9	112,3	136,3	118,7	110,9

(\*) Taux de croissance en %.

(\*\*) La valeur en fin de période, soit 2025, est présentée dans la colonne 2023-2025.

(a) Selon le concept EU2020 (source : enquête sur les forces de travail, catégorie d'âge 20-64 ans).

(b) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales.

(c) Part du coût du travail y compris les indépendants en % de la valeur ajoutée.

(d) Excédent brut d'exploitation des entreprises en % de leur valeur ajoutée.

(e) En millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.



## 2.2.2. Évolutions par branche d'activité

En 2020, toutes les branches d'activité du secteur privé belge devraient voir leur valeur ajoutée en volume se contracter suite à la crise sanitaire, à des degrés divers toutefois (cf. tableau 3 et encadré 1).

### Encadré 1 Méthode suivie afin d'estimer les valeurs ajoutées brutes et l'emploi intérieur par branche d'activité du secteur marchand au cours de la période 2020-2022

Les informations disponibles actuellement pour évaluer l'effet de la pandémie de coronavirus sur l'activité (mesurée ici en termes de valeur ajoutée) des différentes branches d'activité de l'économie belge sont encore peu nombreuses et très parcellaires. La présente projection de valeur ajoutée par branche d'activité en volume est donc préliminaire. Les informations qui ont été utilisées sont les observations de valeur ajoutée par branche d'activité du premier trimestre 2020, les résultats des huit premières vagues d'enquêtes ERMG<sup>1</sup> et les observations de chômage temporaire<sup>2</sup>.

Effectuer l'analyse au niveau d'agrégation des branches d'activité distinguées dans le modèle Hermes<sup>3</sup> ne s'est pas révélé suffisant en raison du caractère assez hétérogène de certaines branches. Citons comme exemple la branche des « biens d'équipement », laquelle comprend la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques relativement moins affectée par la crise que la fabrication de matériels de transport. L'analyse a donc été réalisée à un niveau plus fin. Elle se limite au secteur privé, tel que défini dans les comptes nationaux.

Afin d'estimer un rythme de reprise de l'activité, les enquêtes ERMG ainsi que la mise en parallèle des observations de chômage temporaire de mai par rapport à celles d'avril ont été utilisées. Par la suite, une hypothèse technique d'une perte d'activité, par rapport à un scénario sans pandémie, de 4 % pour toutes les branches d'activité à l'horizon mi-2022 a été posée (cf. aussi section 2.2.1). Le rattrapage en 2021 et 2022 des pertes endurées en 2020 n'est donc pas complet, et ce indifféremment quelle que soit la branche d'activité. À ce stade, les observations disponibles par branche sont encore trop peu étayées que pour pouvoir déterminer valablement une perte différenciée propre à chaque branche à l'horizon mi-2022.

La dynamique sectorielle de l'emploi intérieur au cours de la période 2020-2022 est déterminée, d'une part, par la mesure selon laquelle les branches sont affectées à court terme par la crise et, d'autre part, par l'hypothèse selon laquelle les pertes structurelles d'activité se répartiraient de manière assez proportionnelle entre toutes les branches à l'horizon 2022. À cet horizon, et dans le sillage de l'hypothèse technique posée en matière de perte d'activité économique, une perte d'emploi d'environ 4 % par rapport à un scénario sans pandémie serait de mise.

1 Lesquelles portent sur le chiffre d'affaires des entreprises, ce qui n'équivaut toutefois pas à leur valeur ajoutée.

2 Les observations de chômage temporaire en équivalents temps plein par branche d'activité des mois de mars et avril comme indicateur indirect de la baisse d'activité et celles du mois de mai comme indicateur indirect du début de la reprise.

3 Pour la définition des branches d'activité, voir l'annexe 8.2.

Entre la mi-mars et la fin mai 2020, la perte d'activité par rapport à un scénario exempt de pandémie aurait été la plus importante dans le transport aérien (dont la valeur ajoutée représente un peu moins de 2 % de la valeur ajoutée de la branche Hermes « transports et communication »), l'horeca (qui représente 14 % de la branche Hermes « commerce et horeca ») et les « arts, spectacles et activités récréatives » (2,3 % de la branche Hermes « autres services marchands »). Semblent également très touchées des branches telles que l'industrie textile et la fabrication de matériels de transport. À l'inverse, des branches

qui semblent relativement moins affectées seraient la recherche-développement scientifique, les activités financières et d'assurance, l'agriculture, l'industrie chimique et pharmaceutique, les télécommunications.

Bien qu'ayant enduré une très lourde perte d'activité durant la période de confinement, le secteur de la construction semble connaître une reprise forte et rapide. Une reprise d'activité est aussi significativement perceptible depuis le mois de mai pour le commerce. Elle semble toutefois se révéler moins forte qu'attendue initialement, en raison de la demande relativement peu importante de la part des consommateurs.

Compte tenu de l'hypothèse technique posée pour réaliser le présent exercice (cf. encadré 1), les taux de croissance sectoriels de 2021 et 2022 sont le miroir de ceux de 2020 : une branche qui a, par exemple, enregistré un taux de croissance très négatif en 2020 enregistrerait un taux de croissance très positif en 2021 et 2022 afin de rejoindre, à la mi-2022, un niveau de valeur ajoutée inférieur de 4 % à celui qui aurait été le sien en l'absence de pandémie.

Au cours de la période 2023-2025, les différentes branches d'activité reprennent des rythmes de croissance davantage conformes aux tendances passées. En moyenne au cours de la période 2023-2025, les services marchands, principalement portés – en termes de poids et de dynamique – par les « autres services marchands » (services aux ménages et aux entreprises) et la « santé et action sociale », verraient leur valeur ajoutée en volume croître de 1,5 % par an, tout comme la construction. Les branches de l'industrie manufacturière, à l'exception des « biens d'équipement », auraient une croissance un peu moins soutenue (1,1 % par an en moyenne), tout comme l'« administration publique et enseignement » (0,8 %). Seule une petite partie de la perte de niveau de 4 % (à la mi-2022) de la valeur ajoutée des branches du secteur privé serait récupérée à l'horizon 2025.

**Tableau 3 Principaux résultats sectoriels de la projection nationale**

	2019	2020	2021	2022	2023-2025	Moyennes		
						2005-2011	2012-2018	2019-2025
<b>1. Valeur ajoutée brute (prix de base, en volume, taux de croissance)</b>								
- Agriculture	-23,0	-7,0	2,7	1,0	1,3	1,9	-3,6	-3,2
- Énergie	3,8	-12,7	10,5	2,5	0,0	2,6	-1,6	0,6
- Industries manufacturières	0,4	-12,2	8,8	3,9	1,1	0,1	0,8	0,6
. Biens intermédiaires	1,1	-9,1	6,7	2,9	0,9	0,8	2,0	0,6
. Biens d'équipement	2,4	-16,8	13,8	5,2	1,5	-1,4	-0,7	1,3
. Biens de consommation	-2,2	-14,9	9,7	4,9	1,2	0,2	0,1	0,1
- Construction	3,8	-11,6	9,9	2,2	1,5	3,0	1,7	1,3
- Services marchands	1,6	-12,5	10,1	3,9	1,5	2,2	1,8	1,1
. Transports et communication	-0,1	-12,2	7,7	5,3	1,3	2,2	1,8	0,7
. Commerce et horeca	1,2	-21,6	18,6	5,8	1,0	0,8	0,3	1,0
. Crédit et assurances	4,7	-6,3	4,0	1,5	1,2	-0,2	0,1	1,1
. Santé et action sociale	0,8	-14,2	12,1	3,7	1,3	1,1	0,5	0,9
. Autres services marchands	1,7	-9,3	8,3	3,4	1,9	3,9	3,2	1,4
- Services non marchands	1,3	-1,9	1,9	1,1	0,8	1,1	1,0	0,7
<b>Total</b>	<b>1,4</b>	<b>-10,8</b>	<b>8,6</b>	<b>3,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>0,9</b>

	2019	2020	2021	2022	2023- 2025	Moyennes		
						2005- 2011	2012- 2018	2019- 2025
<b>2. Emploi (taux de croissance)</b>								
- Agriculture	1,8	-4,6	-3,4	-0,2	-0,3	-2,7	-0,7	-1,0
- Énergie	2,6	0,9	-3,9	0,6	-0,0	3,8	0,0	0,0
- Industries manufacturières	1,1	-1,5	-4,1	0,0	-0,3	-1,5	-1,0	-0,8
. Biens intermédiaires	1,4	-1,2	-4,7	-0,4	-0,7	-1,1	-0,9	-1,0
. Biens d'équipement	0,8	-2,4	-3,8	-0,2	-0,4	-2,8	-2,3	-1,0
. Biens de consommation	1,0	-1,5	-3,6	0,6	0,2	-1,2	-0,5	-0,4
- Construction	1,9	0,2	-1,1	1,9	0,8	2,1	-0,0	0,7
- Services marchands	1,9	-0,5	-1,9	1,9	1,4	1,8	1,4	0,8
. Transports et communication	2,7	0,0	-3,3	0,9	0,3	0,4	-0,3	0,2
. Commerce et horeca	0,9	-1,6	-3,3	1,3	0,9	0,1	0,0	0,0
. Crédit et assurances	-1,5	-1,8	-4,2	-0,4	-0,6	-0,8	-1,4	-1,4
. Santé et action sociale	2,2	0,7	-1,1	2,4	2,0	2,8	2,1	1,4
. Autres services marchands	2,4	-0,5	-0,9	2,5	1,7	3,5	2,6	1,2
- Services non marchands	0,7	-0,1	0,6	0,5	0,3	0,7	0,5	0,4
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>-0,6</b>	<b>-1,7</b>	<b>1,4</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>

L'emploi recule dans toutes les branches d'activité marchande au cours de la période 2020-2021. En moyennes annuelles – et compte tenu des points de départ au début de chaque année –, ces pertes sont beaucoup plus importantes en 2021 qu'en 2020. La branche des « autres services marchands » constitue la seule exception. Elle englobe le travail intérimaire, où le principal choc négatif sur l'emploi intervient plus rapidement (mars-avril 2020) que dans les autres branches. L'augmentation de l'emploi en 2022 est de mise dans toutes les branches d'activité marchande, à l'exception de celle du « crédit et assurances » où l'emploi diminue encore légèrement.

Sur l'ensemble de la période 2020-2022, malgré l'impact de la crise, l'emploi devrait légèrement augmenter dans la construction (+2 000 personnes), les soins de santé (+12 000 personnes) et les « autres services marchands » (+9 000 personnes), mais dans une mesure bien moindre toutefois que dans nos estimations réalisées avant la crise du coronavirus. L'emploi titres-services aussi continue de progresser (+5 000 personnes). Certaines branches, pour lesquelles une augmentation de l'emploi était attendue au cours de cette période, accuseraient désormais des pertes d'emplois : « commerce et horeca » (-27 000 personnes) et « transports et communication » (-7 000 personnes). Dans l'industrie manufacturière (-28 000 personnes) et la branche « crédit et assurances » (-7 000 personnes), les pertes d'emplois sont plus prononcées qu'elles ne l'étaient dans nos estimations réalisées avant la crise.

Seule la branche « administration publique et enseignement » échappe aux conséquences de la crise. Comme à l'accoutumée, nous avons réalisé pour cette branche une estimation à politique inchangée, sans anticiper les éventuelles mesures d'économie qui pourraient résulter de la forte augmentation du déficit public. L'emploi dans cette branche augmente de 6 000 personnes au cours de la période 2020-2022.

Entre 2023 et 2025, la croissance de l'activité du secteur marchand s'établirait à 1,4 % par an en moyenne, avec un profil légèrement décroissant. Elle serait encore très intensive en main-d'œuvre, compte tenu de la stabilisation de la durée du travail et de la croissance particulièrement faible de la productivité

horaire (0,4 % par an en moyenne, mais en accélération au cours de la période), dans un contexte de croissance particulièrement modérée aussi du coût réel du travail. La croissance de l'emploi dans les branches marchandes reste donc soutenue (1,0 % par an), mais fléchit progressivement (de 1,3 % en 2023 à 0,8 % en 2025). Même à la fin de la période de projection, les répercussions de la crise actuelle sont encore bien tangibles (l'impact négatif sur l'emploi marchand est alors estimé à 2,0 %).

Durant cette période, la croissance la plus forte de l'emploi est enregistrée dans les soins de santé (2,0 % par an, +38 000 personnes), la branche « autres services marchands » (1,7 % par an, +62 000 personnes) et les titres-services (1,5 % par an, +7 000 personnes). L'emploi augmente aussi significativement dans la construction (0,8 % par an, +7 000 personnes) ainsi que dans le « commerce et l'horeca » (0,9 % par an, +20 000 personnes). Il s'accroît de manière plus modeste dans la branche « transports et communication » (0,3 % par an, +3 000 personnes). En revanche, des pertes d'emplois persistent dans l'industrie manufacturière (-0,3 % par an, -4 000 personnes) et dans la branche « crédit et assurances » (-0,6 % par an, -2 000 personnes). Dans la branche « administration publique et enseignement », l'emploi progresse quasiment au même rythme qu'au cours de la première moitié de la période de projection (+5 000 personnes).

### 2.2.3. Inflation

L'inflation sous-jacente a été relativement stable au cours du premier semestre 2020. Cette stabilité tend à montrer que la crise du coronavirus n'a, à ce jour, pas eu de fortes répercussions sur l'évolution des prix de la plupart des biens et services. Les prix de l'énergie constituent la principale exception : ils ont fortement diminué suite au recul de la demande. Dans le cas des produits pétroliers, un élément supplémentaire est venu s'ajouter à cela : l'offre a temporairement augmenté suite à l'incapacité à trouver un accord au sein de l'OPEP plus. Malgré l'augmentation progressive des prix de l'énergie au cours du second semestre de 2020, l'inflation sur base annuelle n'atteindrait que 0,8 % en 2020, contre 2,1 % en 2018 et 1,4 % en 2019.

À partir de 2021, l'inflation devrait graduellement s'accélérer jusqu'à atteindre 1,9 % en 2025. Cette évolution s'explique par une augmentation progressive des prix de l'énergie sur les marchés internationaux qui se poursuit jusqu'à la fin de la période de projection. La hausse des prix des matières premières entraîne non seulement une hausse des prix à la consommation pour les produits énergétiques, mais aussi une légère accélération de l'inflation sous-jacente à mesure que la hausse des prix de l'énergie se répercute dans les prix d'autres biens et services.

### 2.2.4. Coût du travail

En 2019, le coût horaire nominal du travail dans les branches d'activité marchande n'a augmenté, après prise en compte des subventions salariales, que de 2,1 %, en raison de la faible hausse des salaires bruts horaires avant indexation (0,6 %) et des réductions de charges salariales introduites dans le cadre du tax shift. Malgré l'accélération de la croissance des salaires bruts avant indexation et l'augmentation du taux implicite de cotisations patronales, le coût horaire nominal du travail ne devrait progresser que de 1,9 % en 2020, et ce en raison de la hausse temporaire du taux implicite de subventions salariales. Au cours de la période 2021-2025, le coût horaire du travail (hausse de 2,3 % par an en moyenne) évolue en

fonction de la productivité du travail. La période 2019-2025 se caractérise par une évolution volatile du coût du travail par unité produite (de 2,1 % en 2019 à 3,9 % en 2020, -0,6 % en 2021 ; ensuite 1,8 % par an en moyenne).

Bien que l'accord interprofessionnel de février 2019 limite les augmentations de salaire brut horaire avant indexation à 1,1 % maximum sur la période 2019-2020, cette marge de négociation salariale sera dépassée au niveau macroéconomique. En 2020, les salaires bruts horaires avant indexation devraient progresser de 0,9 %, non pas en raison d'une accélération de l'inflation salariale au niveau des branches d'activité mais bien en raison d'un effet de composition. En effet, le poids des bas salaires dans l'emploi diminue parce que la récession affecte davantage les branches à bas salaires qui font appel au chômage temporaire ou procèdent à des licenciements<sup>10</sup>. Au cours de la période 2021-2025, la croissance des salaires bruts horaires avant indexation devrait atteindre 0,8 % par an en moyenne, dont environ 90 % serait imputable à la hausse de la productivité. L'influence d'autres déterminants macroéconomiques (pression fiscale et parafiscale sur le travail, prix relatifs, taux de chômage) est en moyenne négligeable au cours de cette période.

Le taux implicite de cotisations patronales est déterminé par le cycle des indemnités de rupture : il augmente temporairement de 29,9 % en 2019 à 30,7 % en 2020 et 2021 pour finalement atteindre 29,8 % en 2025.

En 2020, le taux implicite de subventions salariales devrait augmenter de 0,8 point de pourcentage ; une partie de cette augmentation serait permanente (les subventions octroyées au secteur de la construction via le précompte professionnel, la subvention « Blouses blanches »), l'autre partie refléterait un certain nombre de mesures temporaires prises dans le contexte de crise (les subventions salariales destinées à stimuler la sortie du chômage temporaire, la hausse de la subvention salariale par titre-service utilisé dans les trois régions). Par la suite, le taux implicite de subventions salariales diminue, d'abord de 0,2 point de pourcentage en 2021 (arrêt des mesures de crise), puis progressivement de 0,1 point de pourcentage au total sur la période 2022-2025 (stagnation des allocations d'activation).

## 2.2.5. Emploi et chômage

### a. Emploi

La crise du coronavirus a eu des répercussions immédiates non négligeables sur l'emploi dans les branches d'activité marchande. Selon nos estimations, il diminuerait de quelque 35 000 personnes au cours du deuxième trimestre de cette année. Jusqu'à présent, ces répercussions frappent essentiellement les contrats de travail de courte durée et se concentrent fortement dans l'horeca (travailleurs occasionnels) et – surtout – dans les services aux entreprises (travail intérimaire). Ces pertes d'emplois semblent être la principale cause de la récente augmentation du chômage. Toutefois, le nombre de jeunes en stage d'insertion augmente aussi, ce qui témoigne d'une baisse des entrées en emploi et annonce probablement une hausse plus marquée du chômage des jeunes à partir de cet été, lorsqu'ils quitteront l'école pour entrer dans la vie active.

<sup>10</sup> La mesure « chèque consommation » (300 euros maximum par équivalent temps plein en 2020, exonérés sur les plans fiscal et parafiscal) n'a pas été prise en compte parce qu'il est impossible de faire une estimation ex ante de l'application de cette mesure par les entreprises.

Les données disponibles montrent que les personnes disposant d'un contrat de travail à durée indéterminée ont, jusqu'à présent, été assez bien protégées du choc extrême subi par l'activité. Les entreprises acceptent, à court terme, des pertes de productivité pour éviter de licencier et, en outre, elles ont largement fait appel au dispositif assoupli de chômage temporaire pour réduire le volume de travail presté par leur personnel. C'est surtout l'extension de ce système aux employés qui a joué un rôle important : des branches qui traditionnellement font peu appel au chômage temporaire ont ainsi été prémunies de pertes d'emplois immédiates.

Durant le confinement strict, soit durant les mois de mars et avril, quelque 950 000 et 1 150 000 personnes ont fait appel au chômage temporaire « pour cause de force majeure », ce qui représente respectivement 28 % et 33,5 % du groupe-cible potentiel (les salariés enregistrés auprès de l'ONSS, à l'exclusion des fonctionnaires). Nous estimons que ces chiffres ne diminueront que lentement au cours des prochains mois, ce qui semble déjà confirmé par les données disponibles pour le mois de mai. L'importance du rôle d'amortisseur du choc joué par le régime de chômage temporaire jusqu'à présent ne fait dès lors aucun doute. Il ressort néanmoins des statistiques de l'ONSS que d'autres facteurs ont aussi contribué à la baisse exceptionnellement forte de la durée du travail. Ainsi, le nombre de jours de maladie a nettement augmenté et des activités secondaires, comme par exemple les flexi-jobs dans le commerce et l'horeca, se sont arrêtées. En outre, le travail à temps partiel a été encouragé à partir de mai par l'ouverture du droit au congé parental corona.

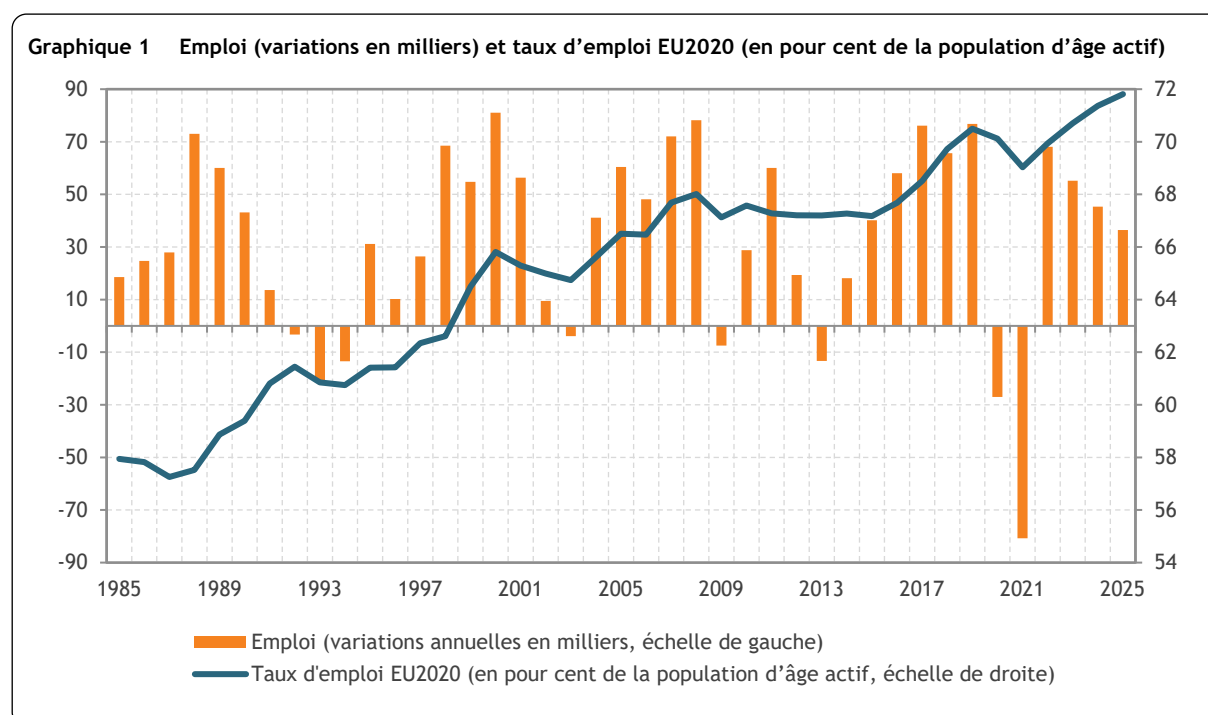
L'effondrement de la productivité horaire ne peut être que de courte durée si les entreprises veulent éviter de faire face à des difficultés. De plus, le recours au chômage temporaire atteint inévitablement ses limites. Le système risque de devenir contre-productif s'il est maintenu trop longtemps, parce que des entreprises qui n'auraient en aucun cas été viables sont maintenues à flot ou parce que la main-d'œuvre ne peut être réorientée vers d'autres emplois. En outre, le coût pour les pouvoirs publics augmente rapidement. L'accès élargi au régime de chômage temporaire sera donc progressivement supprimé à terme (tout comme les indemnités de droit passerelle pour les indépendants et les différentes mesures de soutien régionales). Tant la productivité horaire que la durée du travail repartent donc à la hausse au cours des trimestres suivants, plus rapidement et plus fortement que l'activité, laquelle, par ailleurs, pâtit durablement de la crise. Par conséquent, les pertes d'emplois - qui touchent à ce stade aussi les travailleurs indépendants - augmentent sensiblement au cours du second semestre 2020. De nouvelles pertes d'emplois seraient encore enregistrées au cours du premier semestre 2021 ; une reprise progressive se mettrait en place à partir du second semestre.

En moyenne annuelle, la diminution de l'emploi marchand (-26 000 personnes) est relativement limitée cette année, et ce grâce à un point de départ particulièrement favorable à la fin de 2019. L'année prochaine, cette diminution serait beaucoup plus marquée (-86 000 personnes) en raison d'un point de départ, cette fois, particulièrement défavorable ; elle serait suivie d'une reprise sensible en 2022 (+64 000 personnes). Toutefois, par rapport à une situation sans pandémie, les pertes d'emplois seraient considérables (environ 3,4 % pour l'ensemble des branches marchandes). Cela est la conséquence de notre hypothèse selon laquelle la croissance de l'activité est structurellement affectée par la crise.

Entre 2023 et 2025, la croissance de l'activité du secteur marchand s'établirait à 1,4 % par an en moyenne, avec un profil légèrement décroissant. Elle serait encore très intensive en main-d'œuvre, compte tenu

de la stabilisation de la durée du travail et de la croissance particulièrement faible de la productivité horaire (0,4 % par an en moyenne, mais en accélération au cours de la période), dans un contexte de croissance particulièrement modérée aussi du coût réel du travail. La croissance de l'emploi dans les branches marchandes reste donc soutenue (1,0 % par an), mais fléchit progressivement (de 1,3 % en 2023 à 0,8 % en 2025). Même à la fin de la période de projection, les répercussions de la crise actuelle sont encore bien tangibles (l'impact négatif sur l'emploi marchand est alors estimé à 2,0 %).

Au cours des six dernières années, la population active occupée a augmenté de 338 000 personnes. En raison de la crise dans les branches marchandes, elle diminuerait de 27 000 personnes cette année et de 81 000 personnes l'an prochain avant d'augmenter – de manière significative – à nouveau en 2022 (+68 000 personnes). Le taux d'emploi<sup>11</sup>, qui était passé de 67,2 % en 2014 à 70,5 % en 2019, retombe ainsi, en l'espace de deux ans, à 69,0 % avant de remonter à 69,9 % en 2022, ce qui reste inférieur au niveau atteint avant l'éclatement de la crise sanitaire. Au cours de la seconde moitié de la période de projection, la population active occupée suit le profil de croissance (décroissant) de l'emploi marchand. Sa progression ralentit ainsi de 55 000 personnes en 2023 à 36 000 personnes en 2025. Le taux d'emploi grimpe à 71,8 % au cours de cette période et dépasserait, à partir de 2023, son niveau atteint en 2019. À moyen terme, la population active occupée augmenterait de 97 000 personnes.



<sup>11</sup> Selon le concept EU2020 (source : Enquête sur les forces de travail, classe d'âge 20-64 ans).

## b. Chômage

Entre 2014 et 2019, le chômage (définition administrative) a diminué de 168 400 personnes et le taux de chômage a baissé de 12,3 % à 8,9 %, soit le niveau le plus bas depuis les années septante. Cette évolution prend maintenant fin brutalement. Le chômage augmente fortement entre le mois de mars 2020 et la mi-2021. Compte tenu des points de départ au début de chacune des années, en moyenne annuelle, la hausse en 2021 (+92 000 personnes) est plus marquée qu'en 2020 (+54 000 personnes), et ce malgré la croissance moins soutenue de la population active en 2021. Sur l'ensemble de ces deux années, le taux de chômage grimpe à 11,5 %, ce qui le ramène quasiment à son niveau de 2015.

La croissance de la population active s'accélère – temporairement – en 2022, mais cette accélération est largement compensée par le changement de cap de la croissance de l'emploi, de sorte que le nombre de chômeurs diminue de 39 000 personnes cette année-là. Par la suite, la croissance de l'emploi perd un peu de sa vigueur. La croissance de l'offre de travail ralentit toutefois également au cours de la période 2023-2024, à mesure que la contribution de la démographie à sa croissance devient de plus en plus négative et que les effets des mesures de fin de carrière en matière de pensions anticipées et de régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) atteignent leur vitesse de croisière. Le chômage baisse quasiment au même rythme (de 40 000 personnes par an en moyenne) au cours de ces deux années. La baisse se réduit de moitié (à 20 000 personnes) en 2025 sous l'effet conjugué du ralentissement de la croissance de l'emploi et de l'accélération de la croissance de la population active (compte tenu du relèvement de l'âge légal de la retraite). Le taux de chômage baisse à 8,9 % à l'horizon 2025, renouant ainsi avec le niveau atteint avant la crise.

### 2.2.6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

La consommation finale d'énergie<sup>12</sup> devrait diminuer de 0,4 % par an en moyenne au cours de la période 2020-2025 ; l'intensité énergétique<sup>13</sup> poursuivrait sa tendance à la baisse. Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie diminueraient fortement en début de période de projection suite au recul de l'activité économique. Elles repartiraient ensuite à la hausse, parallèlement au redressement de l'activité économique et à la fermeture programmée des centrales nucléaires (mise à l'arrêt de deux centrales en 2022 et 2023 et des autres centrales en 2025). Les émissions de CO<sub>2</sub> non liées à l'énergie diminueraient au cours de la période 2020-2025, tout comme les émissions de CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O et de gaz fluorés. Les émissions totales de gaz à effet de serre atteindraient 112,3 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2025, contre 118,1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2019.

---

<sup>12</sup> Consommation finale d'énergie : énergie livrée aux consommateurs finaux (industrie, transports, tertiaire, foyers domestiques et agriculture).

<sup>13</sup> Intensité énergétique : rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en millions de tonnes d'équivalent pétrole, et le PIB, exprimé en volume.



### 2.2.7. Finances publiques

Les finances publiques belges, déjà déficitaires avant la crise, se dirigent en 2020 vers un déficit historique estimé actuellement à 47,5 milliards d'euros, soit quelque 11 % du PIB. La récession fait plonger les recettes fiscales. S'y ajoute le coût du chômage temporaire et des nombreuses autres mesures de soutien mises en œuvre par les autorités, dont le total avoisine les 15 milliards d'euros, sans même compter les reports de taxes et les garanties d'État.

L'action des autorités publiques pendant la crise a ainsi limité les pertes de revenus des particuliers et des sociétés. On estime que près de 60 % de la perte de revenu national en 2020 a été absorbée par les pouvoirs publics.

À l'horizon 2025, un déficit public de l'ordre de 26 milliards d'euros (quelque 5 % du PIB) subsiste dans le scénario macroéconomique retenu ici où la reprise économique n'est ni immédiate à court terme, ni intégrale à moyen terme. Un tel déficit représente environ 10 % des budgets de l'ensemble des administrations publiques. Le déficit primaire (hors charges d'intérêts) reste à un niveau record de 3 à 3,5 % du PIB.

La situation est particulièrement préoccupante pour l'entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale) dont la structure des recettes et des dépenses l'expose davantage aux conséquences d'une perte d'activité économique, et qui était déjà fortement endettée et déficitaire sans la crise.

En 2020, la dette publique devrait bondir de 20 points de pourcentage pour atteindre quelque 120 % du PIB. Après une légère baisse en 2021 et 2022, le taux d'endettement repartira ensuite à la hausse si les déficits importants des présentes Perspectives se matérialisent. Dans le contexte actuel de taux d'intérêt extrêmement bas, tout risque d'emballement du taux d'endettement (effet boule de neige) est exclu pour le moment. Toutefois, une dette élevée rend les finances publiques plus sensibles à une éventuelle remontée des taux d'intérêt lorsque, à plus long terme, la politique monétaire se normalisera.

Bien entendu, l'ampleur du déficit et de la dette des prochaines années dépendra de la politique belge et internationale de sortie de crise et de la manière dont la reprise économique se déroulera dans les faits.

### 3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales

Ce chapitre présente les principaux résultats macroéconomiques des perspectives régionales, lesquels sont parfaitement cohérents avec la projection nationale présentée au chapitre 2. La section 3.1 de ce chapitre présente les évolutions des principaux agrégats régionalisés : produit intérieur brut (PIB) et valeur ajoutée, emploi intérieur, productivité et coût salarial et, enfin, formation brute de capital fixe. Les développements sectoriels les plus saillants y sont également décrits. Quant aux résultats concernant le marché du travail, ils font l'objet de la section 3.2.

#### 3.1. Résultats macroéconomiques et sectoriels

##### PIB et valeur ajoutée

Selon les derniers comptes régionaux publiés par l'ICN en février et en juillet dernier<sup>14</sup>, la croissance économique aurait été, en 2018, plus forte en Flandre (1,7 %) que dans les Régions wallonne (1,3 %) et bruxelloise (0,9 %). Ces rythmes de croissance et ces différences se situent dans la lignée de ceux observés en moyenne depuis 2012 dans les trois régions. Selon nos estimations pour 2019, année durant laquelle la faiblesse du commerce international a pesé en Belgique, comme plus globalement en Europe, sur l'activité industrielle, la croissance économique flamande et wallonne se serait naturellement affaiblie, passant respectivement à 1,5 % et 1,0 % (cf. Tableau 4). En plus du ralentissement de l'industrie manufacturière prise dans son ensemble, la croissance wallonne aurait, comme en 2018, enregistré une plus faible contribution (0,4 point de moins) de la branche des « autres services marchands » qu'en Flandre. À Bruxelles, la croissance économique devrait en revanche s'être inscrite en rebond (1,5 %) principalement en raison du regain de croissance de la branche « crédit et assurances ». En 2019, l'activité économique dans les trois régions s'accompagnait encore (cf. infra) d'une forte progression de l'emploi, d'une hausse des salaires et des revenus plus rapide qu'au cours de la période 2012-2018 et d'investissements qui seraient restés aussi dynamiques que durant cette période.

---

<sup>14</sup> Rappelons que les chiffres de valeur ajoutée régionale relatifs à la dernière année des comptes régionaux (soit 2018, dans cette édition des perspectives régionales) sont établis chaque année par l'ICN selon une méthode provisoire et sont donc susceptibles d'être révisés dans le futur (révisions « courantes »). En outre, les comptes régionaux ont été adaptés aux révisions méthodologiques quinquennales, ou « occasionnelles », apportées aux comptes nationaux en octobre 2019 et ont également subi certaines révisions proprement régionales, en particulier sur la manière de répartir les montants enregistrés dans les entreprises multirégionales entre leurs différents établissements. Ces modifications ont donné lieu – jusqu'à présent – à une publication en deux parties des comptes, l'une en février portant principalement sur les années à partir de 2015, l'autre en juillet, complétant la première de plusieurs agrégats et prolongeant rétrospectivement les séries jusqu'en 2009. Une troisième partie reprenant les rétroprojections jusqu'en 2003 est attendue pour l'automne. Nous avons dès lors réalisé une rétroprojection temporaire propre jusqu'en 2003 (année usuelle de départ des comptes) et, comme de coutume, une rétroprojection plus longue de 1980 à 2002.

**Tableau 4 Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale**  
*taux de croissance en pour cent*

	2019	2020	2021	2022	Moyennes			
					2023-2025	2005-2011	2012-2018	2019-2025
<b>1. Produit intérieur brut en volume</b>								
Royaume	1,4	-10,5	8,2	3,3	1,3	1,6	1,4	0,9
Région de Bruxelles-Capitale	1,5	-9,3	7,2	2,6	0,9	0,9	0,7	0,7
Région flamande	1,5	-11,1	8,6	3,6	1,5	1,9	1,7	1,0
Région wallonne	1,0	-10,3	8,0	3,2	1,1	1,6	1,2	0,8
<b>2. Valeur ajoutée brute en volume</b>								
Royaume	1,4	-10,8	8,6	3,4	1,3	1,8	1,4	0,9
Région de Bruxelles-Capitale	1,4	-9,6	7,5	2,7	0,9	1,0	0,6	0,7
Région flamande	1,6	-11,3	9,0	3,6	1,5	2,0	1,7	1,1
Région wallonne	1,0	-10,5	8,4	3,2	1,1	1,7	1,2	0,8
<b>3. Formation brute de capital fixe en volume (1)</b>								
Royaume	2,7	-18,9	18,5	5,8	2,1	2,4	2,8	2,1
Région de Bruxelles-Capitale	3,6	-17,1	17,6	3,7	2,3	0,0	3,3	2,1
Région flamande	2,7	-19,4	18,6	6,6	2,1	2,7	2,8	2,1
Région wallonne	2,2	-19,0	18,8	5,3	2,0	3,9	2,8	1,9
<b>4. Emploi intérieur</b>								
Royaume	1,6	-0,6	-1,7	1,4	0,9	1,1	0,8	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	1,1	-0,5	-1,4	1,0	0,5	0,8	0,3	0,3
Région flamande	1,8	-0,6	-1,7	1,6	1,0	1,2	1,0	0,6
Région wallonne	1,4	-0,5	-1,7	1,4	0,9	1,2	0,6	0,5
<b>5. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande)</b>								
Royaume	-0,3	-11,8	12,3	2,1	0,3	0,6	0,6	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	0,2	-10,8	11,3	1,8	0,3	0,1	0,3	0,5
Région flamande	-0,4	-12,0	12,4	2,2	0,5	0,9	0,7	0,5
Région wallonne	-0,5	-11,9	12,6	2,0	0,1	0,4	0,6	0,4
<b>6. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (2)</b>								
Royaume	0,3	-9,0	10,1	1,1	0,7	-0,4	0,0	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	0,4	-8,0	9,7	1,1	0,5	-0,2	-0,3	0,7
Région flamande	0,3	-9,4	10,4	1,3	0,8	-0,3	0,1	0,7
Région wallonne	0,4	-8,8	9,6	0,8	0,6	-0,4	0,0	0,5

(1) Hors investissement résidentiel.

(2) Le coût salarial présenté ici, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 2, est net des subventions salariales.

En 2020, les trois régions du pays ne pourront pas échapper à une profonde récession en raison de la pandémie de coronavirus et des mesures prises pour la combattre. En tenant compte des spécificités sectorielles de chaque région (cf. encadré 2), et tout en adoptant le scénario macroéconomique national de référence établi en juin dernier par le BFP qui table sur une baisse du PIB de la Belgique de -10,5 %, nous estimons la contraction du PIB à -11,1 % en Flandre, à -10,3 % en Wallonie et à -9,3 % à Bruxelles. En effet, la structure sectorielle indique que le PIB flamand pourrait notamment être fragilisé par la part relativement plus grande de la branche « commerce et horeca » (15 % contre 12 % en Wallonie et 10 % à Bruxelles, cf. tableaux, respectivement, 6, 7 et 5), particulièrement affectée par la crise, et par le poids plus important de son industrie, notamment des branches « biens d'équipement » et « biens de consom-

mation ». Les premières observations nationales indiquent en effet que ces deux branches manufacturières sont apparues plus affectées que la branche des « biens intermédiaires », par exemple. Néanmoins, les écarts attendus globalement entre régions apparaissent, somme toute, faibles en proportion du choc baissier.

Toutefois, la contraction de la valeur ajoutée étant généralisée à la plupart des branches d'activité, ce sont d'abord les branches dont le poids est le plus important dans les trois économies régionales qui grèvent le plus la croissance économique de chaque région en 2020. Cela concerne en premier lieu les « autres services marchands ». Ressortent également, dans les trois régions, les branches d'une certaine importance dont la baisse s'est avérée relativement plus prononcée, comme le « commerce et l'horeca ». À Bruxelles, on peut encore souligner l'effet baissier, en termes de contribution à la croissance totale, plus spécifique de la branche « crédit et assurances » (malgré un recul pourtant relativement moins fort que celui d'autres branches) et en Wallonie celui de la branche « santé et action sociale »<sup>15</sup>.

Selon le scénario retenu, la forte diminution des PIB régionaux en 2020 devrait être suivie d'une reprise en 2021, très nette mais incomplète. Les branches et les régions les plus touchées en 2020 seraient également celles dont le rebond sera le plus marqué en 2021. La croissance économique atteindrait ainsi 8,6 % en Flandre, 8,0 % en Wallonie et 7,2 % à Bruxelles. La reprise devrait se poursuivre jusqu'au milieu de l'année 2022. En conséquence, la croissance économique en 2022 enregistrerait encore des taux particulièrement soutenus, de l'ordre de 3,6 % en Flandre, 3,2 % en Wallonie et 2,6 % à Bruxelles.

**Tableau 5 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale en pour cent**

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)						
	2018	2025	2019	2020	2021	2022	2023-2025	2012-2018	2019-2025
<b>1. Agriculture</b>	0,0	0,0	-22,5	-7,0	2,7	0,6	1,2	-0,5	-3,6
<b>2. Énergie</b>	2,6	2,6	3,8	-12,7	10,5	2,6	-0,0	-3,7	0,4
<b>3. Industries manufacturières</b>	2,5	2,1	-1,5	-14,9	10,9	1,6	-1,4	-3,4	-1,4
a. Biens intermédiaires	0,8	0,7	-1,9	-9,4	7,0	-1,4	-2,0	-4,4	-1,8
b. Biens d'équipement	0,6	0,5	1,1	-22,1	19,3	2,1	-0,5	-3,3	-0,8
c. Biens de consommation	1,0	0,9	-2,6	-15,0	9,9	3,7	-1,3	-2,6	-1,4
<b>4. Construction</b>	2,5	2,6	4,9	-11,6	9,9	2,2	1,5	2,8	1,3
<b>5. Services marchands</b>	73,3	73,3	1,4	-11,2	8,9	3,1	1,1	0,8	0,6
a. Transports et communication	9,1	9,0	0,3	-10,1	5,8	6,6	1,3	3,6	0,8
b. Commerce et horeca	10,0	8,8	-0,5	-23,2	21,1	3,1	-0,7	-2,7	-1,0
c. Crédit et assurances	19,1	19,9	4,5	-6,3	4,0	1,2	1,2	-1,1	0,9
d. Santé et action sociale	4,8	4,8	-0,2	-14,6	12,5	3,7	1,0	-0,4	0,4
e. Autres services marchands	30,2	30,8	0,7	-10,2	9,2	3,3	1,5	2,9	0,9
<b>6. Services non marchands</b>	19,1	19,5	1,2	-2,1	1,8	1,1	0,7	1,0	0,6
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	1,4	-9,6	7,5	2,7	0,9	0,6	0,6

<sup>15</sup> Les tableaux de contribution à la croissance globale, numérotés 26, 27 et 28, figurent en annexe.

**Tableau 6 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande**  
*en pour cent*

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)						
	2018	2025	2019	2020	2021	2022	2023-2025	2012-2018	2019-2025
<b>1. Agriculture</b>	0,7	0,6	-22,7	-7,0	2,7	1,0	1,2	-3,9	-3,6
<b>2. Énergie</b>	2,5	2,5	3,8	-12,7	10,5	2,4	-0,0	-1,9	0,3
<b>3. Industries manufacturières</b>	16,5	15,3	0,5	-12,5	9,0	3,9	1,1	0,9	0,4
a. Biens intermédiaires	8,5	7,7	1,3	-9,6	7,0	2,9	1,0	2,0	0,5
b. Biens d'équipement	3,1	3,0	2,8	-16,3	13,3	5,6	1,6	-0,3	1,1
c. Biens de consommation	4,9	4,6	-2,3	-15,0	9,9	4,5	1,2	0,0	-0,2
<b>4. Construction</b>	6,1	6,2	3,8	-11,6	9,9	2,3	1,6	1,9	1,1
<b>5. Services marchands</b>	62,8	63,7	1,9	-12,7	10,3	4,2	1,8	2,2	1,1
a. Transports et communication	6,7	6,3	-0,1	-12,8	8,4	4,7	1,4	1,7	0,4
b. Commerce et horeca	15,3	14,8	1,5	-21,3	18,0	6,4	1,2	1,0	0,6
c. Crédit et assurances	3,3	3,5	5,2	-6,3	4,0	1,9	1,4	1,5	1,2
d. Santé et action sociale	6,9	6,9	1,0	-14,1	12,1	3,8	1,5	0,8	0,8
e. Autres services marchands	30,6	32,1	2,3	-8,9	7,8	3,5	2,2	3,5	1,5
<b>6. Services non marchands</b>	11,4	11,7	1,5	-1,7	2,0	1,3	1,0	1,0	0,8
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	1,6	-11,3	9,0	3,6	1,5	1,7	0,9

**Tableau 7 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne**  
*en pour cent*

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)						
	2018	2025	2019	2020	2021	2022	2023-2025	2012-2018	2019-2025
<b>1. Agriculture</b>	0,6	0,5	-23,8	-7,0	2,7	0,8	1,6	-6,1	-3,7
<b>2. Énergie</b>	3,0	3,0	3,7	-12,7	10,5	2,8	0,2	-0,3	0,5
<b>3. Industries manufacturières</b>	14,7	14,0	0,3	-10,9	7,8	4,3	1,3	1,2	0,6
a. Biens intermédiaires	9,0	8,4	1,0	-8,0	6,0	3,3	1,0	2,4	0,7
b. Biens d'équipement	2,1	2,0	1,2	-17,4	14,3	4,3	1,6	-2,4	0,7
c. Biens de consommation	3,6	3,6	-2,0	-14,2	8,9	6,8	1,7	0,9	0,4
<b>4. Construction</b>	5,4	5,4	3,2	-11,6	9,9	2,2	1,3	0,6	0,9
<b>5. Services marchands</b>	57,5	57,8	1,1	-13,0	10,9	3,9	1,2	1,5	0,7
a. Transports et communication	5,5	5,2	-0,7	-13,0	8,3	5,1	0,9	-0,4	0,1
b. Commerce et horeca	12,4	12,1	1,4	-21,9	18,9	5,7	1,1	0,6	0,4
c. Crédit et assurances	3,4	3,5	4,5	-6,3	4,0	1,3	1,2	2,5	0,9
d. Santé et action sociale	9,0	9,1	0,9	-14,1	12,1	3,7	1,1	0,4	0,6
e. Autres services marchands	27,1	27,9	1,0	-9,5	8,7	3,2	1,4	2,8	1,0
<b>6. Services non marchands</b>	18,9	19,3	1,2	-2,1	1,6	0,9	0,7	0,9	0,5
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	1,0	-10,5	8,4	3,2	1,1	1,2	0,6

## Encadré 2 Répartition régionale des agrégats par branche d'activité au cours des années 2020-2021

Commençons par souligner, tant à l'échelon national que régional, le caractère encore très parcellaire des observations relatives à l'activité économique durant la période de confinement et, davantage encore, durant celle de déconfinement, mise en œuvre progressivement à partir du mois de mai et toujours en cours actuellement.

Le caractère inédit de la crise sanitaire rend toute méthode de projection basée sur les tendances identifiées par le passé peu appropriée. De ce fait, pour établir les perspectives nationales de valeur ajoutée et – dans leur foulée – d'emploi intérieur par branche d'activité, une méthode alternative, « hors modèle », a été utilisée (cf. encadré 1). La logique d'identification et d'explication de différentiels de croissance (d'une région par rapport à la croissance nationale) utilisée dans le modèle HERMREG top-down fait, elle aussi, appel aux tendances enregistrées par le passé et n'est dès lors pas non plus idéale pour cette période.

La méthode utilisée au niveau national pour la répartition par branche d'activité du choc macroéconomique de perte activité (et, par la suite, de reprise) n'a cependant pas pu être répliquée au niveau régional. En effet, les principales sources utilisées au niveau national, à savoir les comptes nationaux du premier trimestre 2020 et les résultats des vagues d'enquêtes de l'Economic Risk Management Group (ERMG), n'ont pas pu être mobilisées sur le plan régional : d'une part, il n'existe pas de comptes trimestriels régionaux et, d'autre part, dans les enquêtes de l'ERMG, la représentativité régionale n'est pas assurée au niveau de chaque branche d'activité<sup>1</sup>.

Plusieurs alternatives à ces sources<sup>2</sup> fournissant de l'information par branche d'activité et par région pour les mois de mars, avril et mai, ont été consultées. Elles n'ont toutefois pas pu être utilisées pour alimenter la projection 2020-2021 car elles se sont révélées soit trop indirectes, soit difficiles à réconcilier entre elles, soit encore difficiles à réconcilier avec l'information utilisée au niveau national. Les séries de chômage temporaire, pour leur part, ont l'avantage d'être rapidement disponibles tant au niveau national que régional et à un niveau sectoriel très fin. Ne pouvant toutefois être considérées comme des indicateurs directs des agrégats présents dans le modèle HERMREG top-down, elles n'ont pas été utilisées. Elles confirment néanmoins que la dimension sectorielle est prépondérante pour mesurer l'étendue du choc économique, cette dimension prime probablement sur la dimension régionale (cf. encadré 3). Ainsi, même si ces séries de chômage temporaire révèlent certaines différences entre régions au sein d'une même branche d'activité, elles ne font apparaître que des différences limitées entre les trois régions pour les mois de mars, avril et mai lorsque l'ensemble de l'économie est pris en compte et lorsque ces séries ont été épurées des effets de composition sectorielle.

Dès lors, en l'absence d'observations régionales suffisamment univoques et compatibles avec les agrégats présents dans le modèle national, il est apparu préférable de limiter l'estimation régionale de court terme (2020-2021) à la prise en compte des effets de composition sectorielle propres à chaque région. Pour l'ensemble de l'économie, l'application de cette méthode à la valeur ajoutée donne lieu à un recul en 2020 légèrement moindre à Bruxelles (-9,6 %) et en Wallonie (-10,5 %) par rapport à la moyenne belge (-10,8 %) et faiblement plus marqué en Flandre (-11,3 %). De façon symétrique, la reprise de l'activité, même partielle, attendue en 2021, est, elle aussi, plus accentuée en Flandre. Ces différences régionales demeurent sans commune mesure avec l'ampleur considérable du choc et doivent être prises avec toute la prudence qu'exige cet exercice technique.

## Suite Encadré 2

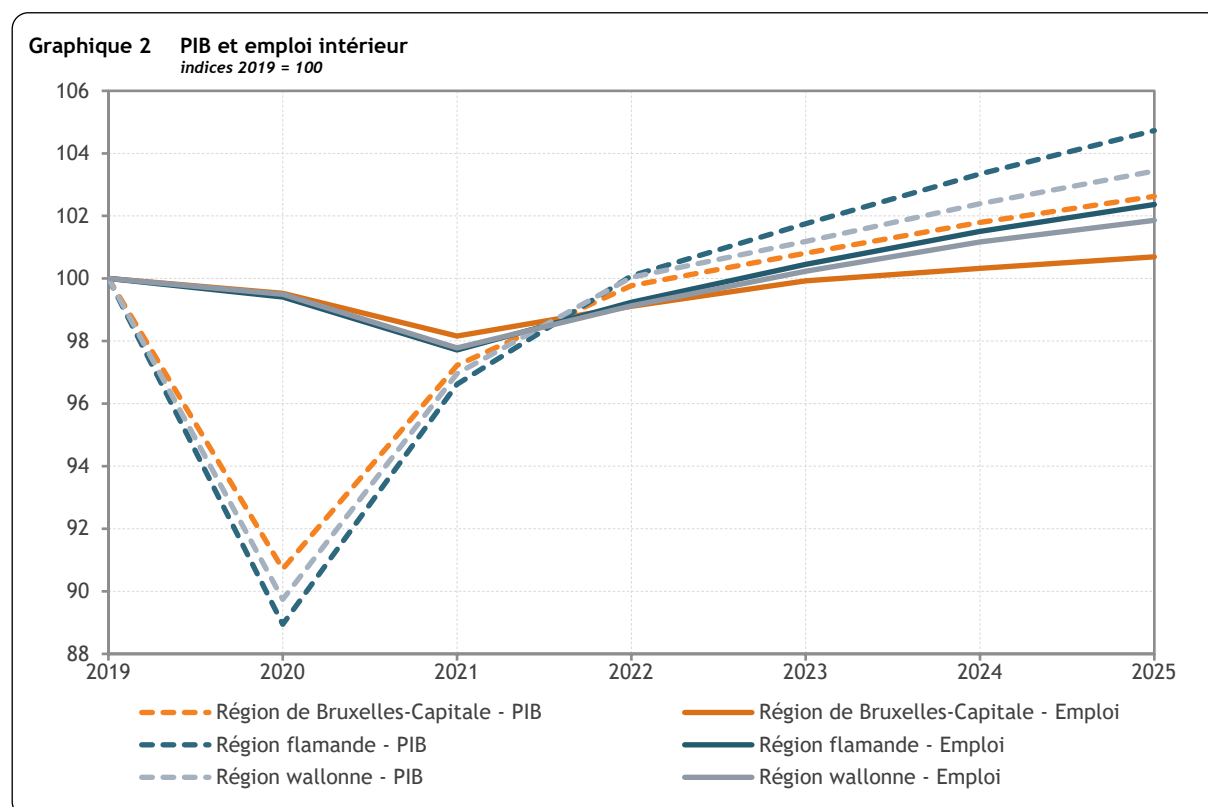
À partir de 2022, (année pour laquelle notre scénario national suppose encore une normalisation de la croissance durant le premier semestre), la logique de la modélisation des différentiels de croissance (de chaque région par rapport à la croissance nationale) sur la base de relations entre agrégats observées par le passé est à nouveau de mise.

1 Les communiqués de presse de l'ERMG précisent en effet que « la couverture des différentes branches d'activité au sein de l'échantillon varie d'une région à l'autre ». Ainsi, les baisses de chiffres d'affaires par région publiées lors de chaque vague d'enquête étaient obtenues en posant l'hypothèse selon laquelle « l'incidence de la crise par branche d'activité ne diffère pas selon la région ».

2 Telles que les données de chiffres d'affaires disponibles dans les déclarations mensuelles à la TVA de Statbel, indices de production industrielle de Statbel, indices de fédérations sectorielles (tels que, par exemple, l'indice Federgon pour l'activité dans le secteur de l'interim), ...

De 2023 à 2025, la progression annuelle moyenne des PIB régionaux retrouverait des rythmes proches de ceux observés récemment, soit 1,5 % en Flandre, 1,1 % en Wallonie et 0,9 % à Bruxelles. Comme avant la crise, la branche des « autres services marchands » continuerait de contribuer davantage à la croissance économique en Flandre qu'en Wallonie et qu'à Bruxelles. La croissance attendue de la valeur ajoutée de cette branche en Flandre dépasse en effet celle attendue dans les deux autres régions. De plus, la croissance bruxelloise resterait aussi pénalisée à moyen terme par le lent déclin de l'industrie manufacturière régionale et par le léger recul de la branche « commerce et horeca ».

Sur l'ensemble de la période de projection, c'est en Flandre que le PIB progresserait le plus rapidement. En 2022, le volume annuel d'activité y dépasserait son niveau d'avant-crise (2019) (cf. graphique 2). La Wallonie rejoindrait aussi le niveau de PIB précédant la crise en 2022 tandis qu'à Bruxelles, le retour au niveau de 2019 n'est attendu qu'en 2023.



### Encadré 3 Le chômage temporaire par région

Dès le début de la période de confinement, les pouvoirs publics ont assoupli les conditions d'accès au chômage temporaire « pour cause de force majeure ». Selon le scénario retenu par secteur dans la projection nationale, le recul de l'activité économique a non seulement été partiellement amorti par une diminution de la productivité horaire, mais aussi par une forte baisse de la durée du travail principalement via un large recours à ce dispositif. Le chômage temporaire peut être observé par région du lieu de travail et par branche d'activité au départ de données couplées entre l'ONSS et l'ONEM<sup>1</sup>. L'examen de ces informations confirme que cet élément de scénario peut également être adopté par secteur dans chacune des trois régions du pays.

Dès la mi-mars, les différents secteurs d'activité des trois régions ont fait appel à cette possibilité, au point que le taux de chômage temporaire en équivalents temps plein<sup>2</sup> dépassait déjà 10 % sur le mois en Flandre et en Wallonie et 7 % à Bruxelles. En avril, le confinement strict a été d'application durant l'entièreté du mois et cet indicateur est passé à 22 % en Flandre et en Wallonie et à 17 % à Bruxelles. Le recours au chômage temporaire était alors généralisé, touchant à la fois les services et l'industrie.

Indirectement, cet indicateur reflète aussi l'intensité de la baisse initiale d'activité liée à la pandémie, sans toutefois permettre de la quantifier. Une comparaison aux premières indications de chiffres d'affaires semble d'ailleurs confirmer que les branches d'activité dont les ventes ont été les plus affectées sont généralement aussi celles qui ont le plus recouru au chômage temporaire, une relation qui paraît très nette en Flandre, mais légèrement plus diffuse dans les autres régions.

Alors que peu d'indices permettent aujourd'hui de mesurer de façon fiable d'éventuelles différences régionales d'impact sur la valeur ajoutée au sein des branches d'activité, on observe néanmoins que le taux de chômage temporaire en Wallonie dépasse celui observé en Flandre dans une majorité de branches, ce qui apparaît de façon résumée au niveau des branches d'activité identifiées dans le modèle au tableau 8. A contrario, les taux enregistrés à Bruxelles – qui, comme pour d'autres indicateurs, s'écartent souvent le plus de la moyenne belge – sont observés tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de cette moyenne, en fonction de la branche. C'est donc plutôt un effet de composition qui joue, en mars et en avril, sur la faiblesse du taux global de chômage temporaire que l'on constate à Bruxelles (relativement aux deux autres régions). D'une part, l'industrie, où le recours au chômage temporaire s'est en général révélé plus prononcé que dans le reste de l'économie, occupe un poids moins important dans la région. D'autre part, une série de services dont l'activité a été relativement moins affectée, par exemple la branche « crédit et assurances », sont plus représentés dans l'économie bruxelloise. Si la structure de l'emploi avait été identique entre régions, les taux relatifs au mois d'avril auraient été de 21 % à Bruxelles et en Flandre et de 24 % en Wallonie. La neutralisation des effets de composition met donc aussi en évidence le recours généralement plus marqué au chômage temporaire en Wallonie.

En outre, au mois d'avril, certaines spécificités régionales, déjà perceptibles en mars, se détachent. Ainsi, dans la construction, le taux de chômage temporaire s'est révélé plus élevé en Wallonie qu'en Flandre et à Bruxelles. En Wallonie toujours, le taux élevé dans la branche des « autres services marchands » tire également la moyenne régionale à la hausse. À l'inverse, en Flandre, le taux de chômage temporaire dans la branche « commerce et horeca », bien qu'il soit l'un des plus élevés de l'économie régionale (avec la branche des « biens d'équipement »), est demeuré plus faible que dans les deux autres régions. À Bruxelles, la faiblesse particulière du recours au chômage temporaire dans la branche « crédit et assurances » réduit encore le taux global, tandis que les hauts taux observés en moyenne dans l'industrie manufacturière bruxelloise sont modérés, comme évoqué ci-avant, par le faible poids de l'industrie dans le tissu économique de la région.



## Suite Encadré 3

**Tableau 8 Taux de chômage temporaire dans l'emploi salarié, en équivalents temps plein en pour cent**

	Mars 2020			Avril 2020			Mai 2020		
	RBC	RF	RW	RBC	RF	RW	RBC	RF	RW
<b>1. Agriculture</b>	<b>13,9</b>	<b>2,5</b>	<b>8,5</b>	<b>20,6</b>	<b>3,8</b>	<b>10,9</b>	<b>9,1</b>	<b>1,8</b>	<b>4,2</b>
<b>2. Énergie</b>	<b>0,6</b>	<b>2,8</b>	<b>3,4</b>	<b>2,3</b>	<b>5,1</b>	<b>8,1</b>	<b>1,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,8</b>
<b>3. Industries manufacturières</b>	<b>19,5</b>	<b>11,8</b>	<b>11,1</b>	<b>40,8</b>	<b>25,8</b>	<b>26,9</b>	<b>17,1</b>	<b>13,1</b>	<b>14,7</b>
a. Biens intermédiaires	6,8	8,9	9,7	14,9	18,7	23,6	7,2	9,6	11,4
b. Biens d'équipement	31,3	20,1	15,0	59,9	41,7	38,7	15,5	15,9	21,8
c. Biens de consommation	17,8	10,5	11,5	42,1	24,9	26,0	26,6	15,2	16,4
<b>4. Construction</b>	<b>22,1</b>	<b>26,9</b>	<b>38,6</b>	<b>45,1</b>	<b>36,6</b>	<b>62,1</b>	<b>15,4</b>	<b>9,8</b>	<b>18,3</b>
<b>5. Services marchands</b>	<b>9,9</b>	<b>12,1</b>	<b>13,1</b>	<b>22,6</b>	<b>26,8</b>	<b>28,7</b>	<b>13,6</b>	<b>13,7</b>	<b>14,5</b>
a. Transports et communication	4,2	6,3	7,1	8,8	16,0	15,5	5,1	10,1	8,3
b. Commerce et horeca	24,0	19,9	24,2	49,8	42,0	49,7	32,2	21,6	24,6
c. Crédit et assurances	0,7	2,9	2,7	2,6	9,3	9,3	2,0	5,1	5,7
d. Santé et action sociale	3,1	5,4	3,9	8,2	11,2	9,1	4,1	4,3	4,1
e. Autres services marchands	10,1	13,1	14,5	25,1	30,3	33,9	14,2	15,7	17,7
<b>6. Services non marchands</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,9</b>	<b>1,5</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>
<b>7. Total</b>	<b>7,4</b>	<b>10,4</b>	<b>10,6</b>	<b>17,0</b>	<b>21,9</b>	<b>22,3</b>	<b>9,8</b>	<b>10,7</b>	<b>10,7</b>

Source : ONEM-ONSS-BCSS ; calculs propres.

Enfin, les statistiques relatives au mois de mai témoignent des premiers mouvements de reprise au sein des trois économies régionales. La diminution du taux de chômage temporaire n'a cependant encore été que partielle, le processus de reprise économique se révélant graduel et certains secteurs faisant toujours face à des restrictions. Le rôle d'amortisseur du chômage temporaire s'est donc prolongé et, les mesures étant toujours en vigueur, cela devrait encore être le cas dans les mois à venir, certes à un rythme plus faible.

Au mois de mai, le déclin relativement moins rapide à Bruxelles ramène pratiquement cette région au niveau des deux autres. Le taux de chômage temporaire atteint 10 % à Bruxelles et 11 % en Flandre et en Wallonie. C'est en Wallonie - où le taux avait été le plus élevé en avril - qu'il s'est aussi réduit le plus nettement au mois de mai. Dans cette région, le taux demeure néanmoins plus élevé dans la construction et il s'est moins replié dans la branche des « biens d'équipement ». Par rapport au reste de l'économie, le taux reste relativement élevé dans la branche « commerce et horeca » quelle que soit la région, des restrictions touchant encore cette branche au début de la phase de déconfinement. Cela pèse quelque peu sur le taux global en Flandre où cette branche occupe un poids plus important que dans le reste du pays.

1 Voir ONEM-ONSS-BCSS : [https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/dwh\\_page/content/websites/datawarehouse/data/covid-19.html](https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh/dwh_page/content/websites/datawarehouse/data/covid-19.html)

2 Ces taux de chômage temporaire rapportent le nombre mensuel de jours indemnisés au titre du chômage temporaire en cas de force majeure divisé par 26 (pour l'exprimer en équivalents temps plein) au nombre d'emplois enregistré à l'ONSS au premier trimestre de 2020 (que nous avons également traduit en équivalents temps plein).

## Emploi intérieur

Au début de la période de projection, la contraction de l'emploi restera bien en deçà de celle de la valeur ajoutée. En particulier, en 2020, dès le début de la crise sanitaire, la mise en place de mesures destinées à soutenir les entreprises et à réduire les prestations de travail sans licenciement a permis d'amortir le choc en termes d'emploi. Ces mesures, et en particulier l'assouplissement des conditions d'accès au chômage temporaire en cas de force majeure, sont toujours d'actualité et ont été prolongées. Le maintien prolongé de l'activité à un niveau inférieur à celui qu'il aurait été dans un scénario sans pandémie va inévitablement conduire à une adaptation des besoins de main-d'œuvre dans les trois régions du pays. Mais, pour l'heure, la résistance de l'emploi semble toujours de mise et les pertes d'emploi resteraient encore contenues en moyenne sur l'année de l'ordre de -0,5 % à Bruxelles et en Wallonie et de -0,6 % en Flandre.

Comme l'indique le graphique 2, nous escomptons néanmoins un effet retardé sur l'emploi qui, une fois les mesures publiques levées, pourrait reculer davantage en 2021 : en Wallonie et en Flandre, l'emploi intérieur total baisserait de 1,7 %, tandis qu'il diminuerait de façon plus limitée à Bruxelles, soit de 1,4 %. Sur l'ensemble des deux années 2020 et 2021, le marché du travail en Belgique compterait un total de 108 000 personnes en moins à l'emploi. La répartition selon le lieu de travail de cet abaissement donnerait quelque 13 000 emplois en moins à Bruxelles, 29 000 emplois en Wallonie et 66 000 emplois en Flandre. La reprise de l'emploi se ferait, elle aussi, plus tardivement que la valeur ajoutée et, symétriquement, de façon moins prononcée à Bruxelles. Selon ce scénario, le niveau d'emploi intérieur de 2019 serait retrouvé en Flandre et en Wallonie en 2023, mais il ne serait atteint à Bruxelles que l'année suivante.

L'emploi indépendant serait en net recul en Flandre (-1,0 % en 2020 et -1,8 % en 2021) et en Wallonie (-1,2 % en 2020 et -1,8 % en 2021). En revanche, à Bruxelles, la baisse du nombre d'indépendants resterait d'abord limitée en 2020, avant de s'aggraver elle aussi en 2021 (-1,6 %). L'emploi indépendant bruxellois serait alors soutenu par un effet de composition sectorielle, provenant notamment d'un poids plus important de la branche « autres services marchands » dans laquelle l'emploi indépendant devrait relativement moins baisser. L'emploi indépendant devrait rebondir assez nettement en 2022 dans les trois régions (3,2 % à Bruxelles, 2,4 % en Flandre et 1,9 % en Wallonie). Ces rythmes de croissance s'amoin-draient ensuite tout en restant à des niveaux proches, et même légèrement supérieurs aux rythmes observés récemment (de 2012 à 2018) en Wallonie et en Flandre. Entre 2023 et 2025, comme déjà observé par le passé, le nombre d'indépendants s'accroîtrait plus vivement à Bruxelles (1,9 % par an en moyenne) que dans les deux autres régions (1,4 % en Flandre et 1,2 % en Wallonie). À moyen terme encore, l'accroissement global de l'emploi indépendant masque un changement de la composition sectorielle de celui-ci au sein des trois régions, au détriment surtout du « commerce et horeca » (branche à laquelle s'ajoutent l'agriculture en Flandre et en Wallonie et les « autres services marchands » à Bruxelles), tandis que les branches de la « construction » et de la « santé et action sociale » verraient leur part se renforcer (en plus, des « autres services marchands » en Flandre et en Wallonie).

La reprise attendue pour l'emploi salarié n'est pas aussi favorable. Le nombre de salariés renouerait aussi avec la croissance en 2022 (0,7 % à Bruxelles, 1,4 % en Flandre et 1,3 % en Wallonie), mais à des rythmes qui resteront plus modérés ensuite. En effet, de 2023 à 2025, l'emploi salarié ne progresserait

plus en moyenne que de 1,0 % par an en Flandre, de 0,8 % par an en Wallonie et plus modestement encore à Bruxelles (0,3 %) où, à l'inverse de l'emploi indépendant, l'emploi salarié paraît depuis plusieurs années progresser plus difficilement que dans les deux autres régions (comme l'indique, par exemple, la croissance limitée à 0,1 % par an en moyenne durant la période 2012-2018). La croissance économique attendue demeure globalement intensive en emplois lorsqu'on l'analyse sur longue période, même si cette intensité aurait tendance à décroître. Toutefois, la création nette d'emploi salarié n'atteindrait plus, après 2022, les taux de croissance enregistrés au cours du passé récent, en particulier durant la période d'amélioration sensible de la situation sur le marché du travail des trois régions entre 2016 et 2019.

Les modifications tendanciennes de la structure sectorielle de l'emploi salarié devraient se renforcer. Dans chacune des régions, les services marchands, et en particulier les branches de la « santé et action sociale » et des « autres services marchands », conserveraient à moyen terme un rôle prédominant dans l'évolution de celui-ci.

En 2020 et en 2021, au plus fort du choc qui fait suite à la pandémie de coronavirus, près de six emplois salariés perdus sur dix devraient ainsi l'être en Wallonie et en Flandre dans les diverses branches des services marchands (et près de neuf sur dix à Bruxelles). Cette proportion est *grosso modo* le reflet de la part de ces branches dans l'emploi salarié des différentes régions. Toutefois, un tiers des pertes d'emplois en Wallonie et quatre sur dix en Flandre proviendraient des industries manufacturières, une proportion qui dépasse leur poids initial dans l'emploi salarié. Or, dans les branches manufacturières, aucune remontée significative de l'emploi salarié n'interviendrait en Flandre et en Wallonie en 2022. À moyen terme, l'érosion de l'emploi manufacturier s'amplifierait donc, la croissance de l'activité y étant principalement portée par les gains de productivité.

À partir de 2023, c'est encore la moindre contribution des branches de services marchands qui explique l'essentiel du déficit de croissance de l'emploi salarié en comparaison de la période favorable et récente de 2016 à 2019. C'est particulièrement notable en Flandre où la croissance moyenne de l'emploi salarié attendue au cours des années 2023-2025 (1,0 %) serait réduite de 0,7 point par rapport aux observations les plus récentes, une baisse attribuable pour 0,5 point aux services marchands. En Wallonie, le recul de la contribution des services marchands explique la moitié de la baisse du rythme des créations d'emploi durant les mêmes périodes (0,3 point sur un repli global de 0,6 point). À Bruxelles, en revanche, la contribution des services marchands resterait aussi faible de 2023 à 2025 qu'entre 2016 et 2019, aux alentours de 0,3 point, cet ensemble sectoriel expliquant l'essentiel de l'écart de progression de l'emploi observé récemment entre Bruxelles et les autres régions.

À Bruxelles et en Wallonie, la baisse des rythmes de croissance de l'emploi salarié en fin de période de projection résulterait encore partiellement d'une diminution de la contribution des branches d'activité non marchande (qui passe de 0,2 point entre 2016 et 2019 à zéro de 2023 à 2025). À l'opposé, en Flandre, ces branches conserveraient un apport légèrement positif de 0,1 point. En effet, compte tenu de l'évolution plus rapide de la population scolaire, l'emploi dans l'enseignement croîtrait plus rapidement en

Flandre. Si cet effet démographique se manifeste aussi à Bruxelles, le poids de l'enseignement dans le secteur public bruxellois est plus faible<sup>16</sup>.

**Tableau 9** Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale  
*en pour cent*

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)						
	2018	2025	2019	2020	2021	2022	2023-2025	2012-2018	2019-2025
<b>1. Agriculture</b>	0,0	0,0	4,6	-0,8	-2,7	1,8	1,2	3,5	0,9
<b>2. Énergie</b>	1,3	1,3	2,1	1,0	-3,9	1,5	0,4	-0,3	0,2
<b>3. Industries manufacturières</b>	2,7	2,4	0,5	-1,6	-3,9	-0,3	-1,5	-2,7	-1,4
a. Biens intermédiaires	0,5	0,4	-0,7	-1,6	-5,4	-3,6	-3,6	-7,0	-3,2
b. Biens d'équipement	0,6	0,5	0,9	-2,3	-3,9	0,2	-1,8	-3,1	-1,5
c. Biens de consommation	1,6	1,5	0,8	-1,4	-3,5	0,6	-0,8	-0,8	-0,8
<b>4. Construction</b>	3,2	3,5	3,9	0,4	-1,1	2,9	1,4	2,0	1,5
<b>5. Services marchands</b>	66,4	66,6	1,2	-0,6	-2,0	1,2	0,7	0,3	0,3
a. Transports et communication	6,9	6,6	1,3	-0,6	-3,1	0,2	-0,1	-0,2	-0,3
b. Commerce et horeca	12,6	11,9	0,9	-1,8	-2,8	0,7	-0,3	-1,6	-0,6
c. Crédit et assurances	7,2	6,3	-2,2	-1,7	-4,3	-1,1	-0,8	-2,3	-1,7
d. Santé et action sociale	10,1	10,8	2,3	0,7	-1,2	2,0	1,8	1,6	1,3
e. Autres services marchands	29,7	30,9	1,8	-0,2	-1,1	1,7	1,3	1,7	0,9
<b>6. Services non marchands</b>	26,2	26,1	0,5	-0,2	0,5	0,4	0,1	0,6	0,2
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	1,1	-0,5	-1,4	1,0	0,5	0,3	0,3

**Tableau 10** Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région flamande  
*en pour cent*

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)						
	2018	2025	2019	2020	2021	2022	2023-2025	2012-2018	2019-2025
<b>1. Agriculture</b>	1,4	1,3	1,4	-3,8	-3,2	-0,4	-0,3	-0,9	-1,0
<b>2. Énergie</b>	1,1	1,0	2,8	1,0	-3,9	0,4	-0,0	-0,2	0,0
<b>3. Industries manufacturières</b>	12,6	11,4	1,2	-1,6	-4,1	0,0	-0,3	-0,9	-0,8
a. Biens intermédiaires	4,9	4,4	1,6	-1,3	-4,7	-0,4	-0,6	-0,6	-0,9
b. Biens d'équipement	2,5	2,2	1,0	-2,4	-3,8	0,2	-0,4	-1,8	-0,9
c. Biens de consommation	5,2	4,8	1,0	-1,5	-3,6	0,3	0,0	-0,8	-0,5
<b>4. Construction</b>	6,1	6,1	1,6	0,1	-1,1	1,8	0,7	0,0	0,6
<b>5. Services marchands</b>	63,8	65,2	2,2	-0,5	-1,9	2,1	1,5	1,7	0,9
a. Transports et communication	5,8	5,7	2,8	0,2	-3,4	0,9	0,4	-0,1	0,2
b. Commerce et horeca	16,0	15,4	1,1	-1,6	-3,4	1,4	1,0	0,2	0,1
c. Crédit et assurances	1,7	1,5	-0,8	-1,8	-4,2	-0,0	-0,4	-0,7	-1,2
d. Santé et action sociale	13,1	13,9	2,3	0,6	-1,0	2,4	2,0	2,3	1,4
e. Autres services marchands	27,2	28,7	2,9	-0,5	-0,9	2,7	1,8	3,0	1,4
<b>6. Services non marchands</b>	15,0	15,0	0,7	-0,2	1,0	0,7	0,5	0,5	0,5
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	1,8	-0,6	-1,7	1,6	1,0	1,0	0,6

<sup>16</sup> Au-delà des éléments de différenciation régionale mentionnés ici, l'encadré 3 des « Perspectives économiques 2020-2025 » nationales précise plus en détail les hypothèses relatives à l'emploi public.

**Tableau 11 Structure et croissance de l'emploi intérieur de la Région wallonne**  
*en pour cent*

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)						
	2018	2025	2019	2020	2021	2022	2023-2025	2012-2018	2019-2025
<b>1. Agriculture</b>	1,4	1,2	2,5	-6,5	-3,8	0,4	-0,1	-0,5	-1,1
<b>2. Énergie</b>	1,2	1,2	2,4	0,8	-3,8	0,5	-0,4	0,8	-0,2
<b>3. Industries manufacturières</b>	10,3	9,5	0,8	-1,3	-4,2	0,0	-0,1	-1,0	-0,7
a. Biens intermédiaires	5,0	4,4	1,1	-1,0	-4,7	-0,4	-0,9	-1,2	-1,1
b. Biens d'équipement	1,5	1,3	-0,1	-2,5	-3,8	-1,8	-0,3	-3,8	-1,3
c. Biens de consommation	3,8	3,7	0,8	-1,3	-3,6	1,3	1,0	0,4	0,0
<b>4. Construction</b>	6,5	6,6	2,0	0,1	-1,1	1,8	0,7	-0,7	0,7
<b>5. Services marchands</b>	59,7	61,0	1,6	-0,5	-1,9	2,0	1,4	1,2	0,8
a. Transports et communication	5,3	5,3	3,5	0,1	-3,3	1,3	0,3	-0,8	0,4
b. Commerce et horeca	16,0	15,5	0,7	-1,6	-3,4	1,3	1,1	0,4	0,0
c. Crédit et assurances	1,5	1,3	-1,2	-1,8	-4,2	0,1	-0,4	-0,6	-1,2
d. Santé et action sociale	14,8	15,9	2,2	0,7	-1,2	2,7	2,0	2,1	1,5
e. Autres services marchands	22,1	22,9	1,5	-0,6	-0,8	2,3	1,5	2,1	1,0
<b>6. Services non marchands</b>	20,8	20,5	0,7	0,0	0,0	0,2	0,2	0,3	0,2
<b>7. Total</b>	100,0	100,0	1,4	-0,5	-1,7	1,4	0,9	0,6	0,5

## Productivité et salaires

Au cours de la période 2019-2025, l'ensemble des branches d'activité marchande de Flandre et de Bruxelles enregistrerait des gains de productivité réelle par tête de 0,5 %, soit une progression un peu plus prononcée qu'en Wallonie (0,4 %). La faiblesse des gains de productivité à moyen terme confirme la tendance longue au ralentissement de la productivité du travail. Cette tendance est assez claire en Flandre où les taux de croissance de la productivité étaient aussi les plus élevés des trois régions avant la crise de 2009 (ou par exemple durant la période 2005-2011, cf. tableau 4). Elle est aussi observable en Wallonie sur la dernière décennie (ou par rapport à la période 2012-2018). En revanche, la productivité bruxelloise aurait globalement plutôt tendance à se redresser, pour atteindre ce rythme convergent avec les deux autres régions. L'évolution de la productivité agrégée bruxelloise résulte toutefois de trajectoires très contrastées au sein des principales branches tertiaires régionales. Ainsi, si la croissance de la productivité semble effectivement ralentir dans la branche « autres services marchands », elle tend à se renforcer dans la branche « crédit et assurances », tandis qu'elle tend à se redresser après avoir atteint des rythmes très négatifs dans les périodes passées dans la branche « commerce et horeca ».

D'après notre scénario, la crise liée à la pandémie de coronavirus aurait finalement assez peu d'impact sur ces tendances longues. Bien entendu, la productivité par tête est actuellement en train d'encaisser la majeure partie du choc d'activité lié à la crise (cf. graphique 2). Mais en 2021, ce repli devrait être quasiment effacé. En 2020, dans les trois régions du pays, la productivité par tête est surtout affectée par la baisse de la durée du travail, notamment via le recours à différents dispositifs tels que le chômage temporaire (cf. encadré 3), mais également par la baisse de la productivité horaire<sup>17</sup>. Les gains de productivité par tête, déjà fortement affaiblis avant la crise, se sont encore sensiblement détériorés. Dans les branches d'activité marchande, ce repli atteindrait -12 % en Flandre et en Wallonie et -11 % à Bruxelles. Toutefois, c'est aussi par le biais de la productivité que la reprise de l'activité, même graduelle, devrait en premier lieu se manifester : retour au travail des personnes en chômage temporaire ou en congé spécifique et augmentation des heures prestées. En outre, s'ils se portent sur les activités moins productives, les licenciements envisagés ou l'absence d'embauche devraient aussi générer un rebond de la productivité. En 2021, ce dernier serait pratiquement équivalent à la baisse initiale (11 % à Bruxelles, 12 % en Flandre et 13 % en Wallonie). Le rattrapage serait encore complété au cours de l'année 2022. Les gains de productivité resteraient très faibles ensuite, de 2023 à 2025, ne dépassant pas en moyenne 0,5 % en Flandre, 0,3 % à Bruxelles et 0,1 % en Wallonie.

En Région bruxelloise, ce sont surtout les branches « transports et communication » et « crédit et assurances » qui devraient encore alimenter le plus la croissance de la productivité à partir de 2023, tandis que l'érosion de la productivité dans les branches « santé et action sociale » et « commerce et horeca » se poursuivrait (moins vite cependant que durant la période 2012-2018). Comme par le passé, les industries manufacturières constitueraient une source importante de croissance de la productivité en Flandre comme en Wallonie. Les gains de productivité par tête projetés pour ces branches manufacturières s'élèveraient en moyenne à 1,4 % dans ces deux régions, et atteindraient même 2 % dans les biens d'équipement au cours de la période 2023-2025. Les gains de productivité flamands surpassent alors ceux enre-

---

<sup>17</sup> Celle-ci n'est pas mesurée actuellement dans HERMREG, mais elle l'est bien par branche dans HERMES.

gistrés en Wallonie dans les « biens de consommation » mais l'inverse est vrai pour les « biens intermédiaires ». Dans les services marchands, les gains de productivité demeurent nettement plus limités que dans l'industrie. De 2023 à 2025, ils atteindraient 0,4 % par an à Bruxelles et 0,3 % en Flandre, tandis que la productivité baisserait en Wallonie (-0,2 % par an). Dans les différentes branches qui composent cet ensemble, la croissance de la productivité flamande sur la même période dépasserait systématiquement celle de la Wallonie. Cela contribue le plus au différentiel agrégé de productivité, mais aussi *in fine* à celui de croissance économique qui subsiste au cours de la période 2023-2025 entre les deux régions.

L'évolution modeste des gains de productivité projetés est à mettre en parallèle avec la progression attendue des coûts réels du travail. Ceux-ci ont présenté, dans le passé récent, une phase de nette modération du fait notamment des mesures de saut d'index, de baisses de charges et du gel temporaire des salaires réels. Dans les branches d'activité marchande des trois régions du pays, on constate ainsi une stabilisation du coût salarial réel par tête pour la période 2012-2018 en Wallonie (0,0 %) et en Flandre (0,1 %) et une baisse à Bruxelles (-0,3 %). Sur l'ensemble de la période de projection (2019-2025), le coût salarial réel par tête devrait à nouveau croître : 0,7 % par an à Bruxelles et en Flandre, et 0,5 % en Wallonie.

En 2019, les coûts salariaux réels par tête connaissaient déjà une phase de redressement dans les trois régions du pays. En 2020 néanmoins, en raison du blocage de l'activité et de la réduction du temps de travail qui en a découlé, ils devraient se replier très nettement (-8,0 % à Bruxelles, -8,8 % en Wallonie et -9,4 % en Flandre), moins toutefois que la productivité réelle. Le regain attendu l'année prochaine surpasserait, quant à lui, légèrement la baisse de 2020. Ce serait le cas dans les trois régions : 10,4 % en Flandre, 9,7 % à Bruxelles et 9,6 % en Wallonie. La croissance ralentirait ensuite à partir de 2022, tout en restant généralement plus forte en Flandre. Pour la période 2023-2025, le taux de croissance serait ainsi de l'ordre de 0,8 % par an, en Flandre, de 0,6 % en Wallonie et de 0,5 % à Bruxelles. Bien que relativement modérés dans une perspective historique, ces rythmes de progression des coûts salariaux réels par tête dépassent la croissance de la productivité réelle dans chacune des trois régions du pays. L'écart qui se forme ainsi dans les branches marchandes entre croissance des salaires et de la productivité est similaire entre régions, autour de 0,2 point par an.

En Flandre et en Wallonie, l'écart macroéconomique projeté entre salaires et productivité par tête durant la période 2023-2025 ne provient pas de l'industrie manufacturière car la hauteur des gains de productivité (de l'ordre de 1,4 % par an) y surpasse nettement la croissance attendue des coûts salariaux réels par tête qui atteindrait 0,7 % en Wallonie et 0,8 % en Flandre. Cet écart est donc exclusivement logé dans les services marchands. Si la croissance projetée des coûts salariaux réels par tête y est généralement égale (en Wallonie) ou légèrement plus élevée (en Flandre : +0,9 %) que dans l'industrie, la productivité progresserait en revanche plus faiblement dans les services marchands (0,3 % en Flandre), voire se replierait (-0,2 %, en Wallonie).

## Formation brute de capital fixe

En s'établissant à 4,1 % par an en moyenne au cours de la période 2014-2019, la croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) du secteur marchand<sup>18</sup> en volume s'est montrée particulièrement dynamique en Belgique, dans un contexte, il est vrai, propice à l'investissement (niveau bas des taux d'intérêt, niveau relativement élevé du taux de rentabilité et évolution favorable des débouchés). Cela a été le cas dans chacune des trois régions du pays avec une croissance annuelle moyenne au cours de cette période de 4,3 % en Région flamande et 4,1 % en Région bruxelloise et wallonne. Les investissements de la branche « administration publique et enseignement » ont, pour leur part, affiché une hausse particulièrement forte à Bruxelles (+4,9 % par an en moyenne contre 0,6 % en Flandre et 2,5 % en Wallonie). Au total, la FBCF en volume a progressé de 4,2 % à Bruxelles, 4,0 % en Flandre et 3,9 % en Wallonie au cours de la période 2014-2019.

La crise sanitaire de 2020 interrompt brutalement cette tendance à la hausse. L'activité économique s'est fortement contractée durant la période de confinement et ne repart que lentement à la hausse par la suite. De plus, le climat général d'incertitude (perspectives de demande très incertaines) n'incite pas les entreprises à investir actuellement. Enfin, la rentabilité des entreprises est nettement mise sous pression en 2020, en raison de l'importante contraction de l'excédent brut d'exploitation. Pour toutes ces raisons, la FBCF du secteur marchand accuse une chute en 2020, généralisée à toutes les branches marchandes mais à des degrés divers toutefois. Compte tenu des effets de composition sectorielle, cette chute atteindrait 21 % en Flandre et en Wallonie et 19 % à Bruxelles. Pour les investissements de la branche « administration publique et enseignement », le recul attendu est moins important : les investissements publics ont en effet été temporairement réduits durant la première moitié de 2020, mais devraient rapidement retrouver leur niveau habituel. Au total, le recul de la FBCF en volume atteindrait 19 % tant en Flandre qu'en Wallonie et 17 % à Bruxelles (cf. Tableau 4).

Le net rebond attendu en 2021, dans le sillage de l'amélioration des débouchés et de la rentabilité, serait le miroir de la chute de 2020, au niveau global mais également branche d'activité par branche d'activité. Ce rebond atteindrait, pour l'ensemble de la FBCF, 18 % à Bruxelles et 19 % en Flandre et en Wallonie. La normalisation de la croissance se poursuivrait encore quelque peu en 2022, les investissements des trois régions progressant respectivement de 4 %, 7 % et 5 %.

À partir de 2023, la période de rattrapage serait terminée. Dans les trois régions, les perspectives de débouchés seraient stables, tandis que le taux de rentabilité du secteur marchand serait en léger recul. Les taux d'intérêt de long terme seraient en hausse, tout en demeurant à des niveaux relativement bas. Dans ce contexte, la FBCF des branches marchandes devrait progresser de 2,1 % par an en moyenne au cours de la période 2023-2025 à Bruxelles, 2,0 % en Flandre et 1,9 % en Wallonie. Dans le même temps, la progression des investissements de la branche « administration publique et enseignement » serait plus dynamique à Bruxelles (4,3 %) et en Flandre (3,8 %) qu'en Wallonie (3,1 %). Au total, la FBCF progresserait de 2,3 % par an en moyenne à Bruxelles, 2,1 % en Flandre et 2,0 % en Wallonie.

---

<sup>18</sup> Hors investissement résidentiel dans toute cette section, tout comme dans le tableau 4.



Au cours de cette période, la FBCF bruxelloise serait particulièrement soutenue par les branches « autres services marchands » (contribution à la croissance annuelle moyenne 2023-2025 de 0,9 point) et « administration publique et enseignement » (0,6 point), les branches « transports et communication », « commerce et horeca » et « crédit et assurances » contribuant chacune pour 0,2 point.

En Flandre, la branche « autres services marchands » serait celle qui contribuerait le plus (0,6 point par an en moyenne) à la croissance de la FBCF, suivie par la branche « transports et communication » (0,4 point) laquelle intègre, notamment, les investissements de la liaison Oosterweel. Viendraient ensuite les branches « administration publique et enseignement » (0,3 point), « commerce et horeca » (0,2 point) et l'industrie manufacturière (0,2 point).

En Wallonie, la FBCF de la période 2023-2025 serait principalement alimentée par la branche « autres services marchands » (0,9 point) et « administration publique et enseignement » (0,4 point) mais également par l'industrie manufacturière (0,3 point).

Le taux d'investissement (à savoir la part nominale de la FBCF<sup>19</sup> dans le PIB) diminuerait temporairement en 2020 ; il se redresserait les deux années suivantes. En 2022, le taux d'investissement serait à nouveau quasiment égal, pour chacune des trois régions, à son niveau de 2019, à savoir, 17,9 % à Bruxelles, 19,7 % en Flandre et 18,1 % en Wallonie. Par la suite, ce taux serait en légère augmentation dans les trois régions, pour atteindre en 2025 18,5 % à Bruxelles, 20,0 % en Flandre et 18,6 % en Wallonie.

---

<sup>19</sup> Toujours hors investissements résidentiels.

## 3.2. Marché du travail

Les résultats relatifs à l'emploi intérieur régional ont déjà été présentés à la section 3.1, dans le cadre de l'optique production régionale. Les autres éléments – démographie et offre de travail, navetteurs et travailleurs frontaliers, population active occupée, taux d'emploi, chômage et taux de chômage régionaux – sont traités dans la présente section.

### 3.2.1. Démographie et offre de travail

#### Population d'âge actif en Belgique et dans les régions

La croissance de la population belge d'âge actif (15 à 64 ans) a chuté entre 2007 (1,01 %, +70 200 personnes) et 2013 (0,17 %, +12 000 personnes), dans un premier temps, en raison du solde naturel<sup>20</sup> qui est devenu négatif, et dans un deuxième temps, en raison de la diminution du solde migratoire externe d'âge actif<sup>21</sup>. Au cours de la période 2014-2019, la croissance a été relativement constante (en moyenne, 0,18 % ou +13 300 personnes par an), compte tenu d'une contribution positive en légère hausse du solde migratoire externe (0,47 point de pourcentage par an) et d'une contribution négative en légère baisse de l'évolution naturelle (-0,29 point par an).

En Flandre, la croissance de la population d'âge actif des six dernières années a été soutenue par l'augmentation du solde migratoire, tant interne qu'externe, d'âge actif. Le solde avec Bruxelles est devenu plus positif tandis que celui avec la Wallonie est passé de négatif à positif, notamment en raison de la migration accrue de personnes avec une nationalité hors de l'Union européenne qui quittent les centres d'asile situés en Wallonie. Il s'agirait d'un phénomène temporaire. La croissance de la population flamande d'âge actif s'est accélérée sous l'impulsion de ces mouvements migratoires pour atteindre 0,19 % en 2016, mais a légèrement faibli depuis (jusqu'à 0,15 % en 2019<sup>22</sup>), et ce suite à la contribution de l'évolution naturelle devenue plus négative. La population d'âge actif flamande a crû en moyenne de 0,15 % par an au cours de la période 2014-2019, l'évolution naturelle ayant contribué négativement à cette croissance (-0,38 point par an) et le solde migratoire positivement (0,53 point par an).

En Wallonie, la croissance de la population d'âge actif n'a été que légèrement positive au cours de cette même période (0,05 % par an). Le profil de croissance, moins plat qu'en Flandre, a été déterminé par l'évolution naturelle. Celle-ci a été moins négative au cours de la période 2014-2016, mais a rechuté au cours des trois dernières années, de sorte que la croissance de la population d'âge actif wallonne s'est d'abord accélérée (jusqu'à 0,13 % en 2016) pour ensuite devenir pratiquement nulle (-0,01 % en 2018 ; 0,02 % en 2019). Au cours des six dernières années, la contribution de l'évolution naturelle s'est élevée

<sup>20</sup> Le solde naturel de la population totale se définit comme l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Ce solde reflète l'« évolution naturelle » de la population, soit sa variation en l'absence de flux migratoires externes. De façon analogue, une évolution naturelle de la population d'âge actif (croissance en l'absence de migration) peut être définie comme l'écart entre, d'une part, les entrées en âge actif (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) et, d'autre part, les sorties de l'âge actif (cohorte qui atteint 65 ans) plus les décès au sein de cette population.

<sup>21</sup> La migration externe concerne en grande partie des personnes d'âge actif, plus précisément appartenant à la classe d'âge 18-40 ans.

<sup>22</sup> La situation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est une observation, alors que celle au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est une projection basée sur les « Perspectives démographiques 2019-2070. Population et ménages. Bureau fédéral du Plan et Statbel, mars 2020 ». Les chiffres de la population pour 2019 présentés dans les présentes perspectives régionales sont la moyenne arithmétique de ces deux situations et n'ont donc été observés que partiellement.

en moyenne à -0,28 point par an, tandis que la contribution du solde migratoire est pratiquement restée inchangée (0,33 point par an). En effet, bien que le solde interne avec Bruxelles soit devenu moins positif et que celui avec la Flandre soit devenu négatif à partir de 2017 (voir ci-avant), cela a été compensé par la hausse continue du solde migratoire externe.

**Tableau 12 Scénario pour la démographie et l'offre de travail**  
*moyennes annuelles*

	2019	2020	2021	2022	2023- 2025	Moyennes		
						2005- 2011	2012- 2018	2019- 2025
<b>1. Population totale</b>								
<i>1a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	53,6	34,4	33,8	49,3	43,8	81,8	58,6	43,2
Région de Bruxelles-Capitale	8,1	1,9	1,3	4,7	3,1	17,9	10,7	3,6
Région flamande	34,6	24,2	23,9	31,8	29,2	42,7	34,6	28,9
Région wallonne	10,9	8,2	8,5	12,7	11,5	21,1	13,3	10,7
<i>1b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,5	0,3	0,3	0,4	0,4	0,8	0,5	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	0,7	0,2	0,1	0,4	0,3	1,7	0,9	0,3
Région flamande	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,7	0,5	0,4
Région wallonne	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,6	0,4	0,3
<b>2. Population d'âge actif (15-64 ans)</b>								
<i>2a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	13,6	0,2	-0,8	7,9	1,5	55,7	14,3	3,6
Région de Bruxelles-Capitale	6,7	1,7	1,2	4,1	2,6	13,6	7,0	3,0
Région flamande	6,4	-0,5	-1,1	3,0	0,2	24,6	5,9	1,2
Région wallonne	0,5	-1,0	-0,9	0,8	-1,3	17,6	1,4	-0,6
<i>2b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,8	0,2	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	0,8	0,2	0,1	0,5	0,3	1,9	0,9	0,4
Région flamande	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,6	0,1	0,0
Région wallonne	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,8	0,1	0,0
<b>3. Taux d'activité, définition BFP (1)(2)</b>								
Royaume	74,5	74,8	75,0	75,3	75,8	73,0	73,3	75,2
Région de Bruxelles-Capitale	70,8	71,0	70,9	70,9	70,6	74,0	71,1	70,8
Région flamande	77,1	77,5	77,8	78,2	78,8	73,9	75,3	78,0
Région wallonne	71,0	71,3	71,4	71,7	72,1	71,0	70,5	71,6
<b>4. Population active (15 ans et plus), définition BFP</b>								
<i>4a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	48,7	27,2	11,3	29,3	12,4	38,2	22,0	22,0
Région de Bruxelles-Capitale	7,8	2,7	0,3	3,0	0,9	7,8	2,5	2,4
Région flamande	30,6	19,1	9,3	19,2	9,3	20,4	18,3	15,1
Région wallonne	10,3	5,4	1,6	7,1	2,3	9,9	1,2	4,5
<i>4b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,9	0,5	0,2	0,5	0,2	0,7	0,4	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	1,4	0,5	0,1	0,5	0,2	1,5	0,4	0,4
Région flamande	1,0	0,6	0,3	0,6	0,3	0,7	0,6	0,5
Région wallonne	0,6	0,3	0,1	0,4	0,1	0,6	0,1	0,3

(1) Rapport entre la population active (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15-64 ans).

(2) La colonne 2023-2025 donne la valeur en fin de période (2025).

Au cours des six dernières années, la croissance de la population d'âge actif a été beaucoup moins stable à Bruxelles que dans les autres régions. Les fluctuations ont été en grande partie dictées par l'évolution du solde migratoire externe : il a brièvement progressé en 2015, a ensuite diminué au cours des années 2016-2017 pour repartir sensiblement à la hausse au cours des deux dernières années. La croissance de la population d'âge actif bruxelloise a dès lors ralenti de 1,06 % en 2015 à 0,44 % en 2017 mais s'est ensuite accélérée pour atteindre 0,80 % en 2018 et 0,82 % en 2019. La population d'âge actif a en moyenne continué de croître sensiblement plus rapidement à Bruxelles (0,77 % par an) et – contrairement à ce qui a été observé dans les autres régions – l'évolution naturelle a contribué positivement à cette croissance (à hauteur de 0,19 point par an). La contribution du solde migratoire interne est devenue encore un peu plus négative (-0,97 point par an), tandis que celle du solde migratoire externe a légèrement baissé, mais tout en s'élevant encore à 1,55 point par an.

Les Perspectives démographiques 2019-2070 ont été publiées début mars 2020, juste avant l'éclatement de la crise du COVID-19 sur le territoire belge. Il était donc indispensable de mettre à jour ces perspectives<sup>23</sup>. Cette mise à jour pour l'année 2020 tient compte d'une surmortalité totale en Belgique estimée à quelque 9 000 décès supplémentaires (toutes causes confondues) et d'un solde migratoire international inférieur de 24 000 personnes à celui d'un scénario sans COVID-19, de sorte que la population belge n'augmenterait que de 17 000 personnes en 2020 au lieu de 50 000 personnes.

L'effondrement du solde migratoire externe de 2020 n'est pas récupéré par la suite : c'est en effet le scénario des perspectives de mars qui s'applique à partir de 2021 et ce dernier est légèrement décroissant à moyen terme. En moyenne annuelle, le choc à la baisse sur le solde migratoire externe donne lieu à une croissance quasiment nulle de la population d'âge actif belge tant en 2020 qu'en 2021 (dans les deux cas, inférieure de 0,14 point à celle estimée dans les perspectives démographiques de mars) et il faut attendre 2022 pour renouer avec une croissance positive (0,11 %). Par la suite, à mesure que le solde migratoire externe diminue et que l'évolution naturelle devient légèrement plus négative, cette croissance fléchit pour finir par devenir légèrement négative en 2025 (-0,02 %). Sur l'ensemble de la période 2020-2025, la population d'âge actif belge n'augmente que de 11 800 personnes (croissance de 0,03 % par an), la contribution du solde migratoire externe (0,33 point par an) étant juste assez élevée pour compenser la contribution négative de l'évolution naturelle.

À moyen terme, l'évolution naturelle continue, tant en Flandre qu'en Wallonie, de contribuer très négativement à la croissance de la population d'âge actif (respectivement -0,42 point et -0,32 point par an). La contribution du solde migratoire interne évoluerait, elle aussi, à peine, fournissant une impulsion positive de, en moyenne, 0,15 point par an en Flandre et 0,10 point par an en Wallonie. La contribution du solde migratoire externe baisse de moitié à court terme en raison de la crise du coronavirus, de sorte que la population d'âge actif recule légèrement dans les deux régions au cours des années 2020-2021 (-0,02 % par an en Flandre ; -0,04 % par an en Wallonie). Plus structurellement aussi, le solde migratoire externe contribuera moins à la croissance de la population d'âge actif qui devient légèrement positive en 2022 (0,07 % en Flandre et 0,03 % en Wallonie) mais qui ensuite baisse systématiquement (jusqu'à -0,03 % en Flandre et -0,08 % en Wallonie en 2025). Sur l'ensemble de la période 2020-2025, la population d'âge actif croît un peu plus fortement en Flandre (0,01 % par an) qu'en Wallonie (-0,04 %

---

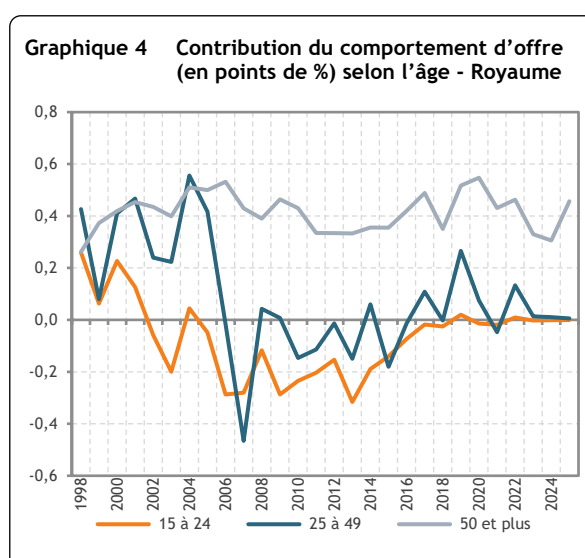
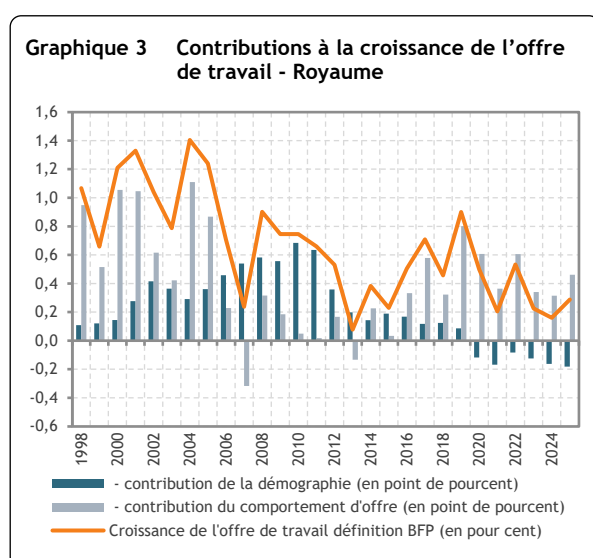
<sup>23</sup> Pour une information plus complète, voir « Perspectives démographiques 2019-2070. Mise à jour dans le cadre de l'épidémie COVID-19 », Bureau fédéral du Plan et Statbel, juin 2020.

par an) car la contribution des mouvements migratoires (internes et externes) plus positive en Flandre pèse davantage que la contribution plus négative de l'évolution naturelle.

La contribution de l'évolution naturelle à la croissance de la population d'âge actif bruxelloise devient légèrement plus positive durant la période de projection, à mesure que des cohortes plus denses atteignent l'âge de 15 ans. Bruxelles est la plus sensible aux variations du solde migratoire externe, de sorte que la crise du coronavirus entraîne, à court terme, un net ralentissement de la croissance de la population d'âge actif bruxelloise : elle recule de 0,82 % en 2019 à 0,17 % en moyenne sur la période 2020-2021. Mais la contribution sous-jacente du solde migratoire externe baisse aussi les années suivantes, de sorte que les mouvements migratoires dans leur ensemble contribuent négativement, à l'horizon 2025, à la croissance de la population d'âge actif bruxelloise. Celle-ci passe de 0,50 % en 2022 à 0,24 % en 2025. Le fait que la population d'âge actif continue de croître plus rapidement à Bruxelles (croissance de 0,30 % par an en moyenne durant la période 2020-2025) que dans les deux autres régions également à moyen terme ne s'explique donc plus que par l'évolution naturelle plus dynamique dans cette région.

### Offre de travail en Belgique

Comme expliqué ci-dessus, la population d'âge actif belge devrait à peine croître durant la période de projection. En outre, tant la part de la classe d'âge la plus âgée (60-64 ans) que celle de la classe la plus jeune (15-19 ans) augmentent ; or, il s'agit précisément des classes où les taux d'activité sont le plus en deçà du taux d'activité moyen de l'ensemble de la population d'âge actif. La contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail belge<sup>24</sup> devient dès lors clairement négative à moyen terme (-0,14 point par an), alors qu'elle atteignait encore 0,14 point par an au cours des six dernières années et même 0,50 point par an au cours des six années précédentes. Elle passe, sous l'effet de la crise du coronavirus, de 0,07 point en 2019 à -0,12 point en 2020 et à -0,17 point en 2021 ; elle reste négative en 2022 (-0,08 point) et baisse ensuite jusqu'à -0,18 point à l'horizon 2025 (graphique 3).



<sup>24</sup> La croissance de l'offre de travail peut être décomposée en une contribution des changements du comportement d'offre et une contribution de la démographie. La contribution des changements de comportement est le résultat des modifications des taux d'activité à population par âge, sexe et région de domicile constante. La contribution de la démographie est le résultat des modifications de la population par âge, sexe et région de domicile à taux d'activité constants.

Il ressort également du graphique 3 qu'au cours des quatre dernières années, les changements de comportement d'offre ont fourni une contribution nettement plus positive à la croissance de la population active (de 0,03 point de pourcentage en 2015 à 0,80 point en 2019). Le graphique 4 montre que cette évolution a été favorisée par le renforcement de la contribution de la classe d'âge à partir de 50 ans (de 0,35 point en 2015 à 0,44 point par an en moyenne au cours de la période 2016-2019). Ceci est la conséquence des mesures de fin de carrière (RCC ; pension anticipée) – qui ont surtout eu une influence positive sur les taux d'activité des jeunes sexagénaires – et du nombre croissant de personnes qui continuent de travailler à l'âge légal de la retraite, voire au-delà. Toutefois, l'évolution dans les autres classes d'âge a pesé davantage encore. Dans la classe des 15-24 ans, la contribution de l'évolution des taux d'activité est passée de -0,14 point en 2015 à 0,02 point en 2019 ; celle de la classe des 25-49 ans a même grimpé de -0,18 point à 0,27 point. Ce changement peut, en partie, s'expliquer par l'arrivée en vitesse de croisière des mesures relatives aux allocations d'insertion et au contrôle de la recherche active d'un emploi par les chômeurs et – dans la classe d'âge la plus jeune – par la forte augmentation du travail étudiant. Toutefois, il ne fait aucun doute que la nette amélioration des perspectives sur le marché du travail a aussi stimulé la participation dans ces classes d'âge<sup>25</sup>. L'impulsion donnée par les taux d'activité a été largement suffisante pour compenser la baisse limitée de la contribution de la démographie, de sorte que la croissance de la population active belge est passée de 0,23 % (+12 200 personnes) en 2015 à 0,90 % (+48 700 personnes) en 2019. Le taux d'activité macroéconomique a progressé de 73,1 % à 74,5 % durant cette période.

En comparaison avec les Perspectives régionales de l'an dernier, les points de départ en matière de taux d'activité se sont sensiblement améliorés. Cela conduit – via les effets de cohorte – à une estimation plus dynamique de l'évolution des taux d'activité à moyen terme. Il est actuellement difficile d'évaluer si et dans quelle mesure la participation au marché du travail sera affectée par la crise du coronavirus. Parmi les canaux d'impact possibles, citons une entrée plus tardive sur le marché du travail, des effets de découragement chez les personnes qui perdent leur emploi et davantage de sorties anticipées du marché du travail chez les travailleurs plus âgés. Actuellement, nous ne tenons compte que de l'impact négatif, temporaire mais totalement récupéré par la suite, résultant de la diminution de l'emploi indépendant. Cette population n'a en effet pas accès au chômage complet indemnisé à court terme et l'enregistrement comme demandeur d'emploi est incomplet. Cet effet ainsi que l'effet démographique – qui est, lui, permanent – décrit ci-avant sont les seuls effets de la crise actuelle qui ont été pris en compte pour l'offre de travail.

Au cours de la période 2020-2021, la croissance de la population active est donc freinée non seulement par des facteurs démographiques mais également par la diminution de la contribution de l'évolution des taux d'activité, pas tellement dans les classes plus âgées (contribution de 0,49 point par an) et parmi les jeunes (-0,02 point par an) mais surtout dans la classe des 25-49 ans, où la contribution baisse à 0,01 point par an. La croissance de la population active ralentit pour atteindre 0,50 % (+27 200 personnes) en 2020 et 0,21 % (+11 300 personnes) en 2021. Toutefois, le taux d'activité macroéconomique continue d'augmenter (pour atteindre 75,0 % en 2021).

---

<sup>25</sup> En ce qui concerne spécifiquement l'année 2019, il convient également de mentionner que l'augmentation des taux d'activité est biaisée à la hausse par une modification apportée à l'enregistrement des demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu d'intégration en Région wallonne.

En 2022, la contribution de l'évolution des taux d'activité dans les classes plus âgées et plus jeunes reste pratiquement inchangée (respectivement 0,46 point et 0,01 point). La contribution de la classe des 25-49 ans progresse toutefois à 0,13 point car l'impact négatif sur les taux d'activité résultant de la diminution de l'emploi indépendant est alors compensé. Étant donné que la contribution de la démographie s'accroît elle aussi, la croissance de l'offre de travail s'accélère pour atteindre 0,53 % (+29 300 personnes) et le taux d'activité macroéconomique grimpe à 75,3 %.

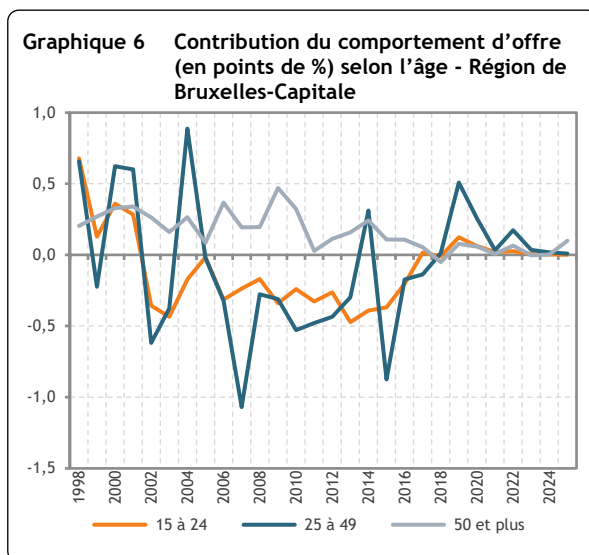
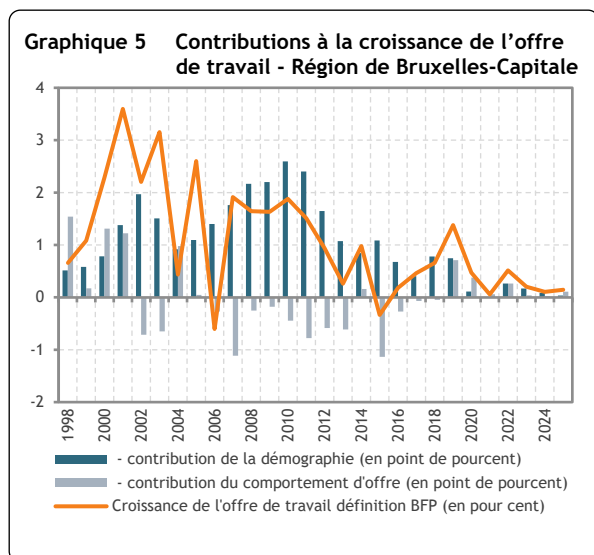
Au cours de la seconde moitié de la période de projection, les taux d'activité parmi les moins de 50 ans devraient se stabiliser. Dans la classe d'âge supérieure, l'augmentation de la participation ralentit au cours des années 2023-2024, parce que les mesures sur les fins de carrière (RCC, pension anticipée) atteignent leur vitesse de croisière, mais s'accélère en 2025 sous l'effet du relèvement de l'âge légal de la pension à 66 ans. La contribution globale des changements de comportement d'offre baisse à 0,33 point par an en moyenne sur la période 2023-2024, pour rebondir à 0,46 point en 2025. Dans le même temps, la contribution des évolutions démographiques devient de plus en plus négative, si bien que la croissance de l'offre de travail ralentit en 2023 (à 0,22 % ; +12 400 personnes) et en 2024 (à 0,16 % ; +8 900 personnes) et que la reprise de la croissance en 2025 se limite à 0,29 % (+16 000 personnes). Le taux d'activité macroéconomique ne s'accroît que modestement en 2023-2024, plus nettement en 2025 et s'établit alors à 75,8 %.

À moyen terme (période 2020-2025), l'offre de travail belge augmente de 105 100 personnes (croissance moyenne de 0,32 % par an), ce qui est nettement moins qu'au cours des six dernières années (+170 600 personnes). Cette augmentation est à présent exclusivement soutenue par l'évolution des taux d'activité, qui voient leur contribution augmenter à 0,45 point par an en moyenne (contre 0,38 point par an au cours des six dernières années et 0,10 point par an au cours des six années précédentes).

### Offre de travail à Bruxelles

Durant la période de projection, le poids de la classe d'âge actif la plus jeune (15-19 ans) augmente à Bruxelles, si bien que dans cette région aussi, désormais, la contribution de la démographie à l'offre de travail (0,11 point par an) est inférieure à la croissance de la population d'âge actif (0,30 % par an)<sup>26</sup>. Cette contribution chute de 0,75 point en 2019 à 0,11 point en 2020 et à 0,00 point en 2021 en raison de la crise du coronavirus, elle remonte à 0,26 point en 2022 pour retomber à 0,03 point en 2025 (graphique 5).

<sup>26</sup> La contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail peut s'écarter (parfois considérablement) de la croissance de la population d'âge actif. En effet, l'évolution de la structure d'âge doit aussi être prise en considération. Un écart positif (négatif) entre les deux grandeurs résulte d'un glissement vers des (de) groupes de population ayant des taux d'activité supérieurs (inférieurs) au taux d'activité moyen et exerce un effet positif (négatif) sur l'évolution du taux d'activité macroéconomique, même si le comportement de participation par âge n'est pas modifié.



La contribution de l'évolution des taux d'activité est passée de très négative (-1,14 point de pourcentage) en 2015 à quasiment neutre au cours des années 2017-2018 et à nettement positive en 2019 (0,71 point), ce qui n'avait plus été observé à Bruxelles depuis 2004 (graphique 5<sup>27</sup>). Néanmoins, la contribution de cette évolution dans la classe d'âge de 50 ans et plus est restée relativement stable au cours de cette période (0,05 point par an) et était toujours sensiblement plus faible que dans les autres régions (graphique 6). La différence est venue des autres classes d'âge : la contribution des jeunes est passée de -0,37 point en 2015 à 0,12 point en 2019 et celle de la classe des 25-49 ans a progressé de -0,87 point à 0,51 point. La contribution de la démographie évoluant à la hausse aussi, la croissance de la population active bruxelloise s'est accélérée, passant de -0,34 % en 2015 à 0,56 % en moyenne sur les années 2017-2018 et même à 1,38 % en 2019. Le taux d'activité macroéconomique bruxellois a encore baissé au cours des années 2016-2018 mais a rejoint l'an dernier son niveau de 2015 (70,8 %).

Au cours de la période de projection, l'augmentation des taux d'activité dans les classes plus âgées reste inférieure à la moyenne à Bruxelles (contribution de 0,04 point par an) car les effets de cohorte jouent à peine ; le relèvement de l'âge de la pension en 2025 a, par contre, bien un impact (contribution de 0,10 point cette année-là). Chez les jeunes, les taux d'activité restent pratiquement stables et nous partons de l'hypothèse que la hausse récemment observée des taux d'activité dans la classe des 25-49 ans s'essouffera assez rapidement<sup>28</sup>. En outre, durant la première moitié de la période de projection, les pertes d'emploi parmi les indépendants ont un impact sur les taux d'activité (impact négatif en 2020-2021,

<sup>27</sup> Au niveau régional, la somme des deux contributions peut fortement différer de la croissance de la population active durant la période d'observation. Il y a en effet une différence entre la population active régionale selon la définition HERMREG et la population active régionale telle qu'estimée dans la banque de données sociodémographique qui est utilisée pour établir la projection de l'offre de travail (et la décomposition entre contribution de la démographie et contribution des changements de comportement). Dans la banque de données HERMREG, la population active occupée régionale est calculée par l'identité suivante : l'emploi intérieur selon la région du lieu de travail des comptes régionaux (ICN) plus les estimations du solde régional du travail frontalier plus celles du solde régional des navettes. Dans la banque de données socio-démographique, la population active occupée régionale est estimée directement selon le lieu de domicile, et ce sur base des données des institutions de sécurité sociale. Cet écart statistique a surtout été important à Bruxelles mais a fortement diminué depuis 2009. À partir de cette année-là, il a en effet été possible d'estimer l'évolution des flux de navetteurs d'HERMREG également à partir des données administratives.

<sup>28</sup> Cette hypothèse plutôt prudente se fonde sur la double considération selon laquelle, d'une part, l'évolution estimée des taux d'activité administratifs en 2019 ne tient pas encore compte des données de population définitives et, d'autre part, la source EFT ne confirme pas encore, à ce jour, l'amélioration récente et remarquable des taux d'activité bruxellois.



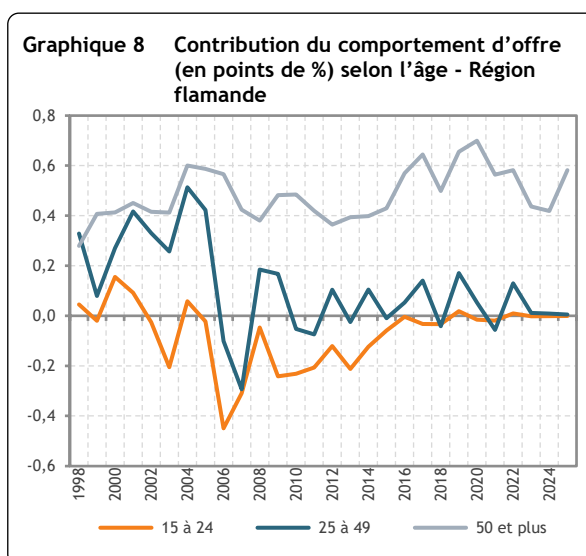
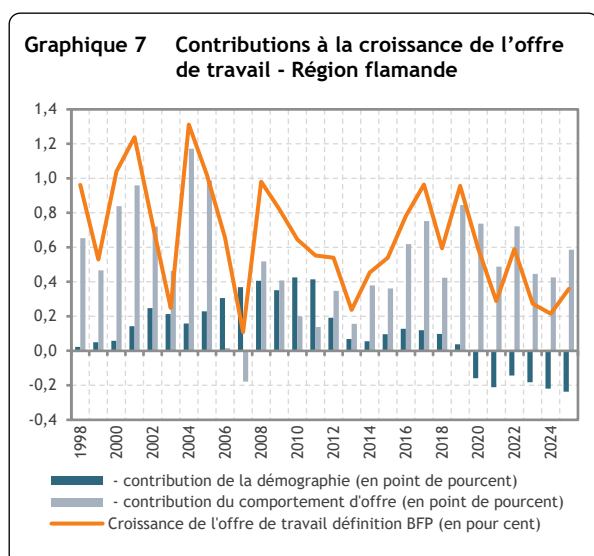
compensé en 2022). La contribution globale des changements de comportement diminue dès lors sensiblement à court terme (de 0,71 point en 2019 à 0,38 point en 2020 et à 0,06 point en 2021) et repart temporairement à la hausse en 2022. Étant donné que les évolutions démographiques soutiennent largement aussi ce mouvement, la croissance de la population active bruxelloise retombe de 1,38 % en 2019 à 0,47 % en 2020 et à 0,06 % en 2021 pour s'accélérer à 0,51 % en 2022.

La contribution de la démographie continue de s'affaiblir au cours de la deuxième moitié de la période de projection, tandis que l'évolution des taux d'activité progresse encore à peine durant les années 2023-2024 mais elle repart à la hausse en 2025 (sous l'effet de la réforme des pensions). La croissance de la population active ralentit donc à 0,20 % en 2023 et à 0,10 % en 2024 mais s'accélère à 0,14 % en 2025. Le taux d'activité macroéconomique diminue légèrement à moyen terme (jusqu'à 70,6 % en 2025), car il est soumis à une pression à la baisse croissante à Bruxelles en raison des changements dans la structure des âges.

### Offre de travail en Flandre

En Flandre, au cours de la dernière décennie, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail a été inférieure à la croissance de la population d'âge actif. Au cours de la période de projection, cette tendance se renforce à mesure que les cohortes du baby-boom basculent vers les classes plus âgées. La contribution de la démographie à l'offre de travail (-0,19 point de pourcentage par an) devient donc sensiblement inférieure à la croissance de la population d'âge actif (+0,01 % par an). Elle subit à court terme les conséquences de la crise du coronavirus et recule de 0,04 point en 2019 à -0,16 point en 2020 et à -0,21 point en 2021, elle reste négative (-0,14 point) en 2022 et ralentit jusqu'à -0,24 point en 2025 (graphique 7).

En Flandre aussi, l'évolution des taux d'activité a contribué plus fortement à la croissance de l'offre de travail au cours des quatre dernières années (graphique 7), mais l'augmentation a été moins spectaculaire (de 0,36 point de pourcentage en 2015 à 0,84 point en 2019) et a été mieux répartie entre les différentes classes d'âge (graphique 8). Non seulement la contribution des jeunes (de -0,06 point à 0,02 point) et celle de la classe des 25-49 ans (de -0,01 point à 0,17 point) a augmenté au cours de cette période mais cela a également été le cas pour celle des classes plus âgées (de 0,43 point à 0,66 point). Compte tenu de la contribution légèrement positive et relativement stable de la démographie (0,10 point par an), la croissance de la population active flamande est passée de 0,54 % en 2015 à 0,96 % en 2019. Au cours de cette période, le taux d'activité macroéconomique flamand a augmenté de manière continue, passant de 75,1 % à 77,1 %.



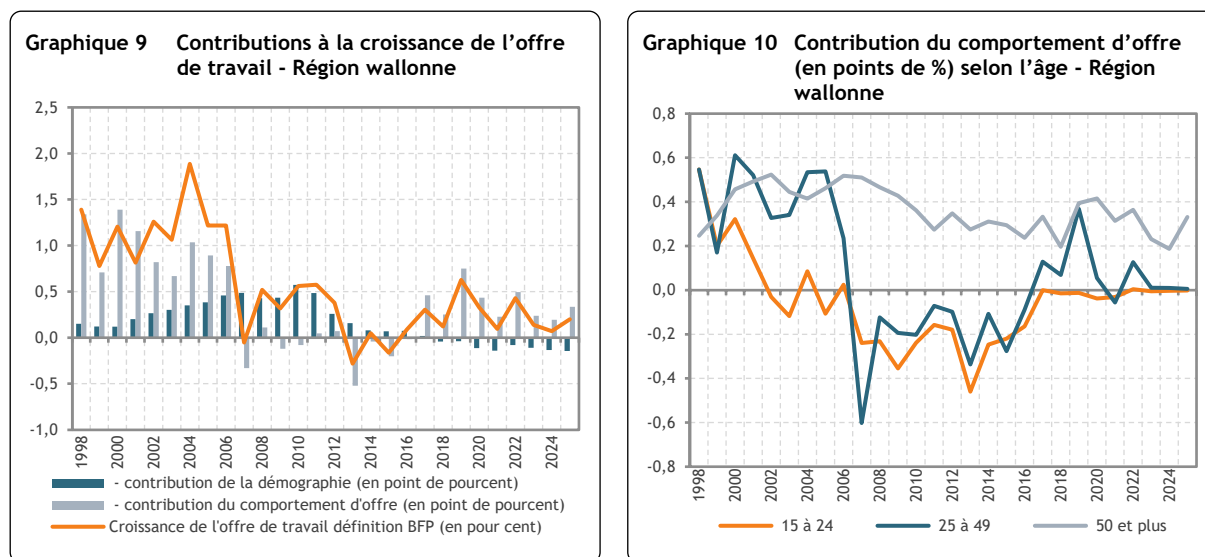
Au cours de la période 2020-2022, l'augmentation des taux d'activité dans les classes plus âgées se maintient pratiquement (contribution moyenne de 0,62 point de pourcentage par an). Elle fléchit au cours des années 2023-2024 (contribution de 0,43 point par an) à mesure que les dispositions relatives aux fins de carrière (RCC, pension anticipée) atteignent leur vitesse de croisière, pour ensuite se redresser à 0,58 point en 2025 en raison du relèvement de l'âge légal de la retraite. En Flandre, la hausse de la participation dans les classes plus âgées demeure, à moyen terme aussi, la principale source de croissance de l'offre de travail. L'évolution des taux d'activité dans les autres classes d'âge ne fournit de contribution positive qu'en 2020 (effet d'acquis de croissance de 2019) et 2022 (récupération après l'impact négatif résultant des pertes d'emplois d'indépendants en 2020-2021), mais est neutre au cours de la seconde moitié de la période de projection.

La croissance de la population active flamande ralentit considérablement en 2020-2021 (jusqu'à respectivement 0,59 % et 0,29 %) en raison de la pression négative de la démographie et du recul de la contribution de l'évolution des taux d'activité. Elle passe à 0,59 % en 2022 pour ensuite ralentir durant la période 2023-2024 (jusqu'à respectivement 0,27 % et 0,22 %) et remonter à 0,36 % en 2025. Pour ce qui est du profil d'évolution, il est comparable à celui des autres régions, mais la contribution globale de l'évolution des taux d'activité est structurellement plus élevée, surtout dans la classe d'âge plus âgée. Le taux d'activité macroéconomique flamand augmente donc systématiquement tout au long de la période (jusqu'à 78,8 % en 2025), malgré la pression à la baisse exercée par les changements dans la structure des âges.

### Offre de travail en Wallonie

En Wallonie aussi, la contribution de la démographie à la croissance de la population active (graphique 9) a, au cours des dernières années, été inférieure à la croissance de la population d'âge actif en raison d'effets de structure négatifs. Ces derniers ont toutefois été moins prononcés qu'en Flandre et devraient rester relativement constants à moyen terme, de sorte que l'écart entre la contribution de la démographie (-0,12 point de pourcentage par an) et la croissance de la population d'âge actif (-0,04 % par an) serait moins élevé. Le profil de la contribution de la démographie est semblable à celui de la Flandre : négatif sur l'ensemble de la période, en net repli en 2020-2021 (jusqu'à respectivement -0,11 point

et -0,14 point), en légère reprise en 2022 (-0,08 point) mais s'affaiblissant à nouveau au cours de la seconde moitié de la période de projection (jusqu'à -0,15 point en 2025).



En Wallonie, tout comme dans les deux autres régions, la croissance de l'offre de travail est, depuis 2017, fortement soutenue par l'évolution des taux d'activité, ce qui contraste nettement avec la décennie précédente (graphique 9). Cependant, le profil des années 2018-2019 est quelque peu biaisé en faveur de 2019 en raison de la réintégration des demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu d'intégration dans les chiffres du chômage wallon. Tout comme à Bruxelles, le renversement de l'évolution des taux d'activité est principalement attribuable aux classes d'âge plus jeunes (où la contribution passe de -0,22 point en 2015 à -0,01 point en moyenne en 2018-2019) et surtout à la classe d'âge des 25-49 ans (augmentation de -0,28 point en 2015 à 0,22 point en moyenne en 2018-2019). Dans les classes plus âgées, la contribution a progressé moins fortement, s'établissant en moyenne à 0,29 point sur la période 2016-2019 (graphique 10). Compte tenu du léger tassement de la contribution de la démographie, la croissance de la population active wallonne passe de -0,16 % en 2015 à 0,37 % en moyenne en 2018-2019. Le taux d'activité macroéconomique wallon est passé de 70,4 % à 71,0 % durant cette période.

Le scénario d'évolution à moyen terme de la population active wallonne est très semblable à celui de la population active flamande. Dans la classe plus âgée, la contribution de l'évolution des taux d'activité se maintient au cours de la période 2020-2022 (0,36 point par an en moyenne), elle fléchit durant les années 2023-2024 (0,21 point par an en moyenne) et remonte à 0,33 point en 2025. Les taux d'activité parmi les jeunes restent stables sur l'ensemble de la période, ceux de la classe des 25-49 ans apportent une contribution positive durant les années 2020 et 2022 (respectivement 0,06 point et 0,13 point), une contribution négative en 2021 (-0,06 point) et sont stables durant la seconde moitié de la période de projection.

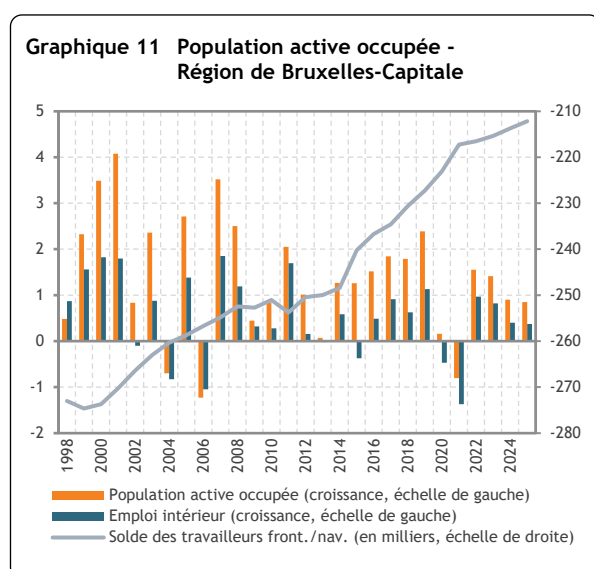
La croissance de la population active wallonne fléchit à 0,33 % en 2020 et à 0,10 % en 2021, s'accélère à 0,43 % en 2022, ralentit à 0,14 % en 2023 et 0,07 % en 2024 pour remonter à 0,20 % en 2025. Le taux d'activité macroéconomique wallon progresse constamment pour s'établir à 72,1 % en 2025. En moyenne, la population active wallonne progresserait de 0,21 % par an au cours de la période 2020-2025. Cette progression est inférieure à la fois à celle de la Flandre (0,39 % par an) où les évolutions de

taux d'activité ont une incidence positive plus marquée et à celle de Bruxelles (0,25 % par an) où la croissance de l'offre de travail est encore soutenue par les impulsions démographiques mais dont le profil est orienté plus nettement à la baisse que dans les deux autres régions.

### 3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi

L'emploi intérieur régional a été analysé à la section 3.1. Nous examinons ici dans quelle mesure la demande régionale de main-d'œuvre est satisfaite par des résidents, des navetteurs ou des travailleurs frontaliers entrants. Compte tenu de l'ensemble des flux entrants et sortants, le solde des travailleurs frontaliers et des navetteurs peut être calculé pour chaque région. Ces soldes, couplés à l'évolution de l'emploi intérieur régional, permettent de déterminer l'évolution de la population active occupée régionale ainsi que celle du taux d'emploi.

#### Travailleurs frontaliers, navetteurs et population active occupée



En 2018, la Région de Bruxelles-Capitale a enregistré un solde négatif des travailleurs frontaliers et des navetteurs de -230 600 personnes (graphique 11), principalement en raison des importants flux (entrants) de navetteurs en provenance des deux autres régions. Au cours des deux dernières décennies, ce solde est devenu nettement moins négatif, de sorte que, durant la période 1999-2018, la croissance de la population active occupée bruxelloise (1,59 % par an en moyenne) a été deux fois et demie supérieure à celle de l'emploi intérieur bruxellois (0,65 % par an). Le flux frontalier sortant vers les enclaves extraterritoriales (institutions internationales établies sur le territoire bruxellois) a aug-

menté au cours de cette période, tandis que le solde bruxellois des navettes avec la Wallonie et surtout avec la Flandre est devenu moins négatif. Le nombre de navetteurs en provenance de Flandre a diminué de manière continue, celui en provenance de Wallonie a encore augmenté jusqu'en 2005 mais affiche depuis lors une tendance légèrement négative. Les navettes de Bruxellois vers les deux autres régions ont structurellement augmenté durant cette période. Cette tendance a été temporairement interrompue durant les années 2009-2014 pour les navettes vers la Flandre ainsi que durant les années 2013-2014 pour celles vers la Wallonie. Elles sont ensuite reparties à la hausse à partir de 2014, même à un rythme plus soutenu en ce qui concerne les navettes vers la Flandre. L'an dernier aussi, le solde bruxellois des travailleurs frontaliers et des navetteurs a encore progressé (jusqu'à -227 200 personnes), de sorte que la population active occupée bruxelloise a de nouveau progressé plus fortement que l'emploi intérieur (+2,39 % contre +1,13 %).

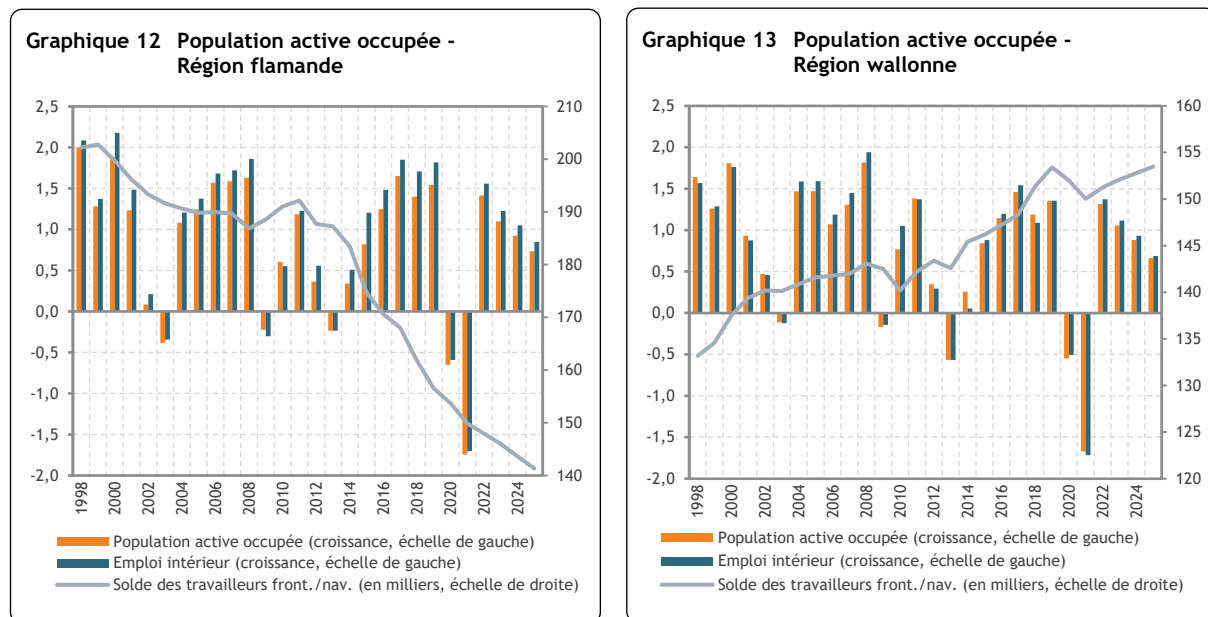
En 2020 et 2021, les trois marchés du travail régionaux subissent les conséquences de la crise du coronavirus. Les flux (bilatéraux) de navetteurs sont également touchés, mais pas tous de la même manière. Les navetteurs flamands et wallons qui se rendent à Bruxelles sont, tout comme l'emploi intérieur

bruxellois, proportionnellement les moins touchés car ils se concentrent relativement plus dans les branches « administration publique et enseignement » et « crédit et assurances » (qui englobent à elles deux 44 % des navetteurs flamands et 42 % des navetteurs wallons). Ce sont toutefois les flux de navetteurs les plus importants, de sorte que leur diminution (respectivement -4 700 navetteurs entrants en provenance de Flandre et -2 700 navetteurs entrants en provenance de Wallonie en deux ans) pèse lourdement sur l'évolution des soldes régionaux de navettes.

Les navetteurs bruxellois qui se rendent en Wallonie et surtout en Flandre se concentrent beaucoup moins dans les deux branches susmentionnées (qui englobent à elles deux, respectivement, 18 % et 5 % de ces flux de navetteurs) mais ils sont nettement plus présents dans les branches qui sont fortement touchées par la crise (« commerce et horeca » et « autres services marchands » pour les deux flux ; « biens intermédiaires » pour les navettes vers la Wallonie et « transports et communication » pour les navettes vers la Flandre). La dynamique positive sous-jacente aux navettes sortant de Bruxelles est dès lors freinée (vers la Wallonie), voire même stoppée (vers la Flandre) en 2020-2021. Toutefois, la baisse des flux entrants pèse plus lourd, de sorte que le solde bruxellois des travailleurs frontaliers et des navetteurs augmente à nouveau fortement (jusqu'à -217 300 personnes en 2021). Par conséquent, la population active occupée bruxelloise diminue moins fortement que l'emploi intérieur durant la période 2020-2021 (-0,32 % par an en moyenne, contre -0,92 % par an).

Au cours de la période 2022-2025, le solde bruxellois des travailleurs frontaliers et des navetteurs continue d'augmenter (jusqu'à -212 100 personnes en 2025), certes à un rythme moins soutenu que précédemment. Le solde des navetteurs avec la Flandre baisse désormais moins rapidement tandis que celui avec la Wallonie se stabilise pratiquement. Les flux sortants vers la Flandre et la Wallonie se redressent au cours de cette période mais, par ailleurs, les flux entrants opèrent aussi un mouvement de rattrapage une fois le choc économique passé et repartent à la hausse (modérément pour les flux en provenance de Flandre, plus fortement pour ceux en provenance de Wallonie). Néanmoins, la part des résidents bruxellois dans l'emploi bruxellois continue d'augmenter. Au cours de la période 2022-2025, la croissance de la population active occupée bruxelloise (1,18 % par an en moyenne) est deux fois plus élevée que celle de l'emploi intérieur bruxellois (0,64 % par an).

Tant en Flandre (graphique 12) qu'en Wallonie (graphique 13), le solde des navetteurs et des frontaliers est positif (respectivement de +161 800 et +151 400 personnes en 2018), les flux sortants de navetteurs à destination de Bruxelles étant prépondérants. Dans ces deux régions, le solde des navetteurs et des frontaliers joue un rôle nettement moins important par rapport à l'emploi intérieur régional et les écarts de taux de croissance entre l'emploi intérieur et la population active occupée sont beaucoup plus limités qu'à Bruxelles.



Le solde flamand n'a cessé de diminuer au cours de la période 1999-2018, de sorte que la croissance de la population active occupée flamande a été inférieure à celle de l'emploi intérieur (0,92 % par an contre 1,06 % par an). Au cours des années 2012-2018, cette tendance s'est encore accentuée, surtout parce que le flux des navetteurs vers Bruxelles a nettement diminué et – plus récemment – parce que le flux de navetteurs en provenance de Bruxelles a sensiblement augmenté. De surcroît, le solde frontalier avec les Pays-Bas est devenu moins positif au cours de cette période. En Wallonie aussi, la population active occupée a crû moins rapidement que l'emploi intérieur au cours de la période 1999-2018 (0,90 % par an contre 0,94 % par an), en raison de la progression limitée du solde wallon des navetteurs et frontaliers pendant cette période. Tant le solde wallon des navetteurs avec la Flandre que le solde wallon des travailleurs frontaliers avec le Luxembourg ont augmenté, mais ces hausses ont été partiellement compensées par une diminution du solde des navetteurs avec Bruxelles et – au cours de la première décennie de cette période – par un solde de travailleurs frontaliers avec la France de plus en plus négatif.

En 2019, toutes les composantes ont contribué à une nouvelle baisse du solde flamand : le solde des travailleurs frontaliers avec les Pays-Bas a de nouveau reculé, les navettes de Flamands vers Bruxelles ont de nouveau baissé et les navettes de Bruxellois vers la Flandre se sont nettement accrues - signe d'une pénurie croissante de main-d'œuvre sur le marché du travail flamand - tandis que le solde négatif des navettes avec la Wallonie s'est encore légèrement creusé. Par conséquent, la population active occupée flamande a de nouveau progressé sensiblement moins que l'emploi intérieur flamand (1,54 % contre 1,82 %). En Wallonie, la population active occupée (1,35 %) et l'emploi intérieur ont progressé au même rythme l'an dernier, ce qui s'explique surtout par la nouvelle forte hausse du solde de travailleurs frontaliers avec le Luxembourg.

Par ailleurs, les navettes entre Flandre et Wallonie n'échappent pas non plus aux conséquences de la crise du coronavirus : 70 à 75 % des navetteurs concernés travaillent dans les branches de l'industrie manufacturière, le « commerce et horeca », les « transports et communication » ou dans les « autres services marchands ». Au cours de la période 2020-2021, la croissance de ces flux devient nulle (flux de la Wallonie vers la Flandre), voire même légèrement négative (flux de la Flandre vers la Wallonie). Le

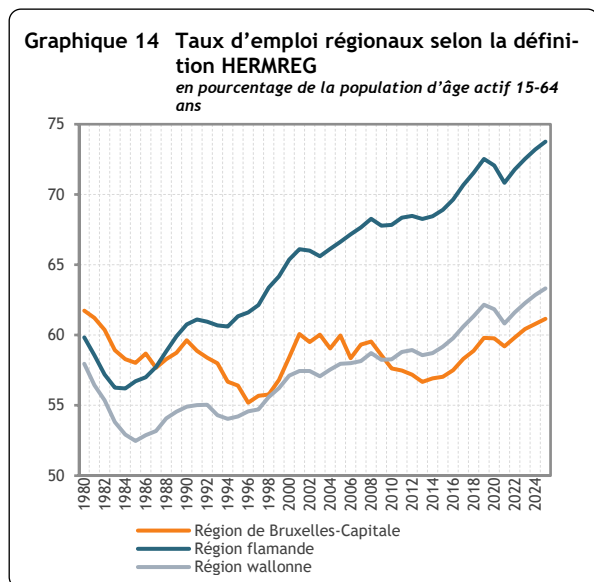
solde des navettes entre la Flandre et la Wallonie demeure quasiment stable. Dans les deux régions, le solde des navettes avec Bruxelles baisse. Les flux sortants à destination de Bruxelles sont relativement moins lourdement touchés par la crise que les flux entrants, mais ils sont beaucoup plus importants et pèsent dès lors davantage. Dans ces circonstances, le solde flamand des travailleurs frontaliers et des navetteurs baisse encore (à +149 900 personnes en 2021). La baisse est moins marquée qu'au cours des dernières années, mais elle est suffisamment importante pour que la contraction de la population active occupée flamande (-1,20 % par an en moyenne sur la période 2020-2021) excède celle de l'emploi intérieur (-1,15 % par an). Contrairement à ce qui a été observé dans le passé récent, le solde wallon des navetteurs et frontaliers diminue (à + 150 000 personnes en 2021) mais devient, pour la première fois, légèrement supérieur au solde flamand. Au cours de cette période, la contraction de la population active occupée wallonne est identique à celle de l'emploi intérieur wallon (-1,11 % par an).

Au cours de la période 2022-2025, le solde flamand continue de diminuer (jusqu'à +141 300 personnes en 2025). D'une part, le solde des navetteurs avec la Wallonie devient plus négatif. Les flux bilatéraux présentent tous deux une évolution positive, mais celle-ci est plus prononcée pour le flux sortant de la Wallonie vers la Flandre. D'autre part, le solde flamand des navetteurs avec Bruxelles continue de reculer, quoique dans une moindre mesure que depuis 2014 (voir ci-avant). Au cours de cette période aussi, la croissance de la population active occupée flamande (1,04 % par an) reste donc inférieure à celle de l'emploi intérieur flamand (1,17 % par an). Dans le même temps, le solde wallon devrait continuer à augmenter (pour atteindre +153 500 personnes en 2025). Cela s'explique par la nouvelle augmentation du solde wallon des navetteurs avec la Flandre et par la stabilisation de celui avec Bruxelles. Toutefois, la hausse du solde wallon est insuffisante pour maintenir la croissance de la population active occupée wallonne (0,98 % par an en moyenne) au même niveau que celle de l'emploi intérieur wallon (1,02 % par an).

À moyen terme (période 2020-2025), la croissance de la population active occupée est pratiquement aussi élevée en Flandre qu'en Wallonie (0,29 % par an contre 0,28 % par an) car la croissance plus soutenue de l'emploi intérieur flamand est compensée par une diminution du solde flamand des navettes. En progressant de 0,67 % par an, la population active occupée bruxelloise continue de croître davantage que celle des deux autres régions. Le fait que le différentiel de croissance entre Bruxelles et les autres régions augmente de manière significative au cours des années 2020-2021 s'explique par l'impact relativement moins fort de la crise sur l'emploi intérieur bruxellois.

## Taux d'emploi

Le taux d'emploi mesure le pourcentage de la population résidente d'âge actif qui est effectivement occupée. Le graphique 14 montre le taux d'emploi selon sa définition HERMREG : le rapport entre la population active occupée totale (15 ans et plus) selon la définition HERMREG<sup>29</sup> et la population âgée de 15 à 64 ans.



Au cours des quatre dernières années, la croissance de l'emploi intérieur s'est fortement accélérée. Cette croissance a été plus élevée en Flandre (1,71 % par an en moyenne) qu'en Wallonie (1,29 % par an) et surtout qu'à Bruxelles (0,79 % par an). Toutefois, en raison de l'évolution particulièrement favorable du solde bruxellois des navetteurs, la croissance de la population active occupée a, elle, été plus élevée à Bruxelles que dans les deux autres régions (1,88 % par an en moyenne, contre 1,46 % en Flandre et 1,29 % en Wallonie). Cet écart de croissance n'a cependant pas suffi pour compenser totalement la plus forte hausse de la population d'âge actif bruxelloise (0,69 % par an en moyenne,

contre 0,17 % en Flandre et 0,05 % en Wallonie). L'augmentation du taux d'emploi bruxellois (de 57,0 % en 2015 à 59,8 % en 2019, +2,8 points de pourcentage) a ainsi été inférieure à celle du taux wallon (de 59,2 % à 62,2 % ; +3,0 points) et surtout à celle du taux flamand (de 68,9 % à 72,5 % ; +3,6 points).

Au cours des années 2020-2021, la population active occupée diminue beaucoup moins fortement à Bruxelles (croissance moyenne de -0,32 % par an) qu'en Flandre (-1,20 % par an) et en Wallonie (-1,11 % par an). En outre, le recul temporaire du solde migratoire externe a un impact relativement plus important sur la croissance de la population d'âge actif bruxelloise, qui diminue plus nettement (à 0,17 % par an), que sur la croissance des populations d'âge actif flamande et wallonne (diminution à, respectivement, -0,02 % et -0,04 % par an). Au cours de ces deux années, la baisse du taux d'emploi bruxellois (à 59,2 % en 2021, -0,6 point de pourcentage en deux ans) est donc nettement moins prononcée que celle du taux d'emploi wallon (à 60,8 %, -1,3 point) et surtout flamand (à 70,8 %, -1,7 point).

Ce recul du taux d'emploi est assez rapidement rattrapé : il l'est dès 2022 à Bruxelles ; dans les deux autres régions, le taux d'emploi renoue avec son niveau de 2019, voire le dépasse, en 2023. Au cours de la période 2022-2025, l'écart de croissance entre les populations actives occupées bruxelloise (croissance moyenne de 1,18 % par an), wallonne (0,98 %) et flamande (1,04 %) diminue, tandis que l'écart de croissance entre les populations d'âge actif augmente (croissance moyenne de 0,36 % par an à Bruxelles, contre -0,03 % en Wallonie et 0,02 % en Flandre). L'augmentation du taux d'emploi est plus marquée en Flandre (jusqu'à 73,8 %, +2,9 points de pourcentage) qu'en Wallonie (à 63,3 %, +2,5 points) et surtout

<sup>29</sup> Soit l'emploi intérieur régional selon les comptes régionaux majoré de l'estimation HERMREG du solde régional des navettes et du travail frontalier.



qu'à Bruxelles (à 61,2 %, +2,0 points). Le profil d'évolution est similaire dans les trois régions : augmentation plus rapide en 2022 à la sortie de la crise et plus modérée par la suite, à mesure que la croissance de la population active occupée perd de son élan. Au final, les écarts d'évolution entre les taux d'emploi régionaux observés au cours des quatre dernières années restent de mise à partir de 2022. Toutefois, sur l'ensemble de la période de projection (2020-2025), le taux d'emploi bruxellois augmente un peu plus fortement (+1,4 point) que les taux flamand et wallon (+1,2 point chacun), car l'impact négatif moins marqué de la crise à Bruxelles n'est pas complètement effacé à moyen terme.

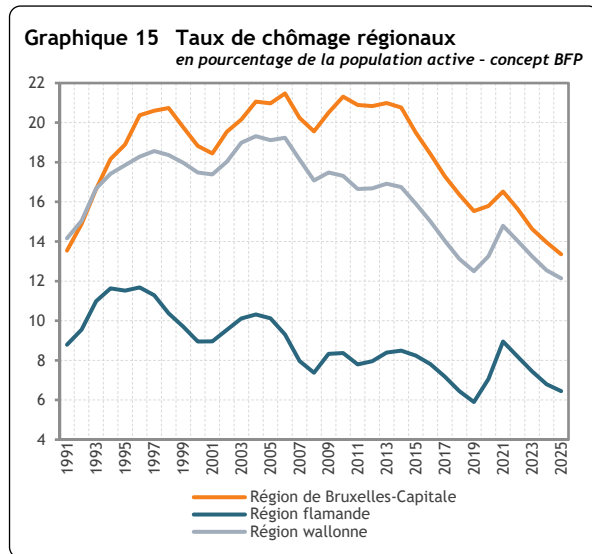
Dans le cadre de la stratégie UE 2020, le taux d'emploi est défini comme le rapport entre la population active occupée et la population âgée entre 20 et 64 ans, mesuré à partir des chiffres de l'enquête sur les forces de travail. En termes de niveau, les taux UE 2020 sont plus élevés que les taux HERMREG car la classe d'âge des 15-19 ans est exclue de la mesure. En termes d'évolution, on a noté peu de différences entre les deux concepts dans le passé récent, tant pour l'ensemble de la période 2016-2019 que spécifiquement pour l'année 2019. En projection (à partir de 2020), le taux UE 2020 suit l'évolution du taux HERMREG, corrigé pour tenir compte d'une estimation de l'évolution régionale de la population active occupée dans les classes d'âge 15-19 ans et 65 ans et plus. En 2025, le taux UE 2020 s'établirait à 63,3 % à Bruxelles (+1,7 point par rapport à 2019), 76,8 % en Flandre (+1,4 point) et 65,8 % en Wallonie (+1,2 point). Cette augmentation est donc plus marquée que celle du taux administratif en Flandre et à Bruxelles, alors que ce n'est pas le cas en Wallonie. Cela s'explique par l'accroissement plus soutenu de la population dans la classe d'âge des 15-19 ans dans les deux premières régions, qui, vu la faiblesse des taux d'emploi à ces âges, freine quelque peu l'évolution du taux administratif.

### 3.2.3. Chômage et taux de chômage

#### Évolution en 2015-2019

Au cours de la période 2015-2019, le chômage<sup>30</sup> a diminué de 168 600 personnes en Belgique ; le taux de chômage est ainsi passé de 12,3 % en 2014 à 8,9 % en 2019. Durant les deux premières années de cette période (2015-2016), le taux de chômage (voir graphique 15) a baissé plus sensiblement à Bruxelles (de 20,8 % à 18,4 %) et en Wallonie (de 16,7 % à 15,0 %) qu'en Flandre (de 8,5 % à 7,8 %). En effet, la croissance plus rapide de l'emploi intérieur flamand a partiellement été absorbée par l'importante baisse du solde des navettes de la Flandre avec Bruxelles, si bien que la croissance de la population active occupée en Flandre a à peine été plus forte qu'en Wallonie (1,03 % par an contre 0,99 % par an) et moins soutenue qu'à Bruxelles (1,39 % par an). Par ailleurs, la croissance nettement plus dynamique de la population active en Flandre (de 0,66 % par an) qu'à Bruxelles (-0,08 % par an) et en Wallonie (-0,04 % par an) a joué un rôle encore plus grand. Cette évolution a été portée par un développement plus important de l'offre de travail dans les classes d'âge plus élevées en Flandre, tandis que le renforcement de la réglementation en matière de chômage a eu des effets négatifs sensiblement plus marqués sur l'évolution des taux d'activité à Bruxelles et en Wallonie.

<sup>30</sup> Selon la définition du BFP : demandeurs d'emploi selon les sources administratives plus chômeurs âgés.



Au cours des trois dernières années, la croissance de la population active occupée s'est accélérée dans les trois régions. Cette accélération a été moins prononcée en Wallonie (croissance de 1,33 % par an en moyenne) qu'en Flandre (1,53 % par an) et à Bruxelles (2,01 % par an) où la croissance de l'emploi intérieur est désormais un peu moins en retrait par rapport à celle des autres régions. Dans le même temps, la croissance de la population active s'est fortement accélérée à Bruxelles (0,83 % par an) et en Wallonie (0,35 % par an), tandis qu'elle est pratiquement restée au même niveau en Flandre (0,84 % par an). La contribution des taux d'activité à la croissance de la

population active s'est en effet remarquablement renforcée en Wallonie et à Bruxelles ; de plus, à Bruxelles, l'évolution démographique a également donné une impulsion supplémentaire au cours des deux dernières années. Au final, à Bruxelles et en Wallonie, le taux de chômage a continué à baisser pendant ces trois années au même rythme que les deux années précédentes pour atteindre respectivement 15,5 % et 12,5 %. En Flandre, le rythme de la baisse a doublé et le taux de chômage est tombé à 5,9 %.

### Impact à court terme de la crise

Lorsque la crise du coronavirus a éclaté, l'emploi a été touché presque immédiatement (période mars-avril 2020) car les contrats de courte durée (travail intérimaire, travail occasionnel dans l'horeca) n'ont pas été prolongés. Depuis lors, un calme relatif règne sur le marché du travail. En effet, les contrats de travail fixes sont protégés du choc économique dès lors que les entreprises sont prêtes à accepter des pertes de productivité temporaires et qu'en outre, elles ont largement fait appel au dispositif assoupli de chômage temporaire pour réduire le volume de travail presté par leur personnel.

Le choc initial sur l'emploi s'est aussi traduit par une forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits auprès des services régionaux de l'emploi au cours des mois de mars et avril, une augmentation qui ne s'est toutefois pas poursuivie en mai et juin. Cette hausse ne s'est pas répartie uniformément entre les catégories de demandeurs d'emploi ni entre les régions. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi ayant introduit une demande d'allocations de chômage (DEDA) et le nombre de jeunes en stage d'insertion professionnelle (SIP) ont fortement augmenté. S'agissant des DEDA, l'augmentation a été deux fois plus forte en Flandre qu'en Wallonie tandis que l'augmentation à Bruxelles est, à ce jour, restée relativement limitée. Le nombre de jeunes en SIP a, lui, davantage augmenté à Bruxelles et en Wallonie qu'en Flandre. Pour les autres catégories de demandeurs d'emploi, il n'y a jusqu'à présent pas eu d'augmentation dans le sillage de la crise. C'est même plutôt l'inverse qui se produit ; en outre, des disparités régionales apparaissent. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi librement inscrits est resté stable en Flandre mais a fortement baissé à Bruxelles et en Wallonie, ce qui pourrait s'expliquer par un effet de découragement. La catégorie des autres demandeurs d'emploi (dont

les bénéficiaires du revenu d'intégration) est restée stable en Wallonie, a légèrement diminué en Flandre et a fortement baissé à Bruxelles, peut-être en raison de retards dans l'enregistrement administratif.

Le bilan régional intermédiaire montre une croissance deux fois supérieure du nombre de demandeurs d'emploi en Flandre comparativement à la Wallonie, tandis qu'à Bruxelles, une légère diminution – probablement quelque peu biaisée – est enregistrée.

### **Perspectives pour 2020-2021**

Selon le scénario du marché du travail adopté dans ces perspectives, tant la productivité horaire que la durée du travail devraient augmenter au cours des prochains trimestres dans le secteur marchand, et ce plus rapidement et plus fortement que l'activité. Par conséquent, les pertes d'emplois – qui, à ce stade, touchent aussi l'emploi indépendant – augmentent sensiblement au cours du second semestre 2020. De nouvelles pertes d'emplois seraient encore enregistrées au cours du premier semestre 2021 ; une reprise progressive se dessinerait à partir du second semestre 2021. Dans ce scénario, le nombre de demandeurs d'emploi augmenterait considérablement au cours du second semestre de 2020.

Bien que les pertes d'emploi se produiraient essentiellement au second semestre de 2020, les effets d'acquis de croissance (point de départ favorable en 2020 ; point de départ défavorable en 2021) font en sorte qu'en moyenne annuelle, l'emploi diminue nettement plus sensiblement en 2021 qu'en 2020 et que le chômage augmente plus fortement en 2021 (de 92 000 personnes au niveau national) qu'en 2020 (de 54 200 personnes). La répartition de l'impact du choc sur les deux années est très sensible au moment où interviendront les pertes d'emploi. Ainsi, le bilan négatif pourrait davantage encore basculer vers 2021 si la majorité des pertes d'emplois devait intervenir au quatrième trimestre de cette année et au premier trimestre de l'année prochaine. Sur la base des informations les plus récentes relatives au rythme de reprise de l'activité dans le secteur marchand, il y a toutefois peu de raisons de penser que l'effet cumulé du choc sur l'ensemble des deux années serait moindre que dans le scénario présenté ici.

Au cours de ces deux années, le taux de chômage augmenterait pour atteindre 8,9 % (+3,0 points, +100 900 personnes) en Flandre, 14,8 % (+2,3 points, +39 200 personnes) en Wallonie et 16,5 % (+1,0 point +6 200 personnes) à Bruxelles. En termes absolus, la hausse du taux de chômage est légèrement plus élevée en Flandre qu'en Wallonie. La population active occupée flamande se contracte en effet davantage (-1,20 % contre -1,11 % par an) tant parce que l'emploi intérieur flamand est légèrement plus impacté par la crise que parce que le solde flamand des navettes continue de se détériorer. En outre, la population active continue d'augmenter plus fortement en Flandre qu'en Wallonie (croissance de 0,44 % par an, contre 0,21 % par an). En termes relatifs, la croissance du taux de chômage flamand est même nettement plus forte, étant donné son niveau de départ beaucoup plus bas. Le sombre tableau à court terme brossé ici – surtout pour le chômage flamand – est la conséquence directe de la double hypothèse selon laquelle le choc économique aurait un impact significatif sur l'emploi et que ce dernier se répartirait de manière assez uniforme entre les régions.

À Bruxelles, le ralentissement de la croissance de la population active (à 0,26 % par an) est beaucoup plus prononcé car le repli du solde migratoire externe y a un impact plus important. Une deuxième raison à l'origine de la baisse sensiblement moins prononcée du taux de chômage bruxellois est la contraction beaucoup plus faible de la population active occupée (-0,32 % par an), laquelle s'explique par

l'impact favorable de l'évolution des flux de navetteurs, mais surtout par la disparition du différentiel de croissance négatif qui caractérise habituellement l'emploi intérieur bruxellois.

### **Perspectives pour 2022-2025**

Les scénarios régionaux d'évolution du marché du travail sont très semblables pour la Flandre et la Wallonie à partir de 2022. La croissance de la population active s'accélère temporairement en 2022, mais cette accélération est largement compensée par le revirement de la croissance de la population active occupée qui intervient à la sortie de la crise. Ensuite, la croissance de la population active occupée s'es-souffle quelque peu. Toutefois, la croissance de l'offre de travail ralentit également au cours de la période 2023-2024, à mesure que la contribution de la démographie devient de plus en plus négative et que les effets des mesures de fin de carrière en matière de pensions anticipées et de RCC atteignent leur vitesse de croisière. Le taux de chômage diminue au même rythme et de manière assez régulière dans les deux régions (plus de -0,7 point par an). La baisse se réduit pratiquement de moitié en 2025 sous l'effet conjugué du ralentissement de la croissance de la population active occupée et de l'accélération de la croissance de la population active compte tenu du relèvement de l'âge légal de la pension. Le taux de chômage wallon retombe à 12,1 % à l'horizon 2025, soit 0,3 point de moins que le niveau d'avant crise. Le taux de chômage flamand, lui, baisse à 6,4 %, ce qui n'est pas suffisant pour compenser entièrement la forte hausse enregistrée au cours des années 2020-2021.

À Bruxelles, en termes absolus, la diminution du taux de chômage est un peu plus prononcée au cours de cette période (-0,8 point par an). La population active occupée continue d'y croître plus fortement qu'en Flandre et en Wallonie (de 1,18 % par an, contre, respectivement, 1,04 % et 0,98 % par an), même si, par rapport aux années précédentes, une certaine convergence s'opère : la croissance plus faible de l'emploi intérieur bruxellois est désormais moins compensée qu'auparavant par une amélioration du solde des navettes. En outre, la croissance de la population active bruxelloise (0,24 % par an) est de moins en moins soutenue par des facteurs démographiques (le solde migratoire externe baisse de manière structurelle et, en outre, ne compense pas le choc négatif de 2020-2021) et elle se situe maintenant entre la croissance de la population active flamande (0,36 % par an) et wallonne (0,21 % par an). Le taux de chômage bruxellois baisse à 13,4 % à l'horizon de 2025, ce qui, en comparaison avec les autres régions, est nettement plus bas (-2,2 points) que le niveau de 2019.

En termes absolus, la baisse du taux de chômage dans la période d'après-crise est donc plus marquée à Bruxelles (de l'ordre de 3,2 points) qu'en Wallonie (2,6 points) et qu'en Flandre (2,5 points). Le nombre de chômeurs baisse, entre 2021 et 2025, de 78 500 personnes en Flandre, de 42 400 personnes en Wallonie et de 17 600 personnes à Bruxelles. Sur l'ensemble de la période 2020-2025, le nombre de chômeurs diminue de 11 400 personnes (-12,7 %) à Bruxelles, de 3 200 personnes (-1,5 %) en Wallonie mais augmente de 22 400 personnes (+11,7 %) en Flandre.

Tableau 13 Perspectives régionales du marché du travail

	2019	2020	2021	2022	2023- 2025	Moyennes		2019- 2025
						2005- 2011	2012- 2018	
<b>1. Emploi intérieur</b>								
<b>1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)</b>								
Royaume	4893,8	4866,8	4786,0	4854,1	4991,1	4424,2	4652,7	4893,7
Région de Bruxelles-Capitale	714,5	711,1	701,4	708,1	719,4	671,8	696,3	712,2
Région flamande	2880,0	2863,0	2814,2	2858,1	2948,3	2565,1	2712,3	2882,9
Région wallonne	1299,3	1292,7	1270,5	1288,0	1323,4	1187,4	1244,1	1298,7
<b>1.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	76,8	-27,0	-80,8	68,1	45,7	48,6	37,7	24,9
Région de Bruxelles-Capitale	8,0	-3,4	-9,8	6,8	3,8	5,4	2,3	1,8
Région flamande	51,4	-17,0	-48,8	43,9	30,1	29,1	27,4	17,1
Région wallonne	17,4	-6,6	-22,2	17,4	11,8	14,1	8,0	5,9
<b>1.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	1,6	-0,6	-1,7	1,4	0,9	1,1	0,8	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	1,1	-0,5	-1,4	1,0	0,5	0,8	0,3	0,3
Région flamande	1,8	-0,6	-1,7	1,6	1,0	1,2	1,0	0,6
Région wallonne	1,4	-0,5	-1,7	1,4	0,9	1,2	0,6	0,5
<b>2. Solde des travailleurs frontaliers (1)</b>								
Royaume	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	77,3	81,0	82,7
Région de Bruxelles-Capitale	27,8	27,9	28,0	28,1	28,1	27,5	28,4	28,0
Région flamande	21,9	21,8	21,8	21,8	21,7	27,5	24,4	21,8
Région wallonne	33,0	32,9	32,9	32,9	32,8	22,3	28,2	32,9
<b>3. Solde des navettes interrégionales (1)</b>								
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-255,0	-251,0	-245,3	-244,6	-240,3	-281,8	-270,0	-245,9
Région flamande	134,7	131,9	128,1	126,2	119,6	162,2	151,8	126,7
Région wallonne	120,3	119,1	117,1	118,4	120,7	119,6	118,2	119,3
<b>4. Population active occupée (de 15 ans et plus)</b>								
<b>4.1. Population active occupée, en milliers (1)</b>								
Royaume	4976,5	4949,5	4868,7	4936,8	5073,8	4501,5	4733,7	4976,4
Région de Bruxelles-Capitale	487,3	488,0	484,1	491,6	507,3	417,4	454,7	494,3
Région flamande	3036,5	3016,7	2964,1	3006,0	3089,6	2754,8	2888,6	3031,3
Région wallonne	1452,7	1444,7	1420,5	1439,2	1476,9	1329,3	1390,5	1450,8
<b>4.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	76,9	-27,0	-80,8	68,1	45,7	49,9	38,0	24,9
Région de Bruxelles-Capitale	11,4	0,8	-3,9	7,5	5,2	6,3	5,7	4,5
Région flamande	46,2	-19,8	-52,6	41,9	27,9	29,4	23,1	14,2
Région wallonne	19,4	-8,0	-24,2	18,7	12,6	14,3	9,3	6,2
<b>4.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	1,6	-0,5	-1,6	1,4	0,9	1,1	0,8	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	2,4	0,2	-0,8	1,6	1,1	1,5	1,3	0,9
Région flamande	1,5	-0,7	-1,7	1,4	0,9	1,1	0,8	0,5
Région wallonne	1,4	-0,5	-1,7	1,3	0,9	1,1	0,7	0,4

	2019	2020	2021	2022	2023- 2025	Moyennes		2019- 2025
						2005- 2011	2012- 2018	
<b>5. Taux d'emploi (1)</b>								
<b>5.1. Taux d'emploi, définition BFP (2)</b>								
Royaume	67,8	67,4	66,3	67,2	69,0	63,7	65,0	67,7
Région de Bruxelles-Capitale	59,8	59,8	59,2	59,8	61,2	58,7	57,5	60,1
Région flamande	72,5	72,1	70,8	71,8	73,8	67,7	69,4	72,4
Région wallonne	62,2	61,8	60,8	61,6	63,3	58,3	59,6	62,1
<b>5.2. Taux d'emploi, UE 2020 (3)</b>								
Royaume	70,5	70,1	69,0	69,9	71,8	67,2	67,8	70,5
Région de Bruxelles-Capitale	61,7	61,7	61,1	61,9	63,3	59,1	59,2	62,2
Région flamande	75,5	75,0	73,8	74,8	76,8	71,5	72,4	75,4
Région wallonne	64,6	64,3	63,2	64,1	65,8	62,1	62,5	64,6
<b>6. Chômage</b>								
<b>6.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)</b>								
Royaume	487,4	541,6	633,7	594,9	495,2	652,4	606,3	545,8
Région de Bruxelles-Capitale	89,6	91,5	95,8	91,3	78,2	109,0	107,7	87,7
Région flamande	190,4	229,3	291,3	268,5	212,7	254,5	243,7	237,2
Région wallonne	207,4	220,8	246,6	235,1	204,2	288,9	254,8	221,0
<b>6.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	-28,2	54,2	92,0	-38,8	-33,2	-11,8	-16,0	-2,9
Région de Bruxelles-Capitale	-3,5	1,9	4,3	-4,5	-4,4	1,5	-3,2	-2,1
Région flamande	-15,6	38,9	62,0	-22,7	-18,6	-9,0	-4,7	1,0
Région wallonne	-9,1	13,4	25,8	-11,5	-10,3	-4,3	-8,1	-1,8
<b>6.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	-5,5	11,1	17,0	-6,1	-5,9	-1,6	-2,7	-0,2
Région de Bruxelles-Capitale	-3,8	2,2	4,7	-4,7	-5,0	1,5	-2,9	-2,4
Région flamande	-7,6	20,4	27,0	-7,8	-7,5	-2,9	-2,0	1,4
Région wallonne	-4,2	6,5	11,7	-4,7	-4,6	-1,4	-3,2	-0,6
<b>6.4. Taux de chômage, définition BFP (1)</b>								
Royaume	8,9	9,9	11,5	10,8	8,9	12,7	11,4	9,9
Région de Bruxelles-Capitale	15,5	15,8	16,5	15,7	13,4	20,7	19,2	15,1
Région flamande	5,9	7,1	8,9	8,2	6,4	8,5	7,8	7,3
Région wallonne	12,5	13,3	14,8	14,0	12,1	17,9	15,5	13,2
<b>6.5. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (1)</b>								
Royaume	8,8	9,8	11,5	10,7	8,9	10,9	10,5	9,8
Région de Bruxelles-Capitale	15,3	15,7	16,5	15,6	13,3	19,1	18,3	15,0
Région flamande	5,8	7,0	8,9	8,2	6,4	6,7	7,0	7,2
Région wallonne	12,3	13,2	14,8	14,0	12,1	16,1	14,5	13,2

(1) La valeur en fin de période, soit 2025, est présentée dans la colonne 2023-2025.

(2) Population active occupée (y compris les 65 ans et plus) / population 15-64 ans, à partir des sources administratives.

(3) Population active occupée 20-64 ans / population 20-64 ans, à partir de l'Enquête sur les forces de travail.

## 4. Comptes de revenus des ménages

Ce chapitre présente les résultats des projections à moyen terme des principaux agrégats des comptes de revenus des ménages, d'abord au niveau national et ensuite pour chacune des trois régions selon le lieu de résidence.

Ces projections se basent sur les comptes publiés par l'ICN<sup>31</sup> pour la période 1995-2017 établis selon le SEC 2010. Sauf mention contraire, les résultats analysés ci-dessous sont exprimés en termes réels. Cela signifie que l'évolution des prix, mesurée sur base du déflateur de la consommation privée pour l'ensemble de la Belgique, est prise en compte.

### 4.1. Évolution au niveau national

Après une année 2019 caractérisée par une forte progression (+2,6 %), la croissance du revenu disponible<sup>32</sup> réel des ménages belges devrait chuter à -2,1 % en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Cette baisse trouve son origine dans la nette diminution des revenus primaires (-9,1 %). En effet, le recul global de la valeur ajoutée en Belgique se traduirait par des pertes importantes aussi bien au niveau des rémunérations des travailleurs salariés que du revenu mixte des indépendants (respectivement -7,4 % et -10,8 %).

Notons que la diminution de la masse salariale devrait être plus limitée que celle de l'activité économique, notamment en raison de la limitation des pertes d'emplois et du fait que les entreprises encaisseraient une partie du choc à travers des pertes de productivité. De plus, l'inflation serait en baisse et resterait inférieure à l'indexation des salaires. Du côté des indépendants, le revenu mixte devrait souffrir davantage de la crise en comparaison de la masse salariale. Ce résultat est cohérent avec ceux des enquêtes qui montrent que les entreprises de petite taille (parmi lesquelles on retrouve de nombreux indépendants) sont bien plus touchées que les grandes entreprises. Enfin, les revenus nets de la propriété devraient également souffrir de la récession économique, notamment en raison de l'effondrement des dividendes versés aux ménages, avec un recul attendu de 9,4 % en 2020.

La contraction du revenu disponible des ménages a cependant été atténuée par le mécanisme des stabilisateurs budgétaires automatiques et par les mesures mises en place par les pouvoirs publics qui ont non seulement limité les pertes d'emplois mais également soutenu les revenus des particuliers (extension du système de chômage temporaire avec relèvement de l'allocation pour les salariés ; droit passerelle et primes compensatoires et de nuisance pour les indépendants, voir encadré 4). L'ampleur de ces mesures se traduit clairement dans la forte hausse des prestations sociales et des transferts courants dont bénéficient les ménages. L'ensemble des dépenses de prestations sociales devraient ainsi bondir de 12,8 % en 2020. Les croissances les plus importantes concernent logiquement les allocations de chômage en raison du nombre élevé de travailleurs qui ont eu recours au dispositif du chômage temporaire

<sup>31</sup> Institut des Comptes Nationaux (2020). Pour plus de détails concernant les données et la méthodologie relatives aux comptes de revenus de ménages, voir les « Perspectives économiques régionales 2019-2024 », BFP – IBSA – IWEPS – Statistiek Vlaanderen (2019).

<sup>32</sup> Le concept de revenu disponible des ménages utilisé dans ce chapitre correspond au revenu disponible *net* (B.6n dans la comptabilité nationale).

(voir encadré 3). Le chômage « régulier » devrait également augmenter sensiblement une fois que les mesures d'assouplissement du régime de chômage temporaire et de droit passerelle prendront fin. Dans l'ensemble, le montant nominal des allocations de chômage en Belgique passerait de 4,7 à 9,8 milliards d'euros entre 2019 et 2020, ce qui correspond à une croissance réelle de 105 %. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires de l'assistance sociale augmenterait également de façon marquée.

Du côté des prélèvements fiscaux, un recul marqué de la base imposable est attendu en 2020, en ligne avec la chute des revenus primaires. Le montant de l'impôt des personnes physiques diminuerait de 3,4 %, tandis que les autres impôts courants baisseraient de 9,4 %.

#### Encadré 4 Hypothèses relatives aux principales mesures de soutien du revenu des ménages

En 2020, plusieurs mesures ont été prises par les différents niveaux de pouvoirs publics afin d'atténuer l'impact de la crise sanitaire sur les revenus des ménages belges.

Pour les plus importantes d'entre elles, et sur base des informations disponibles début juin, voici les montants retenus dans le cadre des présentes Perspectives économiques régionales :

**Tableau 14 Montants retenus en matière de chômage temporaire, droit passerelle et primes compensatoires et de nuisance**  
millions d'euros

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Chômage temporaire (1)	452	3029	1423
Droit passerelle (2)	297	1367	654
Primes compensatoires et de nuisance (3)	105	830	257

(1) Source : ONEM-ONSS-BCSS ([https://www.ksz-bcss.fgov.be/nl/dwh/dwh\\_page/content/websites/datawarehouse/data/covid-19.html](https://www.ksz-bcss.fgov.be/nl/dwh/dwh_page/content/websites/datawarehouse/data/covid-19.html)) et calculs propres.

(2) Source : Inasti et calculs propres.

(3) Source : Par hypothèse, moitié des primes de nuisance et primes compensatoires annoncées par les régions.

En 2021, le revenu disponible réel des ménages se redresserait nettement, repassant au-dessus de son niveau de 2019. La croissance projetée pour 2021 devrait s'élever à 2,9 %, largement soutenue par la forte remontée des revenus primaires (+7,1 %) dans un contexte de reprise de l'activité économique. Le redressement de l'activité économique et du volume de travail s'accompagnerait en effet d'un rebond de la masse salariale, du revenu des indépendants ainsi que des revenus nets de la propriété.

À l'inverse, les dépenses liées aux transferts courants reçus par les ménages devraient se normaliser puisque les primes compensatoires et de nuisance destinées aux indépendants sont non récurrentes. Le niveau nettement plus bas du chômage temporaire devrait également se traduire par un recul marqué des prestations sociales (-3,6 %). Le montant total des prestations sociales resterait cependant largement supérieur à celui de 2019, principalement en raison de la hausse des allocations de chômage (suite à l'augmentation du chômage « régulier »), des dépenses d'assistance sociale (suite à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration) ainsi que des dépenses liées aux pensions. La remontée de l'inflation attendue en 2021, supérieure à l'indexation des salaires et des allocations, aurait pour



effet d'atténuer le redressement du revenu disponible des ménages. Enfin, la croissance de la base imposable repartant à la hausse en 2021 grâce à l'amélioration de l'environnement économique, le montant de l'impôt sur le revenu des ménages progresserait de 3,3 %.

Il faut donc souligner le rôle important joué par les mesures de soutien mises en place par les pouvoirs publics qui ont permis d'amortir le choc pour les ménages (sur le plan macroéconomique certes), en permettant au revenu disponible de fluctuer de façon nettement moins importante que les revenus primaires qui sont, eux, davantage en phase avec les fluctuations de l'activité économique.

En 2022, la croissance des revenus primaires, bien qu'en retrait après le rebond de 2021, resterait dynamique et soutiendrait encore une progression relativement importante du revenu disponible réel des ménages (+2,2 %).

À moyen terme, les projections tablent sur un retour vers une évolution tendancielle des différentes composantes des comptes de revenus des ménages. La croissance du revenu disponible réel tomberait à 1,3 % par an en moyenne au cours de la période 2023-2025.

**Tableau 15 Comptes de revenus des ménages - Belgique**  
Taux de croissance réelle (%)

	2019	2020	2021	2022	2023- 2025	Moyennes		
						2005- 2011	2012- 2018	2019- 2025
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>								
Excédent d'exploitation (B.2n)	-1,1	-32,7	27,3	7,3	0,5	1,1	3,2	-1,1
Revenu mixte (B.3n)	1,3	-10,8	8,1	2,9	0,8	0,2	1,0	0,4
Salaires et traitements bruts (D.11)	2,2	-7,4	5,8	2,8	1,4	1,4	1,2	1,0
Revenus nets de la propriété (D.4)	-0,8	-9,4	8,2	3,7	2,0	-1,4	-2,3	1,0
<b>2. Solde des revenus primaires (1)</b>	1,6	-9,1	7,1	3,1	1,4	0,8	0,8	0,9
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>								
<b>a. Ressources</b>								
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	1,7	12,8	-3,6	0,6	1,7	1,9	1,3	2,3
<b>b. Emplois</b>								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-2,1	-3,6	3,3	3,4	2,5	1,1	0,8	1,2
Cotisations sociales à la charge des ménages	1,9	-6,6	6,5	2,5	1,6	1,1	1,0	1,3
Solde des autres transferts courants (D.7)	-5,1	-61,5	155,3	-6,4	-5,8	-8,3	8,2	-4,4
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	2,6	-2,1	2,9	2,2	1,3	1,2	0,9	1,3
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	1,4	0,8	1,3	1,6	1,8	2,2	1,4	1,5

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

## 4.2. Évolution par région

### 4.2.1. Région de Bruxelles-Capitale

Selon les projections, le revenu disponible réel des ménages à Bruxelles devrait baisser de 1,8 % en 2020. L'impact de la crise sanitaire sur les revenus de ménages serait donc moins marqué cette année-là qu'au niveau national (baisse de 2,1 %). La diminution du revenu disponible bruxellois s'explique par le net recul attendu des revenus primaires suite à la contraction généralisée de l'activité économique en Belgique et à l'étranger. La réduction du volume de travail qui en résulte (chômage temporaire surtout et licenciements dans une moindre mesure) devraient se traduire par une forte baisse des rémunérations perçues par les salariés bruxellois (-5,6 % en 2020). Le recul serait toutefois sensiblement moins important que celui projeté au niveau belge, notamment en raison des effets de composition sectoriels relativement plus favorables qui joueraient sur l'activité économique à Bruxelles (cf. section 3.1), région qui constitue le lieu de travail de la majorité de la population active occupée bruxelloise. Avec une chute de 10,2 % en 2020, le revenu mixte des indépendants serait plus fortement impacté que la masse salariale. Pour finir, la récession et la contraction de l'excédent d'exploitation des entreprises devraient se traduire par une forte baisse des revenus nets de la propriété perçus par les ménages bruxellois en 2020 (-10,8 %).

Comme au niveau national, ces pertes de revenus primaires en Région bruxelloise seront, en partie seulement, compensées par les différentes mesures de soutien décidées par les autorités publiques. Le recours massif au dispositif du chômage temporaire se traduit par une forte augmentation des dépenses de chômage qui passeraient, à prix courants, de 826 millions d'euros en 2019 à 1 311 millions d'euros en 2020, soit une croissance de 58 % en termes réels. Les travailleurs indépendants peuvent quant à eux faire appel au droit passerelle et aux primes compensatoires et de nuisance. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires des prestations d'assistance sociale, en particulier du revenu d'intégration sociale, progresserait fortement à Bruxelles en 2020, suite aux difficultés générées par la crise sanitaire.

En 2021, le revenu disponible réel des ménages bruxellois profiterait de la reprise économique, avec un rebond de 3,1 %, légèrement plus élevé que celui attendu au niveau belge (2,9 %). La différence s'explique en grande partie par le retour d'une croissance particulièrement forte de la masse salariale cette année-là, à hauteur de 6,5 %. En effet, le volume de travail se redresserait de façon marquée dès 2021 en dépit de la diminution de la population active occupée. À la faveur du redémarrage de l'activité économique, le revenu des indépendants repartirait aussi nettement à la hausse, tout comme les revenus nets de la propriété. Dans ce contexte de reprise, l'arrêt des mesures de soutien donnerait lieu à une baisse des transferts courants ainsi que des prestations sociales à destination des ménages bruxellois (-5,3 %). Le retour d'une hausse des prélèvements fiscaux et parafiscaux à charge des particuliers viendrait tempérer le redressement de leur revenu disponible. Notons que le niveau des dépenses de chômage de la Région bruxelloise en 2021 resterait malgré tout largement supérieur à celui de 2019, avec un écart de 20 % en termes réels, en raison de l'augmentation du nombre de chômeurs « réguliers ». De même, la progression du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale maintiendrait ce poste de dépense à un niveau supérieur à celui de 2019.

La croissance du revenu disponible réel en Région bruxelloise retomberait à 1,9 % en 2022, soit un rythme inférieur de 0,3 point de pourcent comparé à la valeur nationale. La croissance de l'ensemble

des revenus primaires s'inscrirait en net ralentissement. Le montant des prestations sociales continuerait de reculer à Bruxelles (-1,0 %) alors qu'il repartirait légèrement à la hausse au niveau belge. Ceci s'explique principalement par le fait que du côté bruxellois, et contrairement aux deux autres régions, en 2022, la baisse des allocations de chômage est supérieure à la hausse des allocations de pensions.

Au cours de la période 2023-2025, le revenu disponible bruxellois augmenterait en moyenne de 1,1 % chaque année. Ce rythme est identique à la croissance tendancielle observée en moyenne sur la période 1987-2018 à Bruxelles. Comme pour l'ensemble de la Belgique, la croissance du revenu disponible bruxellois ralentirait de plus en plus au fil des années pour tomber à 0,9 % à l'horizon 2025. La hausse des revenus primaires continuerait de soutenir le revenu disponible mais le net ralentissement de la croissance de la population active occupée pèserait en fin de projection sur l'évolution de la masse salariale et du revenu des indépendants. À l'inverse, les revenus nets de la propriété devraient maintenir un rythme de progression relativement élevé à moyen terme, les taux d'intérêt repartant à la hausse.

Dans ce contexte, le revenu disponible en Région bruxelloise s'élèverait à 23 100 euros par habitant en 2025.

**Tableau 16 Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale**  
*Taux de croissance réelle (%)*

	2019	2020	2021	2022	Moyennes			2019-2025
					2023-2025	2005-2011	2012-2018	
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>								
Excédent d'exploitation (B.2n)	-0,9	-32,8	27,0	7,3	0,4	2,8	3,2	-1,2
Revenu mixte (B.3n)	1,7	-10,2	8,3	3,8	1,4	1,2	1,7	1,0
Salaires et traitements bruts (D.11)	3,6	-5,6	6,5	2,6	1,5	1,7	1,8	1,6
Revenus nets de la propriété (D.4)	-0,7	-10,8	8,9	4,0	1,6	-2,5	-2,4	0,7
<b>2. Solde des revenus primaires (1)</b>	<b>2,7</b>	<b>-8,0</b>	<b>7,7</b>	<b>3,1</b>	<b>1,4</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>								
<b>a. Ressources</b>								
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	1,4	14,6	-5,3	-1,0	1,0	1,2	0,6	1,7
<b>b. Emplois</b>								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-0,2	-1,2	3,5	3,0	2,6	0,8	0,3	1,8
Cotisations sociales à la charge des ménages	3,0	-5,2	7,1	2,5	1,7	1,4	1,4	1,7
Solde des autres transferts courants (D.7)	-5,0	-35,6	52,9	-6,5	-5,9	-10,5	10,8	-4,4
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>2,9</b>	<b>-1,8</b>	<b>3,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>1,4</i>	<i>0,8</i>	<i>1,3</i>	<i>1,6</i>	<i>1,8</i>	<i>2,2</i>	<i>1,4</i>	<i>1,5</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

#### 4.2.2. Région flamande

Le revenu disponible réel des ménages flamands devrait être sévèrement touché par les conséquences économiques de la crise sanitaire en 2020. Son niveau reculerait de 2,5 %, soit davantage que la baisse projetée pour l'ensemble de la Belgique (-2,1 %). Dans un contexte de récession, les revenus primaires plongeraient de 9,5 % en Flandre. La masse salariale en particulier diminuerait de façon plus marquée qu'au niveau national, avec une baisse de 7,9 % reflétant la forte contraction du volume de l'emploi. Les travailleurs indépendants seraient encore plus affectés puisque leur revenu mixte perdrait 10,8 % en 2020. La chute de l'excédent d'exploitation des entreprises et par conséquent des dividendes versés aux ménages flamands pèserait sur leurs revenus de la propriété dont le montant baisserait de 9,1 %. Les mesures de soutien mises en place par les pouvoirs publics et les stabilisateurs automatiques permettraient d'amortir en partie le choc de la crise sur le pouvoir d'achat des ménages flamands.

Le relèvement de l'allocation en cas de chômage temporaire et l'extension de ce dispositif bénéficieraient aux nombreux salariés du Nord du pays amenés à arrêter temporairement leur activité. Cela se traduirait par une croissance extrêmement forte des dépenses de chômage en Flandre dont le montant bondirait de 160 % en 2020 en termes réels. À prix courants, les dépenses totales de chômage passeraient de 1,9 à 4,9 milliards d'euros entre 2019 et 2020. Les indépendants pourraient compter sur une série de primes de soutien qui sont enregistrées en tant que transferts courants dans les comptes de revenus des ménages. Le nombre de bénéficiaires de prestations d'assistance sociale augmenterait de façon importante. En parallèle, les prélèvements fiscaux payés par les résidents flamands diminueraient sensiblement. Ainsi, par exemple, le recul attendu de la base imposable en 2020 impliquerait une baisse de l'impôt des personnes physiques de 4,5 %.

Avec la reprise de l'activité économique en 2021, le volume de travail se redressant fortement, les rémunérations des salariés et le revenu mixte des indépendants retrouveraient une croissance largement positive (6,1 % et 8,1 % respectivement). Les revenus nets de la propriété profiteraient également de l'amélioration de l'environnement économique, notamment de l'excédent brut d'exploitation des entreprises. Les dépenses de prestations sociales enregistreraient une baisse de 3,4 %, liée en majeure partie à la diminution des allocations de chômage. En effet, malgré l'augmentation du nombre de chômeurs « réguliers » attendue en Flandre en 2021, le recul massif du chômage temporaire entraînerait en définitive le montant total des dépenses de chômage à la baisse (-41,0 %). Le niveau de ces dépenses resterait toutefois bien plus élevé qu'en 2019. Les dépenses consacrées au revenu d'intégration sociale continueraient par contre d'augmenter rapidement en Région flamande en 2021. En matière de prélèvements, la croissance de l'impôt des personnes physiques rebondirait de 4,0 %, dans la lignée du redressement de leurs revenus primaires et en raison de l'introduction du jobbonus. En définitive, la croissance du revenu disponible réel en Flandre s'élèverait à 3,0 % en 2021.

L'année 2022 devrait marquer une transition avant le retour à une situation plus normalisée. Le revenu disponible flamand augmenterait encore de 2,3 % cette année-là. Il serait notamment porté par la croissance encore dynamique des revenus primaires (+3,1 %), bien qu'en net ralentissement par rapport à l'année précédente.

À moyen terme, les projections tablent sur une progression du revenu disponible réel flamand de 1,4 % par an en moyenne entre 2023 et 2025. Comme au niveau national, la croissance fléchirait quelque peu

au cours de la dernière année de la période de projection pour s'établir à 1,1 %. Dans une perspective historique, ce rythme se situe légèrement en deçà de celui mesuré sur le long terme au cours des trois dernières décennies. Durant la période 2023-2025, les revenus primaires augmenteraient en moyenne de 1,4 % par an. Ils marqueraient progressivement le pas au fil des années, malgré la croissance pourtant dynamique qui se maintiendrait au niveau des revenus de la propriété. En effet, les revenus liés au travail, tant du côté des salariés que des indépendants, verraient leur rythme de progression baisser légèrement en fin de projection suite au ralentissement de la croissance de la population flamande en emploi.

À l'horizon 2025, le revenu disponible par habitant en Flandre s'élèverait à 26 700 euros.

**Tableau 17 Comptes de revenus des ménages - Région flamande**  
*Taux de croissance réelle (%)*

	2019	2020	2021	2022	Moyennes			
					2023-2025	2005-2011	2012-2018	2019-2025
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>								
Excédent d'exploitation (B.2n)	-1,1	-32,7	27,3	7,4	0,6	1,0	3,4	-1,1
Revenu mixte (B.3n)	1,6	-10,8	8,1	3,0	0,8	0,3	1,2	0,5
Salaires et traitements bruts (D.11)	2,0	-7,9	6,1	2,9	1,4	1,3	1,2	1,0
Revenus nets de la propriété (D.4)	-1,0	-9,1	8,0	3,6	2,3	-0,8	-2,2	1,1
<b>2. Solde des revenus primaires (1)</b>	<b>1,5</b>	<b>-9,5</b>	<b>7,3</b>	<b>3,1</b>	<b>1,4</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>								
<b>a. Ressources</b>								
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	1,8	12,9	-3,4	0,7	1,8	2,0	1,4	2,4
<b>b. Emplois</b>								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-2,3	-4,6	3,8	3,4	2,5	1,1	1,0	1,0
Cotisations sociales à la charge des ménages	1,8	-7,0	6,7	2,6	1,7	1,1	1,1	1,2
Solde des autres transferts courants (D.7)	-5,1	-70,9	238,5	-6,4	-5,7	-7,6	7,4	-4,3
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>2,6</b>	<b>-2,5</b>	<b>3,0</b>	<b>2,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	<i>1,4</i>	<i>0,8</i>	<i>1,3</i>	<i>1,6</i>	<i>1,8</i>	<i>2,2</i>	<i>1,4</i>	<i>1,5</i>

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

#### 4.2.3. Région wallonne

En Wallonie, le recul du revenu disponible réel des ménages attendu en 2020 suite à la crise sanitaire serait moins important que dans les deux autres régions. La croissance du revenu disponible wallon tomberait à -1,4 % en 2020, contre une chute de 2,1 % pour l'ensemble de la Belgique. La forte baisse projetée du côté wallon en ce qui concerne le revenu mixte des indépendants (-11,1 %) et les revenus nets de la propriété (-9,6 %) serait similaire aux résultats nationaux. C'est donc du côté des rémunérations perçues par les travailleurs salariés que les évolutions seraient quelque peu différentes. Ainsi, en Région wallonne, la masse salariale devrait être moins affectée par la récession économique et la contraction du volume de travail. Avec -6,8 %, la baisse serait certes importante mais plus limitée qu'au niveau belge (-7,4 %), notamment en raison des effets de composition sectoriels légèrement favorables à la Wallonie.

Les pertes de revenus engendrées par les conséquences économiques de la crise sanitaire devraient être partiellement compensées par les mesures mises en place par les pouvoirs publics. Le dispositif du chômage temporaire destiné à éviter les pertes sèches d'emploi permettrait aux salariés wallons qui en bénéficient de percevoir une allocation de chômage durant une période limitée. Vu le nombre élevé de travailleurs faisant appel à ce dispositif et l'accroissement déjà important du nombre de demandeurs d'emploi « réguliers » en 2020, les dépenses wallonnes totales consacrées au chômage grimperaient de 75 % cette année. Leur montant passerait ainsi de 2,1 à 3,6 milliards d'euros à prix courants entre 2019 et 2020. Par ailleurs, l'octroi du droit passerelle et des primes compensatoires et de nuisance viendrait soutenir les travailleurs indépendants. La crise se traduirait également dès 2020 par une augmentation des prestations d'assistance sociale en Région wallonne. Le nombre de personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale devrait progresser fortement, conduisant à accroître ce poste de dépenses. Le ralentissement de la croissance de la base imposable serait plus limité du côté wallon que dans l'ensemble du pays, en ligne avec le constat fait plus haut pour les revenus primaires. Dès lors, le montant total de l'impôt des personnes physiques en 2020 baisserait sensiblement moins du côté wallon qu'au niveau national (respectivement -1,8 % et -3,4 %).

En 2021, la récession devrait laisser la place à un redressement de l'activité économique. La reprise, accompagnée d'une augmentation marquée du volume de travail, se traduirait par le retour d'une croissance largement positive de l'ensemble des revenus primaires en Wallonie. Malgré le recul de la population active occupée, la masse salariale et le revenu mixte des indépendants enregistreraient une progression de respectivement 5,1 % et 8,1 % en 2021. Les revenus nets de la propriété perçus par les ménages wallons devraient également se redresser de façon nette (+8,5 %). Globalement, le rebond des revenus primaires serait moins marqué du côté wallon par rapport à la moyenne nationale, essentiellement en raison de la moindre réactivité à la hausse au niveau de la masse salariale. La fin programmée du système de chômage temporaire devrait déboucher sur une forte diminution des dépenses de chômage en Région wallonne par rapport au pic de 2020. Leur niveau global baisserait ainsi de 29 % en 2021 mais cette diminution masquerait une augmentation des allocations versées aux chômeurs « réguliers » dont le nombre progresserait de manière importante cette année-là. Le niveau des dépenses totales de chômage en Wallonie en 2021 resterait supérieur de 25 % par rapport à celui de 2019. Les dépenses consacrées au revenu d'intégration sociale continueraient de croître en 2021. En ligne avec le retour d'une croissance plus rapide de la base imposable, le montant de l'impôt des personnes physiques repartirait à la hausse, avec une progression de 2,3 % attendue en 2021, un rythme moins rapide qu'à l'échelle nationale.

L'évolution de ces différentes composantes du revenu disponible se traduirait par une croissance de 2,4 % pour ce dernier en 2021 (soit 0,5 point de pourcentage en dessous de la valeur nationale). Le rythme de croissance resterait encore soutenu en 2022 (+2,0 %) alors que la transition vers une situation davantage normalisée à moyen terme aurait débuté.

Sur la période 2023-2025, la croissance du revenu disponible réel en Wallonie retomberait ainsi à 1,2 % par an en moyenne. Cette valeur, à peine inférieure à celle projetée pour la Belgique (écart de 0,1 point de pourcentage), se situe au niveau de la moyenne observée sur une longue période en Région wallonne. La progression fléchirait graduellement au cours de ces trois années, tout comme à l'échelle nationale, pour tomber à 1,0 % en 2025. Ce ralentissement reflète notamment la croissance de plus en plus faible

attendue à moyen terme pour la masse salariale et le revenu des indépendants, et ce parallèlement au ralentissement de la croissance de l'activité économique et de la population active occupée. Les ménages wallons pourraient à l'inverse compter sur des revenus nets de la propriété dont la progression resterait soutenue en fin de projection suite à l'augmentation des taux d'intérêt. La hausse des prestations sociales au bénéfice des ménages marquerait par contre le pas de façon progressive (+1,7 % par an en moyenne entre 2023 et 2025). Avec la croissance moins dynamique de la base imposable projetée durant cette période, il en irait de même en ce qui concerne l'évolution de l'impôt des personnes physiques. En moyenne sur la période 2023-2025, le montant de ce dernier augmenterait de 2,4 %.

Compte tenu de ces évolutions, le niveau de revenu disponible par habitant en Région wallonne atteindrait 23 000 euros en 2025.

**Tableau 18 Comptes de revenus des ménages - Région wallonne**  
Taux de croissance réelle (%)

	2019	2020	2021	2022	Moyennes			
					2023-2025	2005-2011	2012-2018	2019-2025
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>								
Excédent d'exploitation (B.2n)	-1,3	-32,8	27,2	7,3	0,4	0,7	3,0	-1,2
Revenu mixte (B.3n)	0,3	-11,1	8,1	2,5	0,7	-0,4	0,3	0,1
Salaires et traitements bruts (D.11)	2,2	-6,8	5,1	2,6	1,3	1,6	0,9	0,9
Revenus nets de la propriété (D.4)	-0,3	-9,6	8,5	3,6	1,5	-2,7	-2,7	0,8
<b>2. Solde des revenus primaires (1)</b>	1,6	-8,6	6,3	2,8	1,2	0,7	0,6	0,7
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>								
<b>a. Ressources</b>								
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	1,6	12,3	-3,4	1,0	1,7	1,9	1,2	2,3
<b>b. Emplois</b>								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	-2,2	-2,0	2,2	3,4	2,4	1,2	0,5	1,2
Cotisations sociales à la charge des ménages	1,6	-6,0	5,8	2,3	1,6	1,0	0,8	1,1
Solde des autres transferts courants (D.7)	-5,3	-54,0	113,8	-6,5	-5,8	-8,8	8,9	-4,4
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	2,6	-1,4	2,4	2,0	1,2	1,1	0,8	1,3
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	1,4	0,8	1,3	1,6	1,8	2,2	1,4	1,5

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

## 5. Finances publiques

### 5.1. Introduction

Ce chapitre présente les perspectives des finances des communautés et régions individuelles, pour lesquelles, contrairement aux autres modules du modèle Hermreg, une optique institutionnelle est considérée.

Les différentes entités institutionnelles pour lesquelles on présente des perspectives à moyen terme sont la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune, la Communauté flamande (y compris la Région flamande), la Région wallonne et la Communauté française. Notons qu'en comparaison avec les publications précédentes, on présente ici un compte consolidé pour la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune (au lieu d'un compte individuel pour chacune).

Pour 2019<sup>33</sup>, les recettes et les dépenses des différentes communautés et régions sont basées sur les comptes nationaux 2019 (version d'avril 2020). L'évolution des dépenses pour 2020 est basée sur les données budgétaires disponibles les plus récentes. À moyen terme, la projection est réalisée sur base d'une hypothèse de politique constante et tient compte des estimations pluriannuelles, dans la mesure où elles sont disponibles et suffisamment détaillées.

De plus, la projection tient compte des mesures discrétionnaires qui ont été prises par les différents niveaux de pouvoir dans le cadre de la crise sanitaire. Il a ensuite aussi été tenu compte d'une série d'hypothèses sur les conséquences budgétaires de la crise sur les recettes et les dépenses. Ces mesures et hypothèses viennent s'ajouter aux mesures décidées antérieurement et qui sont décrites dans les Perspectives économiques de mars 2020<sup>34</sup> et qui ne seront pas rappelées ici.

Dans ce qui suit, on évoquera d'abord les mesures de soutien qui sont prises en compte à la suite de la crise du coronavirus, de même que les principales hypothèses faites pour les différentes entités fédérées. Dans la suite, l'accent sera mis sur les comptes publics de l'ensemble des communautés et régions et par entité fédérée.

### 5.2. Mesures de soutien des communautés et régions

Le tableau 19 présente les mesures prises par les communautés et régions dans le cadre de la crise sanitaire en vue de soutenir les entreprises, les ménages, le secteur non-marchand et les pouvoirs locaux. Le recensement des mesures est arrêté au 10 juin 2020 et ne relève que les mesures dont les modalités sont suffisamment précisées. Ne sont reprises dans ces tableaux que les mesures avec un impact direct sur le solde de financement en SEC ; ceci exclut les garanties octroyées par les pouvoirs publics, les octrois

---

<sup>33</sup> Dans ces Perspectives, les recettes et dépenses des communautés et régions sont cohérentes avec les comptes nationaux 2018 qui ont été publiés en octobre 2019. Elles ne correspondent pas totalement aux nouvelles observations pour 2018 des estimations provisoires des comptes publics 2019 (version d'avril 2020).

<sup>34</sup> <https://www.plan.be/publications/publication-1977-fr-perspectives+economiques+2020+2025+version+de+mars+2020>



de crédits et prises de participations et les mesures de report de paiements de taxes et cotisations sociales (mais qui, le cas échéant, impactent la dette).

**Tableau 19 Mesures de soutien avec effet sur le solde de financement<sup>1</sup> - détail des communautés et régions**  
en millions d'euros

	C&R	VI. G	C. F.	D. G.	R. W.	R.B-C	COCOM	COCOF	COCON
Recettes	58	0	0	0	-9	-3	48	18	4
Fiscales et parafiscales	-7				-5	-3			
Non fiscales	-4				-4				
Transferts des administrations publiques	70						48	18	4
Dépenses	4352	2733	89	16	1064	380	48	18	4
Achats de matériel médical	134	29		3	71	10	22		
Autres consommations intermédiaires	278	200		1	66	0	10	1	
Primes compensatoires et de nuisance	2386	1661			516	209			
Autres transferts non sociaux	641	302		10	254	37	16	17	4
Soins de santé	276	172			102	1			
Autres dépenses sociales	343	204	89		26	24			
Transferts aux administrations publiques	294	164		1	30	99			
<b>Total</b>	<b>-4294</b>	<b>-2733</b>	<b>-89</b>	<b>-16</b>	<b>-1073</b>	<b>-383</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

1. Ne comprend ni les garanties, ni les octrois de crédits et prises de participation, ni les mesures de report de paiement de taxes et cotisations, ni les stabilisateurs automatiques.

Le coût total de la somme des mesures d'aide s'élève à environ 4,3 milliards d'euros pour l'ensemble des Communautés et Régions, soit 1 % du PIB. Le coût se concentre sur 2020, du fait de la nature temporaire des mesures. Plus de la moitié du coût est lié aux primes compensatoires et de nuisance, environ 15 % en dépenses non-sociales telles que notamment le soutien au secteur non-marchand et l'aide au secteur des titres-services, et 15 % en dépenses sociales telles que les soins de santé (notamment les maisons de repos et de soins) et l'aide aux ménages (notamment pour le paiement des factures d'eau et d'énergie). Les autres mesures comprennent les achats de matériel médical, les dépenses liées au contact-tracing et l'aide aux pouvoirs locaux notamment afin de soutenir l'économie locale et pour financer des dépenses (sociales) supplémentaires en liaison avec la crise du coronavirus.

### 5.3. Principales hypothèses importantes pour les communautés et régions

- Recettes non fiscales : La projection tient compte de la suspension des dividendes distribués aux pouvoirs publics par certaines sociétés financières touchées par la crise (avec retour à un niveau normal en 2022) et de l'impact négatif de la crise sur certaines ventes de biens et services (e.g. ventes des sociétés de transport public). L'impact de la réduction du transport routier durant la crise sur la redevance kilométrique pour les poids lourds est calculé à l'aide du modèle PLANET du BFP (-9,7 % en 2020 et +5,8 % en 2021).
- Frais de fonctionnement : Certains frais de fonctionnement ont été réduits, pour tenir compte par exemple de retards dans les travaux d'entretien des routes.
- Investissements publics : La projection retient l'hypothèse d'une réduction de 13 % des investissements publics en actifs corporels fixes en 2020 (sur base d'une estimation du ralentissement des travaux publics durant le premier semestre et du retour à un régime de croisière au second semestre)

et d'une stabilité des acquisitions d'actifs incorporels (principalement les dépenses de recherche et développement pour compte propre) qui, selon notre hypothèse, ne sont pas affectés par la crise.

- Soins de santé : Au moment de clôturer les présentes Perspectives, nous ne disposons pas d'estimation de l'impact sur les dépenses de soins de santé du ralentissement de l'activité dans, notamment, les maisons de repos et de soins, les centres de santé mentale ou de revalidation pour les mois de mars à mai. En conséquence, les prestations sociales sont supposées correspondre aux budgets 2020 des différentes entités fédérées, augmentées de l'estimation la plus récente des dépenses pour des initiatives spécifiquement liées au COVID-19.
- Loi spéciale de financement (LSF) : Les transferts de 2020 sont basés sur les paramètres macroéconomiques du Budget économique de juin 2020.
- Mesures de reports de paiement des taxes et cotisations : Toutes sont neutres sur le solde de financement en termes de droits constatés.
- Garanties : Les différents gouvernements ont mis en place des systèmes de garanties qui influencent en théorie les recettes publiques par la rémunération qu'elles octroient et les dépenses lorsqu'elles sont exécutées. Les garanties bancaires régionales sont toutefois supposées sans coûts ni revenus vu l'incertitude sur le degré de recours à ces garanties, à l'exception du système wallon pour lequel il a été tenu compte de l'estimation de la Région wallonne.
- Octrois de crédits et prises de participations : Ils sont inchangés par rapport aux Perspectives économiques de mars, dans l'impossibilité de rassembler une information exhaustive des opérations décidées dans le cadre de la crise à la date de clôture de la projection.

## 5.4. Les résultats

### 5.4.1. L'ensemble des communautés et régions

Les finances des communautés et régions, proches de l'équilibre en 2019, se dégradent sensiblement en 2020 à la suite du tassement des recettes fiscales et des transferts de la LSF ainsi que des mesures de soutien prises par les différentes entités fédérées. Même si elles diminuent en montant absolu, les recettes issues de la LSF augmentent en pour cent du PIB en raison de la liaison partielle au PIB de la plupart d'entre elles. La baisse des recettes fiscales par rapport à 2019 est due, d'une part, à une réduction des droits d'enregistrement et de certaines taxes de circulation en raison de la crise et, d'autre part, au contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP en 2019 et de mesures prises précédemment comme la suppression du bonus logement (Flandre) qui avait entraîné une poussée du nombre de transactions immobilières.

**Tableau 20 Compte des communautés et régions  
en pour cent du PIB**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Recettes</b>	19,5	19,4	20,6	19,7	19,5	19,5	19,5	19,4
Fiscales et parafiscales	5,0	5,0	5,2	4,9	4,9	4,9	4,9	5,0
Transferts des administrations publiques	11,1	11,0	11,6	11,3	11,2	11,2	11,2	11,1
Autres recettes	3,4	3,4	3,8	3,5	3,4	3,4	3,4	3,3
<b>Dépenses</b>	19,9	19,6	23,1	20,8	20,3	20,3	20,2	20,1
Frais de fonctionnement	7,6	7,8	8,9	8,2	7,9	7,9	7,8	7,8
Investissements	1,4	1,4	1,5	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5
Transferts non sociaux	2,9	2,8	3,9	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9
Prestations sociales	4,9	4,9	5,7	5,3	5,2	5,2	5,3	5,3
Transferts aux administrations publiques	2,8	2,4	2,8	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5
Charges d'intérêts	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>Solde de financement</b>	-0,4	-0,2	-2,5	-1,1	-0,9	-0,8	-0,7	-0,7

Les finances régionales s'améliorent en 2021-2022 vu la reprise économique et le caractère ponctuel des mesures de soutien de 2020. Cette amélioration est toutefois amoindrie par l'impact retardé de la récession de 2020 sur les additionnels à l'IPP et la mise en place de différents projets d'investissement prévus avant la crise. On notera que les recettes issues de la LSF sont relevées en pour cent du PIB par la crise en raison d'une asymétrie des coefficients de liaison des dotations au PIB entre récession et forte croissance<sup>35</sup>.

À moyen terme, les finances régionales s'améliorent légèrement. La plupart des catégories de dépenses à l'exception notable des dépenses de santé se tassent en pour cent du PIB tandis que les recettes d'IPP bénéficient du dynamisme de la base imposable et des mesures prises en matière d'épargne logement par les différentes régions.

#### 5.4.2. Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune

Le déficit du compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune augmente sensiblement en 2020. Les mesures de soutien économique et social prises dans le cadre de la crise du coronavirus pour un montant d'environ 380 millions d'euros contribuent dans une large mesure à la croissance des dépenses. Y contribuent également, dans une moindre mesure, les dépenses supplémentaires liées à la réforme des allocations familiales entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En outre, les recettes de la LSF et certaines recettes fiscales et non fiscales baissent en raison du ralentissement économique. Au total, les recettes fiscales sont toutefois en augmentation vu une recette exceptionnelle de droits d'enregistrement encaissée en janvier 2020.

Vu le caractère ponctuel des mesures de soutien et la reprise économique, le déficit diminue en 2021 et 2022. Le recul des additionnels à l'IPP, conjugué à un tassement des droits d'enregistrement et à une hausse des dépenses d'investissement, freine néanmoins l'amélioration du solde de financement.

<sup>35</sup> La plupart des dotations sont soumises à une « contribution au coût du vieillissement » : une liaison seulement partielle des dotations à la croissance réelle du PIB pour la partie de cette croissance réelle qui ne dépasse pas 2,25 % et, pour la partie qui excède 2,25 %, une liaison à 100 %.

À moyen terme, le solde de financement se stabilise à politique inchangée. Cette stabilisation cache une évolution dynamique des recettes fiscales (en raison notamment de la suppression du bonus logement), d'une part, et des dépenses de soins de santé, d'autre part, qui progressent dans leur ensemble plus vite que le PIB.

**Tableau 21** Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune  
en milliards d'euros sauf mention contraire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	6,3	6,2	6,2	6,3	6,5	6,7	6,8	7,0
Fiscales et parafiscales	2,5	2,3	2,4	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8
Transferts des administrations publiques	3,1	3,1	3,0	3,1	3,1	3,2	3,3	3,3
Autres recettes	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Dépenses	6,8	6,9	7,3	7,2	7,3	7,4	7,6	7,8
Frais de fonctionnement	2,0	2,2	2,4	2,3	2,4	2,4	2,5	2,6
Investissements	0,7	0,8	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Transferts non sociaux	1,2	1,2	1,4	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3
Prestations sociales	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6
Transferts aux administrations publiques	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Solde de financement	-0,5	-0,6	-1,1	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8
Solde de financement (% du PIB)	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1

### 5.4.3. Communauté flamande

Le compte de la Communauté flamande, en surplus en 2019, affiche un net déficit en 2020<sup>36</sup>. Ce déficit s'explique, dans une large mesure, par les mesures ponctuelles qui ont été prises dans le cadre de la crise du coronavirus pour un montant de près de 2,7 milliards d'euros. En outre, le ralentissement de l'activité économique entraîne un net repli des recettes de la LSF et des recettes fiscales (notamment les droits d'enregistrement, la taxe de circulation pour les entreprises, la taxe de mise en circulation). En 2020, l'évolution des recettes fiscales est également influencée par le contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP en 2019, celui de la hausse ponctuelle des recettes de droits d'enregistrement et de succession en 2019 et par l'entrée en vigueur de la baisse des droits d'enregistrement (en compensation de la suppression du bonus logement). Les recettes non fiscales sont également en repli, principalement à la suite de la baisse des recettes de la redevance kilométrique (moins de transport de marchandises) et des recettes de la société de transport public De Lijn (baisse du nombre de voyageurs).

<sup>36</sup> La projection tient compte des principales évolutions du budget 2020 ajusté.

**Tableau 22 Compte de la Communauté flamande**  
en milliards d'euros sauf mention contraire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Recettes</b>	52,1	54,0	51,7	54,4	56,3	58,1	59,9	61,8
Fiscales et parafiscales	14,2	15,0	13,9	14,2	14,8	15,4	16,0	16,6
Transferts des administrations publiques	28,9	29,7	28,3	30,5	31,6	32,6	33,6	34,6
Autres recettes	9,0	9,3	9,5	9,6	9,9	10,1	10,4	10,6
<b>Dépenses</b>	52,7	53,5	57,4	56,3	58,0	59,7	61,3	63,0
Frais de fonctionnement	20,1	20,9	21,7	21,8	22,3	22,8	23,3	23,9
Investissements	3,7	3,8	3,9	4,4	4,5	4,9	5,0	5,2
Transferts non sociaux	7,3	7,7	9,6	7,5	7,8	7,9	8,0	8,2
Prestations sociales	14,2	14,8	15,5	15,8	16,3	16,8	17,4	18,0
Transferts aux administrations publiques	7,0	5,9	6,4	6,5	6,7	6,9	7,2	7,5
Charges d'intérêts	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Solde de financement	-0,6	0,5	-5,7	-2,0	-1,7	-1,6	-1,4	-1,3
Solde de financement (% du PIB)	-0,1	0,1	-1,3	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2

En 2021, le déficit se réduit sous l'effet du contrecoup lié au caractère ponctuel des mesures prises en 2020 pour faire face au coronavirus et de la reprise de l'activité économique de sorte que les transferts du pouvoir fédéral dans le cadre de la LSF et les recettes fiscales et non fiscales augmentent à nouveau. Les recettes fiscales progressent aussi sous l'impulsion de plusieurs mesures fiscales prises dans le cadre de la confection du budget 2020 comme la suppression du bonus logement et celle du régime des legs en duo. L'amélioration du compte de la Communauté flamande est toutefois freinée, au niveau des recettes, par le tassement des additionnels à l'IPP suite au recul des revenus imposables et, au niveau des dépenses, par, surtout, l'introduction du jobbonus et une augmentation des investissements (notamment l'Oosterweel).

À partir de 2022, le compte de la Communauté flamande ne s'améliore que modérément et affiche, en fin de période de projection, un déficit de -0,2 % du PIB. Cette évolution se base sur une projection à politique inchangée qui tient compte des principales mesures de l'estimation pluriannuelle 2020-2024 réalisée en novembre 2019. À moyen terme, les finances publiques flamandes sont principalement influencées par l'évolution dynamique des dépenses de soins de santé, l'entrée en régime de croisière des dépenses du jobbonus, les investissements en mobilité et infrastructures et l'intervention au profit des communes pour financer leur contribution de responsabilisation pension.

#### 5.4.4. Région wallonne

Les finances de la Région wallonne, déjà déficitaires en 2019, se dégradent fortement en 2020 sous l'effet, d'une part, du repli des recettes fiscales et non fiscales liées à l'activité économique (hormis les additionnels à l'IPP qui dépendent des revenus des années précédentes) et des transferts de la LSF et des accords de la Sainte Émilie à la suite de la récession et, d'autre part, des mesures ponctuelles d'environ 1,1 milliard d'euros prises pour faire face à la crise sanitaire.

En 2021 et 2022, le rebond de l'activité économique et le contrecoup lié au caractère ponctuel des mesures prises en 2020 conduisent à une amélioration des finances wallonnes. Cette amélioration est toutefois tempérée par le recul des additionnels à l'IPP à la suite de la baisse des revenus imposables en

2020 et par l'entrée en vigueur – initialement prévue en 2020 mais reportée en 2021 dans les hypothèses de la projection – du Plan wallon de Transition.

À moyen terme, le solde de financement de la Région wallonne reste relativement stable. Les finances wallonnes bénéficient de la croissance des additionnels à l'IPP et d'un surplus budgétaire attendu à politique inchangée au niveau du mécanisme des certificats verts. Elles pâtissent en revanche de la dynamique des dépenses de santé et de la disparition progressive à partir de 2025 du mécanisme de transition de la LSF prévu dans le cadre de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État.

**Tableau 23** Compte de la Région wallonne  
en milliards d'euros sauf mention contraire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	14,5	14,8	14,3	14,9	15,4	15,9	16,3	16,7
Fiscales et parafiscales	6,1	6,3	6,2	6,4	6,6	6,9	7,1	7,4
Transferts des administrations publiques	6,9	7,1	6,8	7,2	7,4	7,5	7,7	7,8
Autres recettes	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5
Dépenses	15,2	15,2	16,3	16,3	16,4	16,9	17,1	17,6
Frais de fonctionnement	3,0	3,2	3,3	3,2	3,3	3,4	3,4	3,5
Investissements	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Transferts non sociaux	3,6	3,7	4,4	4,4	4,3	4,5	4,5	4,7
Prestations sociales	4,3	4,5	4,7	4,7	4,8	4,9	5,1	5,3
Transferts aux administrations publiques	3,2	2,8	2,9	2,9	2,9	3,0	3,0	3,1
Charges d'intérêts	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Solde de financement	-0,7	-0,4	-2,0	-1,4	-1,0	-1,0	-0,9	-0,9
Solde de financement (% du PIB)	-0,2	-0,1	-0,5	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2

#### 5.4.5. Communauté française

En 2020, la situation budgétaire de la Communauté française se détériore significativement, son déficit passant de 0,1 % du PIB en 2019 à 0,4 % du PIB en 2020. Du côté des recettes, l'on doit noter une baisse substantielle des recettes provenant des transferts des administrations publiques, suite à l'évolution des paramètres de la LSF. Du côté des dépenses, les rémunérations progressent suite à la poursuite de la mise en œuvre du Pacte pour un Enseignement d'excellence et les transferts non sociaux progressent notamment sous l'effet des mesures décidées dans le cadre de la crise sanitaire (Fonds d'urgence). Notons encore que les investissements publics ne progressent que légèrement par rapport à 2019 et que les dépenses de transferts de la Sainte Émilie reculent vu leur liaison au PIB.

À partir de 2021, la Communauté française bénéficie à nouveau d'une progression des recettes de la LSF (en partie compensée par une hausse des transferts de la Sainte Émilie). Du côté des dépenses, l'on notera que 2021 se caractérise par une faible progression des rémunérations en raison de la faible évolution de leur indice d'indexation, par le contrecoup des mesures ponctuelles de soutien décidées en 2020 et par une hausse des investissements. Par la suite, le solde de financement se stabilise à -0,1 % du PIB entre 2022 et 2025.

**Tableau 24 Compte de la Communauté française**  
*en milliards d'euros sauf mention contraire*

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Recettes</b>	19,8	20,1	19,3	20,4	21,2	21,7	22,2	22,8
Fiscales et parafiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts des administrations publiques	16,2	16,5	15,6	16,7	17,4	17,8	18,3	18,8
Autres recettes	3,5	3,6	3,7	3,7	3,8	3,9	4,0	4,0
<b>Dépenses</b>	20,0	20,5	20,9	21,3	21,8	22,3	22,9	23,4
Frais de fonctionnement	9,2	9,5	9,8	9,9	10,2	10,4	10,7	10,9
Investissements	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2
Transferts non sociaux	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Prestations sociales	2,5	2,6	2,7	2,7	2,8	2,9	3,1	3,1
Transferts aux administrations publiques	6,4	6,6	6,5	6,7	6,9	7,0	7,1	7,3
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Solde de financement	-0,2	-0,3	-1,6	-0,9	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6
Solde de financement (% du PIB)	-0,0	-0,1	-0,4	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1

## 6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Ce chapitre présente les résultats de la ventilation régionale des projections nationales des émissions de gaz à effet de serre<sup>37,38</sup>. On notera que ces projections régionales peuvent différer de celles calculées par les Régions<sup>39</sup>, en raison de différences de modélisation et d'hypothèses.

### 6.1. Royaume

Le total des émissions de gaz à effet de serre devrait reculer de 118,1 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2019 à 102,6 Mt en 2020 en raison de la baisse d'activité économique suite à la crise du coronavirus. Elles remonteraient ensuite à 112,3 Mt en 2025 suite à la reprise économique et à la mise à l'arrêt de deux centrales nucléaires en 2022 et 2023 et des autres centrales nucléaires en 2025<sup>40</sup>. Tant les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique que les émissions d'origine non énergétique, de CH<sub>4</sub>, de N<sub>2</sub>O et de gaz fluorés<sup>41</sup> devraient diminuer durant la période 2019-2025.

Les émissions énergétiques du secteur de la transformation d'énergie devraient diminuer de 23,5 Mt en 2019 à 17,9 Mt en 2020. Ensuite, elles devraient repartir à la hausse jusqu'à 26,2 Mt en 2025 en raison de la reprise économique et de la mise à l'arrêt des centrales nucléaires.

Durant la période 2019-2025, les émissions énergétiques de l'industrie devraient reculer de 1,7 % par an en moyenne, en partie en raison de la récession (de 15,8 Mt en 2019 à 14,7 Mt en 2020) mais également grâce à l'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie et au recours accru aux énergies renouvelables. Les plafonds d'émissions à l'horizon 2030 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> devraient également contribuer à réduire les émissions générées par l'industrie. Les émissions atteindraient 13,9 Mt en 2025.

Les émissions énergétiques dues au transport devraient légèrement diminuer, de 25,5 Mt en 2019 à 24,8 Mt en 2025. Cette baisse serait notamment due au renouvellement du parc de véhicules avec l'introduction de voitures moins polluantes mais serait également imputable au recours aux biocarburants (8,5 % de biocarburants en 2020<sup>42</sup>).

Les émissions énergétiques issues du chauffage des bâtiments devraient diminuer de 0,7 % par an en moyenne durant la période de projection. Ceci peut notamment s'expliquer par une légère baisse de la

<sup>37</sup> Pour une description méthodologique, voir Perspectives économiques régionales 2014-2019, BFP, IBSA, SVR, IWEPS, p. 101, juillet 2014.

<sup>38</sup> On trouvera dans l'annexe statistique électronique le détail de l'évolution des différents gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O et gaz fluorés), ainsi que les bilans énergétiques pour les années 2018, 2020 et 2025.

<sup>39</sup> Voir *Projections of greenhouse gas emissions by sources and removal by sinks: Information on the assumptions, parameters and methods, Reporting under Article 14 of Regulation (EU) n°525/2013*, Commission Nationale Climat, mars 2019.

<sup>40</sup> Par hypothèse, nous supposons que la production d'électricité assurée auparavant par ces centrales est remplacée par une augmentation de la production des centrales au gaz et par une augmentation des importations d'électricité.

<sup>41</sup> L'évolution des gaz fluorés est basée, tant pour le niveau national que pour le niveau régional, sur l'évolution prise en compte dans *Projections of greenhouse gas emissions by sources and removal by sinks: Information on the assumptions, parameters and methods, Reporting under Article 14 of Regulation (EU) n°525/2013*, op cit.

<sup>42</sup> L'évolution des biocarburants se base sur l'arrêté royal du 4 mai 2018.



consommation d'énergie combinée à un accroissement de la part des produits énergétiques à plus faible teneur en carbone.

Au cours de la période 2019-2025, les émissions issues des processus industriels devraient diminuer de 3,3 % par an en moyenne suite à l'utilisation accrue de technologies plus respectueuses de l'environnement ; les émissions provenant du traitement des déchets reculeraient de 4,3 % par an en moyenne<sup>43</sup>.

## 6.2. Région de Bruxelles-Capitale

Selon les inventaires de mars 2020, les émissions de GES de la Région de Bruxelles-Capitale se sont élevées à 3,7 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2018, ce qui représente 3,1 % du total des émissions nationales. Les émissions provenaient en grande partie du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et des activités de transport. La consommation finale d'énergie représentait, quant à elle, 5,6 % de la consommation nationale.

Les émissions totales de GES de la Région de Bruxelles-Capitale devraient diminuer de 0,5 % par an en moyenne au cours de la période 2019-2025. Elles passeraient de 3,7 Mt en 2019 à 3,4 Mt en 2020. En 2025, le niveau des émissions de la Région de Bruxelles-Capitale devrait atteindre 3,6 Mt. Les émissions issues du transport s'élèveraient alors à 1,2 Mt et celles provenant du chauffage des bâtiments à 2,5 Mt.

## 6.3. Région flamande

Selon les inventaires de mars 2020, les émissions de GES de la Région flamande ont atteint 77,7 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2018. La part des émissions flamandes de GES s'élevait à 65,6 % du total des émissions nationales. En Flandre, les secteurs qui sont prépondérants pour déterminer l'évolution des émissions de GES sont la transformation d'énergie, le transport, le chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et l'industrie. La consommation finale d'énergie de la Région flamande représentait 65,1 % de la consommation nationale.

Au début de la période 2019-2025, les émissions totales de GES de la Région flamande devraient diminuer en raison de la baisse d'activité économique suite à la crise du coronavirus (de 77,4 Mt en 2019 à 66,2 Mt en 2020) et ensuite repartir à la hausse suite à la reprise économique et à la mise à l'arrêt des centrales nucléaires. En 2025, le niveau des émissions de la Région flamande devrait ainsi atteindre 74,2 Mt.

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie devraient diminuer au début de la période 2019-2025 en raison de la récession (de 16,9 Mt en 2019 à 12,4 Mt en 2020) mais repartiraient ensuite à la hausse pour atteindre 19,2 Mt en 2025 en raison de la reprise économique et de la mise à l'arrêt des centrales nucléaires.

Les émissions énergétiques issues de l'industrie devraient diminuer de 1,3 % par an en moyenne sur la période 2019-2025, en partie en raison de la baisse d'activité économique au début de la période (de 9,5

<sup>43</sup> L'évolution des émissions de CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O issues de l'agriculture et de celles provenant du traitement des déchets est basée, au niveau national et régional, sur l'évolution prise en compte dans *Projections of greenhouse gas emissions by sources and removal by sinks: Information on the assumptions, parameters and methods, Reporting under Article 14 of Regulation (EU) n°525/2013*, op.cit.

Mt en 2019 à 8,7 Mt en 2020) et en partie en raison de l'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie, du recours accru aux énergies renouvelables et des objectifs fixés à l'horizon 2030 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>. Les émissions du secteur atteindraient 8,6 Mt en 2025.

Les émissions du secteur du transport diminueraient de 0,3 % par an en moyenne durant la période 2019-2025, grâce notamment au renouvellement du parc automobile via l'introduction de voitures moins polluantes et grâce au recours accru aux biocarburants.

Les émissions énergétiques liées au chauffage des bâtiments devraient diminuer de 0,8 % par an en moyenne au cours de la période 2019-2025, grâce aux changements structurels enregistrés dans la consommation d'énergie (hausse de la part du gaz naturel et percée des renouvelables). Elles s'élèveraient à 14,9 Mt en 2025.

Les émissions issues des processus industriels devraient diminuer de 3,4 % par an en moyenne durant la période de projection suite à l'utilisation accrue de technologies plus respectueuses de l'environnement.

#### **6.4. Région wallonne**

Selon les inventaires de mars 2020, les émissions de GES de la Région wallonne ont atteint 37,1 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2018. Ainsi, les émissions de GES wallonnes représentaient 31,3 % du total des émissions nationales. En Wallonie, l'évolution des émissions de GES a surtout été déterminée par l'évolution des émissions du secteur industriel, du secteur du transport et du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire). La consommation finale d'énergie de la Région wallonne représentait 29,3 % de la consommation nationale.

Les émissions totales de GES de la Région wallonne seraient en baisse de 1,0 % par an en moyenne durant la période 2019-2025 (de 37 Mt en 2019 à 34,6 Mt en 2025).

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie devraient, dans un premier temps, diminuer en raison de la baisse d'activité économique suite à la crise du coronavirus (de 6,1 Mt en 2019 à 5 Mt en 2020). Ensuite, elles repartiraient à la hausse (jusqu'à 6,4 Mt en 2025) suite à la reprise économique et à la mise à l'arrêt des centrales nucléaires.

Les émissions énergétiques issues de l'industrie devraient fortement diminuer (-2,3 % par an en moyenne au cours de la période 2019-2025), notamment en raison de l'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie, de la pénétration des sources d'énergie renouvelables et des objectifs fixés à l'horizon 2030 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>. Ces émissions atteindraient encore 5,2 Mt en 2025.

Les émissions du secteur du transport diminueraient de 0,7 % par an en moyenne durant la période 2019-2025, grâce notamment au renouvellement du parc automobile via l'introduction de voitures moins polluantes et grâce au recours accru aux biocarburants.

Les émissions provenant du chauffage des bâtiments devraient diminuer de 0,8 % par an en moyenne au cours de la période 2019-2025 grâce aux changements structurels enregistrés dans la consommation d'énergie (hausse de la part du gaz naturel et percée des renouvelables).

Les émissions issues des processus industriels devraient diminuer de 2,8 % par an en moyenne durant la période 2019-2025 suite à l'utilisation accrue de technologies plus respectueuses de l'environnement.

**Tableau 25 Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur**  
*en millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>*

	2005 (1)	2018 (1)	2020	2025	Croissance annuelle moyenne 2019-2025
<b>Royaume</b>					
1. Énergie	105,8	85,6	75,9	84,8	-0,1
1.A. Combustion	105,0	84,9	75,3	84,1	-0,1
1.A1. Transformation d'énergie	30,4	23,3	17,9	26,2	1,7
1.A2. Industrie	16,3	15,7	14,7	13,9	-1,7
1.A3. Transport	26,4	25,5	23,2	24,8	-0,4
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	31,9	24,7	23,9	23,5	-0,7
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
Écart statistique	-0,1	-4,4	-4,4	-4,4	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,7	0,7	0,6	0,6	-1,1
2. Processus industriels	27,1	21,6	15,6	17,1	-3,3
3. Agriculture	10,4	10,0	9,8	9,5	-0,7
5. Déchets	3,1	1,4	1,2	1,0	-4,3
<b>Total</b>	<b>146,3</b>	<b>118,5</b>	<b>102,6</b>	<b>112,3</b>	<b>-0,8</b>
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>					
1. Énergie	4,3	3,3	3,1	3,4	0,1
1.A. Combustion	4,3	3,3	3,1	3,3	0,1
1.A1. Transformation d'énergie	0,5	0,5	0,5	0,6	2,5
1.A2. Industrie	0,1	0,1	0,1	0,1	-1,2
1.A3. Transport	1,1	1,2	1,1	1,2	-0,1
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	3,2	2,6	2,5	2,5	-0,4
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart statistique	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,1
2. Processus industriels	0,2	0,3	0,3	0,2	-7,2
3. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,6
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3
<b>Total</b>	<b>4,6</b>	<b>3,7</b>	<b>3,4</b>	<b>3,6</b>	<b>-0,5</b>
<b>Région flamande</b>					
1. Énergie	67,4	55,8	48,7	56,2	0,1
1.A. Combustion	66,9	55,4	48,3	55,8	0,1
1.A1. Transformation d'énergie	23,9	16,9	12,4	19,2	1,9
1.A2. Industrie	9,6	9,4	8,7	8,6	-1,3
1.A3. Transport	16,7	16,9	15,6	16,6	-0,3
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	19,9	15,7	15,1	14,9	-0,8
1.A5. Autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Écart statistique	-3,3	-3,6	-3,6	-3,6	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,5	0,4	0,4	0,4	-1,1
2. Processus industriels	15,7	15,4	11,2	12,1	-3,4
3. Agriculture	5,4	5,5	5,5	5,3	-0,7
5. Déchets	2,0	1,0	0,9	0,7	-4,7
<b>Total</b>	<b>90,5</b>	<b>77,7</b>	<b>66,2</b>	<b>74,2</b>	<b>-0,7</b>

	2005 (1)	2018 (1)	2020	2025	Croissance annuelle moyenne 2019-2025
<b>Région wallonne</b>					
1. Énergie	34,1	26,4	24,1	25,2	-0,6
1.A. Combustion	33,8	26,2	23,9	25,0	-0,6
1.A1. Transformation d'énergie	6,1	5,9	5,0	6,4	1,2
1.A2. Industrie	6,5	6,2	5,9	5,2	-2,3
1.A3. Transport	8,6	7,4	6,5	7,1	-0,7
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	8,8	6,4	6,3	6,1	-0,8
1.A5. Autres	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart statistique	3,7	0,2	0,2	0,2	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,2	0,2	0,2	0,2	-1,1
2. Processus industriels	11,2	5,9	4,1	4,8	-2,8
3. Agriculture	5,0	4,4	4,4	4,2	-0,7
5. Déchets	1,0	0,4	0,4	0,3	-3,5
<b>Total</b>	<b>51,2</b>	<b>37,1</b>	<b>33,0</b>	<b>34,6</b>	<b>-1,0</b>

(1) Les chiffres de 2005 et 2018 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2005 et 2018 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux de mars 2020, excepté pour les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 2005 et 2018 dans HERMES et HERMREG.

## 7. Bibliographie

- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), *Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, janvier 2008.
- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008b), *Vingt-cinq ans d'évolutions régionales – Un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG*, Planning Paper 104, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, avril 2008.
- Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2019), *Perspectives économiques régionales 2019-2024*, juillet 2019.
- Bureau fédéral du Plan, Statbel (2020a), *Perspectives démographiques 2019-2070*, mars 2020.
- Bureau fédéral du Plan, Statbel (2020b), *Perspectives démographiques 2019-2070 – Mise à jour dans le cadre de l'épidémie de COVID-19*, juin 2020.
- Bureau fédéral du Plan (2020), *Perspectives économiques 2020-2025*, juin 2020.
- Commission Nationale Climat (2019), *Projections of greenhouse gas emissions by sources and removal by sinks: Information on the assumptions, parameters and methods, Reporting under Article 14 of Regulation (EU) n° 525/2013*, mars 2019.
- Institut des Comptes Nationaux (2019a), *Comptes des administrations publiques 2018*, octobre 2019.
- Institut des Comptes Nationaux (2019b), *Comptes nationaux 2018 – Comptes détaillés et tableaux*, octobre 2019.
- Institut des Comptes Nationaux (2020), *Comptes régionaux 2018*, février 2020.

## 8. Annexes

### 8.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi

Tableau 26 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région de Bruxelles-Capitale en points de pourcentage

	2019	2020	2021	2022	2023-2025	Moyennes		2019-2025
						2005-2011	2012-2018	
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
1.1. Agriculture	-0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
1.2. Énergie	0,1	-0,3	0,3	0,1	-0,0	-0,0	-0,1	0,0
1.3. Industries manufacturières	-0,0	-0,4	0,2	0,0	-0,0	-0,2	-0,1	-0,0
a. Biens intermédiaires	-0,0	-0,1	0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
b. Biens d'équipement	0,0	-0,1	0,1	0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0
c. Biens de consommation	-0,0	-0,2	0,1	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
1.4. Construction	0,1	-0,3	0,2	0,1	0,0	-0,0	0,1	0,0
1.5. Services marchands	1,0	-8,2	6,4	2,3	0,8	0,9	0,6	0,6
a. Transports et communication	0,0	-0,9	0,5	0,6	0,1	0,2	0,3	0,1
b. Commerce et horeca	-0,1	-2,3	1,7	0,3	-0,1	0,0	-0,3	-0,1
c. Crédit et assurances	0,9	-1,3	0,8	0,2	0,2	-0,0	-0,2	0,2
d. Santé et action sociale	-0,0	-0,7	0,6	0,2	0,0	0,0	-0,0	0,0
e. Autres services marchands	0,2	-3,1	2,7	1,0	0,5	0,7	0,8	0,3
1.6. Services non marchands	0,2	-0,4	0,4	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1
a. Administration publique et enseignement	0,2	-0,4	0,4	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1
b. Services domestiques	0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0	0,0
1.7. Total	1,4	-9,6	7,5	2,7	0,9	1,0	0,6	0,7
<b>2. Emploi</b>								
2.1. Agriculture	0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0
2.2. Énergie	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,1	-0,0	0,0
2.3. Industries manufacturières	0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0	-0,3	-0,1	-0,0
a. Biens intermédiaires	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0
b. Biens d'équipement	0,0	-0,0	-0,0	0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0
c. Biens de consommation	0,0	-0,0	-0,1	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
2.4. Construction	0,1	0,0	-0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
2.5. Services marchands	0,8	-0,4	-1,3	0,8	0,5	0,7	0,2	0,2
a. Transports et communication	0,1	-0,0	-0,2	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
b. Commerce et horeca	0,1	-0,2	-0,3	0,1	-0,0	-0,1	-0,2	-0,1
c. Crédit et assurances	-0,2	-0,1	-0,3	-0,1	-0,0	-0,1	-0,2	-0,1
d. Santé et action sociale	0,2	0,1	-0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
e. Autres services marchands	0,5	-0,1	-0,3	0,5	0,4	0,8	0,5	0,3
2.6. Services non marchands	0,1	-0,1	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1	0,1
a. Administration publique et enseignement	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,4	0,2	0,0
b. Services domestiques	0,0	-0,1	0,1	0,1	0,0	-0,1	-0,0	0,0
2.7. Total	1,1	-0,5	-1,4	1,0	0,5	0,8	0,3	0,3

**Tableau 27 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région flamande**  
*en points de pourcentage*

	2019	2020	2021	2022	2023- 2025	Moyennes		2019- 2025
						2005- 2011	2012- 2018	
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	-0,2	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
<b>1.2. Énergie</b>	0,1	-0,3	0,3	0,1	-0,0	0,1	-0,1	0,0
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	0,1	-2,0	1,4	0,6	0,2	0,0	0,2	0,1
a. Biens intermédiaires	0,1	-0,8	0,6	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1
b. Biens d'équipement	0,1	-0,5	0,4	0,2	0,0	-0,1	-0,0	0,0
c. Biens de consommation	-0,1	-0,7	0,5	0,2	0,1	0,0	0,0	-0,0
<b>1.4. Construction</b>	0,2	-0,7	0,6	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
<b>1.5. Services marchands</b>	1,2	-8,0	6,4	2,7	1,1	1,6	1,4	0,8
a. Transports et communication	-0,0	-0,8	0,5	0,3	0,1	0,2	0,1	0,0
b. Commerce et horeca	0,2	-3,2	2,4	0,9	0,2	0,2	0,1	0,1
c. Crédit et assurances	0,2	-0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
d. Santé et action sociale	0,1	-1,0	0,8	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1
e. Autres services marchands	0,7	-2,7	2,5	1,1	0,7	1,1	1,0	0,5
<b>1.6. Services non marchands</b>	0,2	-0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
a. Administration publique et enseignement	0,2	-0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
b. Services domestiques	0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0
<b>1.7. Total</b>	1,6	-11,3	9,0	3,6	1,5	2,0	1,7	1,1
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	0,0	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0
<b>2.2. Énergie</b>	0,0	0,0	-0,0	0,0	-0,0	0,0	-0,0	0,0
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	0,2	-0,2	-0,5	0,0	-0,0	-0,3	-0,1	-0,1
a. Biens intermédiaires	0,1	-0,1	-0,2	-0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0
b. Biens d'équipement	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,0	-0,1	-0,1	-0,0
c. Biens de consommation	0,1	-0,1	-0,2	0,0	0,0	-0,1	-0,0	-0,0
<b>2.4. Construction</b>	0,1	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
<b>2.5. Services marchands</b>	1,4	-0,3	-1,2	1,3	1,0	1,2	1,1	0,6
a. Transports et communication	0,2	0,0	-0,2	0,1	0,0	0,1	-0,0	0,0
b. Commerce et horeca	0,2	-0,2	-0,5	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
c. Crédit et assurances	-0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
d. Santé et action sociale	0,3	0,1	-0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
e. Autres services marchands	0,8	-0,2	-0,3	0,8	0,5	0,8	0,8	0,4
<b>2.6. Services non marchands</b>	0,1	-0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
a. Administration publique et enseignement	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1
b. Services domestiques	-0,0	-0,1	0,1	0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0
<b>2.7. Total</b>	1,8	-0,6	-1,7	1,6	1,0	1,2	1,0	0,6



**Tableau 28 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi - Région wallonne**  
*en points de pourcentage*

	2019	2020	2021	2022	2023- 2025	Moyennes		2019- 2025
						2005- 2011	2012- 2018	
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	-0,1	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
<b>1.2. Énergie</b>	0,1	-0,4	0,3	0,1	0,0	0,1	-0,0	0,0
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	0,0	-1,6	1,1	0,6	0,2	0,1	0,2	0,1
a. Biens intermédiaires	0,1	-0,7	0,5	0,3	0,1	0,0	0,2	0,1
b. Biens d'équipement	0,0	-0,4	0,3	0,1	0,0	0,1	-0,1	0,0
c. Biens de consommation	-0,1	-0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>1.4. Construction</b>	0,2	-0,6	0,5	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1
<b>1.5. Services marchands</b>	0,6	-7,5	6,1	2,2	0,7	1,1	0,9	0,5
a. Transports et communication	-0,0	-0,7	0,4	0,3	0,0	0,1	-0,0	0,0
b. Commerce et horeca	0,2	-2,7	2,1	0,7	0,1	0,1	0,1	0,1
c. Crédit et assurances	0,2	-0,2	0,1	0,0	0,0	-0,0	0,1	0,0
d. Santé et action sociale	0,1	-1,3	1,0	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1
e. Autres services marchands	0,3	-2,6	2,4	0,9	0,4	0,8	0,7	0,3
<b>1.6. Services non marchands</b>	0,2	-0,4	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1
a. Administration publique et enseignement	0,2	-0,4	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1
b. Services domestiques	0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0	0,0
<b>1.7. Total</b>	1,0	-10,5	8,4	3,2	1,1	1,7	1,2	0,8
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
<b>2.2. Énergie</b>	0,0	0,0	-0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0	-0,0
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	0,1	-0,1	-0,4	0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1
a. Biens intermédiaires	0,1	-0,1	-0,2	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1
b. Biens d'équipement	-0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0	0,0	-0,1	-0,0
c. Biens de consommation	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0
<b>2.4. Construction</b>	0,1	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,2	-0,0	0,0
<b>2.5. Services marchands</b>	0,9	-0,3	-1,1	1,2	0,8	1,0	0,7	0,5
a. Transports et communication	0,2	0,0	-0,2	0,1	0,0	0,0	-0,0	0,0
b. Commerce et horeca	0,1	-0,3	-0,5	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0
c. Crédit et assurances	-0,0	-0,0	-0,1	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
d. Santé et action sociale	0,3	0,1	-0,2	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2
e. Autres services marchands	0,3	-0,1	-0,2	0,5	0,3	0,6	0,4	0,2
<b>2.6. Services non marchands</b>	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
a. Administration publique et enseignement	0,1	0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,2	0,1	0,0
b. Services domestiques	0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,0	0,0
<b>2.7. Total</b>	1,4	-0,5	-1,7	1,4	0,9	1,2	0,6	0,5

## 8.2. Glossaire

- **La population active (ou l'offre de travail)** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l'ensemble des demandeurs d'emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi. Les perspectives d'offre de travail régionales sont obtenues à l'aide d'un module sociodémographique, le résultat au niveau national étant déterminé de façon bottom-up par l'agrégation des estimations régionales. Les résultats de la projection socio-démographique de l'offre de travail sont employés comme hypothèses exogènes dans la projection économique régionale proprement dite.
- **Le taux d'activité** d'une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d'âge actif (15-64 ans) de cette région.
- **L'emploi intérieur** d'une région recouvre tous les travailleurs salariés et indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence. Notons que nous supposons, tout comme dans les comptes régionaux, que la région de travail des travailleurs indépendants correspond à celle où ils résident.
- **Le solde des navettes** d'une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d'actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d'actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.
- **Le solde frontalier** d'une région résulte de la différence entre un flux « sortant », à savoir le nombre de personnes résidant dans la région mais travaillant à l'étranger, et un flux « entrant », à savoir le nombre de personnes résidant à l'étranger mais qui travaillent dans la région. Au sein du flux frontalier sortant, l'on peut distinguer deux types de travailleurs : les « transfrontaliers », qui traversent la frontière du pays au moins une fois par semaine, et les frontaliers dits « par extraterritorialité » dont le lieu de travail se trouve dans des enclaves (comme les institutions internationales ou les ambassades) situées à l'intérieur des frontières du pays.
- **La population active occupée** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail. L'identité suivante est respectée : la population active occupée régionale est égale à l'emploi intérieur régional plus le solde des navettes plus le solde frontalier.
- **Le taux d'emploi** d'une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d'âge actif (15-64 ans) de la région.
- **Le chômage administratif** reprend l'ensemble des personnes inscrites comme demandeuses d'emploi auprès des organismes régionaux de placement. Le chômage administratif a un caractère exhaustif qui en fait une base cohérente avec les autres agrégats comptables utilisés dans le modèle (en particulier l'emploi) et appropriée pour une projection à moyen terme de l'offre de travail, qui nécessite une désagrégation complète de la population par catégorie socio-économique.
- **Le chômage selon le concept BFP** constitue une acceptation large du chômage administratif. Il inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi.
- **Le chômage selon les « Enquêtes sur les forces de travail » (EFT)** est établi sur base des réponses d'un échantillon de la population à un questionnaire. Ces enquêtes sont réalisées par Statbel pour le

compte d'EUROSTAT, qui en définit le cadre méthodologique. La qualité de chômeur est reconnue suite à une interview individuelle qui vise à établir la réalité de la disponibilité du chômeur pour le marché du travail et de la recherche active d'un emploi.

- **Le taux de chômage** d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.
- **La productivité réelle du travail par tête** d'une région correspond au rapport entre la valeur ajoutée (en euros chaînés) de la région et l'emploi intérieur de la région.
- Le coût salarial d'une région divisé par l'emploi intérieur de cette région correspond au **coût salarial réel par tête**.
- **Le bilan énergétique** est le cadre comptable des flux d'énergie. Les colonnes rendent compte des différentes sources et formes d'énergie utilisées et disponibles dans l'économie et les lignes présentent les différentes utilisations de l'énergie.
- Le concept de « **branches d'activité marchande** » correspond à l'ensemble des branches d'activité de l'économie à l'exception des « services non marchands ».
- Par **secteur tertiaire**, on entend la somme des branches des services marchands et la branche des « services non marchands ». Le **secteur primaire** est constitué de la seule branche « agriculture ». Le **secteur secondaire** agrège quant à lui les branches « énergie », « industries manufacturières » et « construction ».
- Les **branches d'activité** retenues dans le système HERMES-HERMREG correspondent au regroupement de branches NACE-BEL 2008 suivant :

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
<b>1. Agriculture</b>	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
<b>2. Énergie</b>	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + Distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
<b>3. Industries manufacturières</b>	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
<b>4. Construction</b>	Construction (FF)
<b>5. Services marchands</b>	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Édition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
<b>6. Services non-marchands</b>	
a. Administration publique et enseignement	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (TT)